DE
LA LÉGISLATION.

SECONDE PARTIE.

10326 SEN

DE LA
LÉGISLATION,
OU
PRINCIPES DES LOIX.

Par M. l'Abbé DE MABLY.

Ad Reſpublicas firmandas, & ad ſtabiliendas vires, ſanandos populos, omnis noſtra pergit oratio.

CIC. *de Leg.* Lib. I. Cap. 37.

SECONDE PARTIE.

A AMSTERDAM.

M. DCC. LXXVII.

DE

LA LÉGISLATION,

OU

PRINCIPES DES LOIX.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Des précautions avec lesquelles le Légiſlateur doit préparer les Citoyens d'un État corrompu, à ſe rapprocher des vues de la Nature.

Prenons cette route à gauche, dit Mylord, gagnons le fond de la vallée, nous ne courons

aucun riſque de nous égarer, en allant le long du côteau par lequel nous ſommes venus. Quand le temps ne nous inviteroit pas à prolonger notre promenade, je prends un intérêt trop vif à la doctrine que vous venez de nous expoſer, pour ſonger à retourner par le chemin le plus court. Je l'avoue, pourſuivit-il; vos premieres propoſitions m'ont d'abord paru autant de paradoxes; mais actuellement la vérité m'en paroît démontrée. Que vous m'auriez épargné d'erreurs & de mauvais raiſonnements, ſi, dès que nous avons commencé à parler de nos loix, vous m'aviez préſenté vos idées dans toute leur étendue! Plus j'applique vos principes, à ce que je me rappelle de l'hiſtoire, & à ce qui ſe paſſe ſous nos yeux dans toute l'Europe; plus je ſuis perſuadé avec vous que tous les maux de la ſociété ſont le fruit de l'avarice & de l'ambition. Par-tout, je vois que ces deux paſſions gouvernent les conſeils des princes & les aſſemblées des nations, & cauſent de plus grands ou de moindres maux, ſuivant que les loix leur laiſſent une carriere plus ou moins libre.

J'en ſuis convaincu: ce n'eſt que par haſard que ces deux paſſions ont quelquefois procuré des avantages paſſagers. Quelques princes & quelques magiſtrats ont eu l'adreſſe de s'en ſervir pour former & exécuter de grandes entrepriſes; &,

ſur le champ, de mauvais raiſonneurs n'ont pas manqué de préſenter ces ſuccès pernicieux, comme des modeles qu'il falloit imiter : mais que cette prétendue proſpérité a été courte ! Avant que de louer l'avarice & l'ambition qui ont fait gagner quelquefois des batailles & paroître un peuple avec éclat, avant que de les regarder comme le principe & le reſſort d'un bon gouvernement, il falloit examiner quelles ont été les ſuites néceſſaires de ces ſuccès momentanés. Après avoir irrité ces deux paſſions pour leur donner plus de force & d'énergie, eſpérera-t-on de s'en rendre le maître, & d'arrêter leur mouvement deſtructif ?

Je le dirai ſans flatterie : les loix que vous venez de nous propoſer me paroiſſent très-ſages, & les ſeules capables de rendre la ſociété heureuſe. Vous pouvez, je crois, ſouffrir cet éloge que je vous donne groſſiérement, puiſque ces loix ne ſont pas de vous : vous ne les avez point imaginées, vous n'avez fait que les recueillir chez les peuples dont nous admirons le plus les vertus, & dont nous envions le bonheur. Quoique vous ne parliez plus de nous ramener à la communauté des biens, quoique vous nous laiſſiez nos propriétés & les miſeres de notre vanité, eſpérez-vous, dans la malheureuſe poſition où ſe trouve l'Europe, qu'elle ne rejetterera pas

vos loix ? Vous aurez beau faire, nous ſerons plus dépravés que vous ne ſerez indulgent. Nous reſſemblons à ces malades qui ſe plaignent, qui deſirent, diſent-ils, la ſanté, & qui n'ont pas le courage de ſuivre le régime qui la leur rendroit. Qu'un légiſlateur oſe propoſer ſérieuſement vos loix, & vous verrez avec quel dédain elles ſeront accueillies. Chimeres, s'écriera-t-on, rêveries de l'enfance du monde ! Nous ne voulons point de votre bonheur ; épargnez-vous la peine de fonder, à l'exemple de Platon, une république imaginaire ; & donnez-nous des loix qui ne commencent pas par nous rendre malheureux, en nous privant de tous nos plaiſirs.

Je ſuis tout conſolé, répondit notre philoſophe, du mépris que vous m'annoncez : mais notre objet n'eſt pas dans cet entretien, d'imaginer des loix qu'on veuille recevoir. Si j'avois formé ce deſſein, je ſais bien, Mylord, comment je m'y prendrois : au lieu de parler à la raiſon ; je parlerois aux paſſions & aux préjugés. Je flatterois la manie de chaque peuple à qui j'aurois affaire ; & de mauvais raiſonnements paſſeroient pour des démonſtrations. Je ferois un ample recueil des fripponneries & des ſubtilités qui ont eu quelque ſuccès ; je parlerois du pouvoir de l'argent, je peindrois le monde ſoumis à des ambitieux, je donnerois de belles eſpé-

rances ; &, ſans doute, mes leçons procureroient quelque avantage paſſager à des puiſſances avares & ambitieuſes. Mais il ne s'agit pas de cela entre nous. Je cherche les loix auxquelles la nature nous a ſoumis, & ſans leſquelles les hommes ne feront jamais que de vains efforts pour établir une ſociété heureuſe, & perpétuer ſon bonheur. Il faut donc ſe réſoudre, repartit Mylord, à penſer triſtement que nous ſommes condamnés à être pour toujours les victimes de nos paſſions. J'en ai peur, répliqua notre philoſophe, & je voudrois, pour ma conſolation, être aſſez viſionnaire pour croire aux charmes de l'évidence, & me perſuader qu'un jour viendra, où les paſſions ſoumiſes & reſpectueuſes ſe taiſant en ſa préſence, nous prendrons ſans effort le parti d'être juſtes & raiſonnables ; mais, à ne vous pas mentir, cette révolution ne me paroît pas auſſi prochaine qu'aux Économiſtes.

Cependant, il faut vous l'avouer, j'ai quelquefois mes accès d'eſpérance ; quelquefois je me demande, pourquoi nous ne pourrions pas faire un pas vers le bonheur, en adoptant les loix un peu ſéveres dont je viens de vous parler. Pourquoi, me dis-je, ſerions nous incapables de faire, aujourd'hui, ce qu'ont fait, autrefois, des peuples, qui peut-être ne valoient gueres mieux que nous ? Les Spartiates & les Ro-

mains avoient vos vices, avant que d'avoir les vertus que nous admirons. Les uns & les autres connoiſſoient la fatale propriété, & ils ne l'avoient point établie parmi eux impunément. Là-deſſus, je me fais un tableau de l'ambition des Spartiates, quand Lycurgue leur donna des loix, & de l'avarice des Romains, quand la liberté ſuccéda aux Tarquins. C'eſt ainſi, Mylord, que par d'agréables rêveries je cherche à me conſoler.

Non, non, interrompit Mylord avec vivacité, ce ne ſont point là des rêves. Vous m'avez parlé, il n'y a qu'un moment, de je ne ſais combien de circonſtances, de haſards, & d'événements extraordinaires par leſquels la fortune change quelquefois les mœurs & l'eſprit d'une nation. Voilà ce qui fonde mes eſpérances : laſſés du mal, il nous peut prendre fantaiſie de faire un pas vers le bien : revers, proſpérité, diſgraces, pourquoi voulez-vous que tout ſoit éternellement perdu pour la ſociété ? Après tout, les hommes raiſonnent, & l'expérience peut les éclairer. A force d'être les dupes de cette mauvaiſe politique, dont l'avarice & l'ambition ſont les auteurs & les inſtruments, pourquoi n'ouvriroient-ils pas enfin les yeux ? Vous m'avez converti, pourquoi voulez-vous que d'autres ſoient plus attachés que moi à leurs préjugés ?

Il eſt doux d'eſpérer, & j'eſpere, en effet, puiſque le temps amene tout, qu'il paroîtra enfin un légiſlateur inflexible & courageux, qui, ſans ménagement pour nos vices, nous forcera d'être heureux.

Eh! Voilà, préciſément, s'écria notre philoſophe, le mal-adroit légiſlateur que je redoute. S'il ne falloit que du courage pour corriger les hommes, ils auroient déjà été corrigés cent fois; car l'hiſtoire eſt pleine de ces braves légiſlateurs qui ont voulu nous arracher à nos vices. Mais il faut de la patience; mais il faut un art extrême à manier des paſſions ſoupçonneuſes, & toujours prêtes à s'aigrir & à s'irriter. Quel eſt le légiſlateur qui peut s'oppoſer au torrent des paſſions & de l'opinion publique? Il y a, Mylord, dans la politique comme dans la médecine, des remedes, qui, par leur nature, ne ſont pas deſtinés à guérir; mais qui préparent le bon effet de ceux qu'on emploie enſuite, & qui attaqueront le ſiege ou la ſource du mal. Les légiſlateurs, je ne ſais par quelle fatalité, moins habiles que les médecins, ont rarement connu la différence de ces remedes, & les ont preſque toujours adminiſtrés au haſard. Quand il falloit ſe contenter d'inventer, de ſolliciter, de préparer, ils ont voulu contraindre; mais on n'obtient rien en demandant trop & mal-à-propos. Sans doute il

auroit été avantageux aux Romains, que les citoyens qui s'étoient retirés ſur le Mont-Sacré, au lieu de rentrer à Rome avec des magiſtrats qui n'avoient ſimplement que le pouvoir de s'oppoſer aux décrets du ſénat qui feroient tort au peuple, y fuſſent revenus avec des tribuns, revêtus de l'autorité qu'ils acquirent dans la ſuite peu à peu, & qui fut ſi utile à la république. N'eut-il pas été avantageux, pour prévenir les diſſenſions de la place publique, de régler les droits des deux ordres, & de porter, en un jour, toutes ces loix, favorables à l'égalité, qui firent la grandeur des Romains? Mais en voulant trop obtenir, il eſt vraiſemblable que les plébéïens n'auroient rien obtenu. Les patriciens, fiers, courageux, & accoutumés à être des tyrans, auroient préféré leur ruine entiere à la perte de leur autorité. Il eût été à craindre que ces tribuns, trop puiſſants à leur naiſſance, ne fuſſent à leur tour devenus des tyrans. Ils auroient eu d'abord trop d'avantage ſur les patriciens, pour ſentir combien il leur importoit de ſe conduire avec modération. N'ayant pas eu le temps, au milieu des agitations & des intérêts oppoſés de la nobleſſe & du peuple, de ſe faire une politique & des maximes convenables au bien public, ils auroient excité les commotions violentes de l'anarchie, au lieu d'établir l'ordre & la paix.

En voyant devant lui le but où l'état doit tendre, que le légiſlateur ne ſoit jamais la dupe de ſon zele pour le bien public, il s'en éloigneroit en voulant s'en approcher trop bruſquement. Jamais il ne me perſuadera s'il n'a pas mérité ma confiance & mon eſtime. Qu'il travaille à ſe réformer lui-même, qu'il paroiſſe oublier ſes propres intérêts, s'il veut que je me fie à ſes loix. Qu'il prépare enſuite & conduiſe la réforme qu'il médite, avec la lenteur que la nature emploie elle-même pour changer le génie, les mœurs & le caractere d'une nation. Faites attention, Mylord, que ſa marche n'eſt jamais bruſque, ni précipitée. Remarquez qu'en vertu du pouvoir qu'elle a donné à l'habitude ſur notre eſprit, pouvoir qui contribue tant à notre tranquillité, nous tendons tous à une ſorte d'inertie qui nous porte à être encore aujourd'hui & demain ce que nous étions hier. Un événement, quelque important qu'il ſoit, n'ayant jamais changé en un jour le caractere d'un peuple; la politique ſeroit inſenſée, ſi, avec le ſecours d'un nouveau code de loix, elle ſe flattoit de donner ſubitement à une nation un génie nouveau. J'ai étudié ces événements mémorables, qui, au rapport des hiſtoriens, ont fait une révolution entiere & prompte dans les ſociétés; & je crois avoir toujours remarqué que ces événements créateurs, ſi je puis parler ainſi, n'auroient rien produit, s'ils

ne s'étoient préſentés après une foule d'autres événements, & dans des circonſtances qui avoient préparé peu à peu la révolution. Le ſpectacle de Lucrece violée, & qui ſe punit du crime de Tarquin, ne détruit la royauté de Rome que parce qu'on y avoit conſervé d'anciennes idées de liberté, & que les rois, par leurs vexations & leurs injuſtices, avoient laſſé la patience de leurs ſujets, ſans avoir encore éteint leur courage. Si Tarquin n'avoit été qu'un prince ordinaire, l'attentat de ſon fils n'auroit cauſé qu'une émeute paſſagere. De même, ſi les plébéïens ſe fuſſent retirés ſur le Mont-Sacré, à la premiere injuſtice des patriciens, tout ſe ſeroit promptement accommodé. Les grands auroient fait des promeſſes vagues & incertaines, le peuple s'en ſeroit contenté ; &, au lieu de cette conſtance héroïque qui ramena l'égalité entre les deux ordres de la république, les patriciens auroient encore exercé leur tyrannie ſur le peuple.

L'amour de la nouveauté auquel la plupart des hiſtoriens accordent tant de pouvoir, & qui leur eſt ſi utile pour expliquer les événements qu'ils rapportent, n'eſt en vérité qu'une chimere. Examinez la nature de notre cœur & de notre eſprit, & vous jugerez que nous ſommes, au contraire, portés à nous défier de toutes les choſes avec leſquelles nous ne ſommes pas familiariſés. Ce

qu'on appelle amour de la nouveauté, n'eſt en effet qu'une laſſitude de la ſituation dont nous avons raiſon de n'être pas contents. C'eſt parce que nous nous trouvons mal dans la place que nous occupons, que nous voulons en changer; & remarquez qu'alors même nous y revenons ſans nous en appercevoir, & comme entraînés par une ſorte d'inſtinct. Les Hollandois ſont-ils las de la tyrannie de Philippe II? Ils ne travaillent point à ſe rendre libres; ils ne cherchent qu'un nouveau maître, & c'eſt parce qu'ils n'en trouvent point qu'ils fondent enfin une république.

Prendre un mécontentement paſſager pour une diſpoſition habituelle, regarder un moment d'efferveſcence, d'engouement, ou d'enthouſiaſme, comme le principe d'une révolution, c'eſt une erreur groſſiere. Nous avons nos habitudes qu'il faut rompre; & le légiſlateur qui l'ignore ne fera que des loix inutiles. Je vous citerai un exemple remarquable. Quand votre Charles II remonta ſur le trône de ſes peres, vos compatriotes, Mylord, ſortirent en quelque ſorte de leur caractere. Ils montrerent une joie exceſſive au retour de ce prince fugitif qu'ils avoient proſcrit, & dont le pere étoit mort ſur un échafaud. C'eſt une ivreſſe générale qui s'étend de Londres juſqu'aux extrémités de l'Angleterre. Au milieu des fêtes & des illuminations, on ſe hâte de faire le procès à plu-

ſieurs perſonnes qui avoient été exceptées de l'amniſtie ; on exhume les corps de Cromwel, de ſon gendre Ireton & de Bradshaw, pour les attacher à un gibet. L'engouement du peuple paſſe juſqu'au parlement ; on prend ce mouvement convulſif de la nation pour une diſpoſition au pouvoir arbitraire ; & un bill eſt porté pour preſcrire l'obéiſſance aveugle. Comment votre parlement, Mylord, ne s'apperçut-il pas que le regne auſtere & dur de Cromwel n'avoit pas ſuffi pour étouffer chez vous l'amour de la liberté & de l'indépendance que vos guerres civiles n'avoient rendu que plus actif ? Pourquoi vos bons patriotes, indignés de tout ce délire, crurent-ils voir la ruine entiere de votre liberté ? Il ne falloit pas prendre la choſe ſi ſérieuſement. La joie du peuple ne prouvoit point qu'il aimât le deſpotiſme, & la nouvelle loi du parlement ne devoit avoir aucune autorité. Charles II ne s'y trompa pas ; il ſentit qu'il ne devoit pas tout oſer ſur un trône dont les marches étoient encore enſanglantées. Il conſulta plus le caractere de ſa nation, que la nouvelle loi, & il fit bien. Quand ſon ſucceſſeur, moins prudent, voulut agir en maître abſolu, il ſouleva les eſprits, & les Stuards ſont allés regner, à Saint-Germain-en-Laye & à Rome, ſur quelques valets & quelques catholiques ſuperſtitieux.

Le

Le légiſlateur ne peut donc compter ſur ſes nouvelles loix, qu'autant qu'elles ont quelque analogie avec le caractere de la nation qu'il veut réformer. Mais je le plains beaucoup ſi cette nation n'a aucun caractere ; ſi, énervée par ſes vices, elle ne deſire rien, ou ne deſire que foiblement. Comment s'y prendra-t-il pour fixer ce Protée inconſtant ? La conſtance du légiſlateur ſe laſſera ; & un moment de diſtraction détruira ſon ouvrage. Si les citoyens ne ſont que de grands enfants que tout affecte également, je voudrois qu'on ſongeât d'abord à leur donner un caractere. Examinez ſi cette molleſſe de l'ame ne tient pas à l'habitude de s'occuper de choſes qui ne peuvent occuper qu'un moment, c'eſt-à-dire, à des plaiſirs, ou à des niaiſeries dont on eſt néceſſairement bientôt las. Il faut alors préſenter aux eſprits des objets capables de faire une impreſſion plus vive, & ſurtout plus durable. Tâchez de donner à l'ame des élans, ou des ſecouſſes qui la retirent de ſon oiſiveté. Sans proſcrire trop rigoureuſement les anciennes mœurs, renfermez davantage le citoyen en lui-même, qu'il ait un intérêt à changer de conduite. Si l'ame eſt affaiſſée par la crainte & l'habitude de la miſere, commencez à vous montrer moins ſévere & plus indulgent. Commence-t-on, enfin, à ſe former un caractere national ? Profitez-en pour encourager quelques vertus & quelques

talents, exciter de l'émulation. Bientôt le légiſlateur ne marchera plus à tâtons, & ſes premiers ſuccès lui apprendront ce qu'il peut eſpérer.

Si vous êtes obligé de réformer le caractere d'un peuple, pour le préparer à recevoir un nouveau gouvernement, tentez de donner plus d'activité aux paſſions qui ſont les plus favorables à l'exécution de votre projet. Sur-tout, étudiez avec ſoin quelle eſt la paſſion qui vous oppoſe les plus grands obſtacles; mais gardez-vous de l'attaquer directement & de front; vous la revolteriez, & elle triompheroit de vos loix. Pour préparer les Romains à la ſervitude, Auguſte employa la crainte; pour les accoutumer à la perte de leur liberté, il ſe garda bien de les accabler du poids de ſon pouvoir. C'eſt un monarque abſolu qui feint de s'honorer des magiſtratures de l'ancienne république. Il promet d'abdiquer la ſouveraineté qui lui eſt plus chere que la vie. Pour faire oublier les anciennes loix, il en fait deſirer de nouvelles. Enfin, ces Romains, ſi fiers, ſi braves, ſe courbent ſans déſeſpoir ſous le joug de Tibere. S'il eſt poſſible d'amener, pas à pas, les hommes juſqu'à aimer & louer la ſervitude, ſoyez sûr, Mylord, qu'avec un peu de ſoin, il eſt plus aiſé de réveiller dans leur ame le ſentiment preſque éteint de la liberté. L'hiſtoire de la ligue des Achéens vous prouvera cette vérité. Mais, ſans remonter ſi haut, examinez

comment les Suiſſes ſont parvenus à ſecouer le joug des ſeigneurs qui les opprimoient.

Si l'avarice des citoyens rend l'état malheureux, que le légiſlateur commence par intéreſſer la vanité ou l'ambition des principaux citoyens, à ſe moins occuper du ſoin de leur fortune domeſtique. Diminuez peu à peu leurs beſoins; diminuez les récompenſes pécuniaires; mais en rendant plus précieuſes celles qui honorent. Moins je ſerai ſenſible à cet intérêt qui avilit l'Europe, plus je ſerai prêt à aimer le bien public. C'eſt beaucoup gagner que de ſubſtituer l'ambition à l'avarice; car cette derniere paſſion eſt toujours baſſe; & l'autre, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, peut s'aſſocier à des qualités eſtimables. Mais ſi l'ambition des citoyens trouble le gouvernement, que le légiſlateur ſonge moins à la détruire par la force des loix, qu'à la diriger & l'éclairer, en lui aſſociant les vertus avec leſquelles elle peut s'allier. Si l'ambition ne peut plus compter ſur la faveur, ſi vos réglements ſont faits de façon qu'elle ne puiſſe raſſembler des forces pour troubler l'état, ou, par ſes baſſeſſes & ſes importunités, s'emparer des récompenſes que la juſtice deſtine au mérite, cet ambitieux que vous craignez, deviendra enfin un bon citoyen. Je ne finirois point, Mylord, ſur cet article; & je vous dirai, en un mot, qu'un légiſlateur habile prend alors le ton & la conduite

d'un ami qui corrige ſon ami. Quelquefois il diſſimulera par prudence ſes vrais ſentiments. Ce n'eſt point dans le moment que je jouis, pour ainſi dire, de tous les plaiſirs de mon vice, que vous devez me reprendre avec aigreur; je ne vous écouterois pas. Vous attendrez l'inſtant où je commence à éprouver les inconvénients qui accompagnent une mauvaiſe conduite; ma raiſon alors eſt plus capable de vous entendre.

Votre nouvel établiſſement déplaira à toutes les perſonnes qui profitent des abus que vous voulez détruire; elles ſe réuniront pour le ruiner: cabales, intrigues, ruſes, violences, rien ne ſera négligé; & tant d'efforts ne ſeront point inutiles, ſi vous n'oppoſez des forces ſupérieures à celles de ces ennemis du bien public: toute loi doit avoir des gardiens & des conſervateurs; & cette vérité n'a pas beſoin de preuve. Tout conſervateur doit être intéreſſé à conſerver la loi, & doit avoir la force néceſſaire pour la défendre; ſans cet intérêt, il s'aſſoupira; ſans force, il ſuccombera ſous les efforts de ſes ennemis: l'habitude reprendra ſon cours, & le légiſlateur qui s'eſt endormi ſur la confiance de la loi, ne la retrouvera point à ſon réveil, & tentera en vain de la rétablir. Je ne me fierois, ni à des promeſſes, ni à des chartes, ni à des diplômes, ni à des traités, ni à des ſerments; l'hiſtoire m'en prouve l'inutilité; & il n'y a point

de peuple eſclave qui n'ait dans ſes archives les plus beaux titres du monde, pour aſſurer ſa liberté. Une loi qui doit faire une révolution, doit être protégée par une magiſtrature nouvelle. Ce fut une choſe très-ſage aux plébéïens de Rome, de prévoir qu'en rentrant dans leur patrie, chacun d'eux ſeroit diſtrait, par ſes affaires domeſtiques, de la loi que le ſénat avoit portée contre les uſures & les vexations de la nobleſſe; & que les grands ne tarderoient pas à reprendre tous les vices du gouvernement ariſtocratique, ſi le peuple n'étoit pas continuellement averti par des tribuns du danger qui le menaceroit, & de la néceſſité de réunir ſes forces.

Votre hiſtoire, Mylord, confirme mes réflexions. Cette grande charte du roi Jean, que vous regardez comme la baſe fondamentale de votre gouvernement, à quoi doit-elle la réputation qu'elle a acquiſe parmi vous? C'eſt que vos peres eurent le bon eſprit d'oppoſer à la puiſſance de Jean ſans terre une puiſſance ſupérieure. Vos barons, plus aviſés que par-tout ailleurs, comprirent que leurs forces ne ſeroient rien, ſi elles n'étoient ſecondées de celles du peuple; ils traiterent donc des intérêts de la commune, & s'en déclarerent les protecteurs. Formant enſuite des eſpeces de tribuns parmi eux, pour veiller à la conſervation de la loi, ils établirent un conſeil,

auquel tous les particuliers qui avoient à ſe plaindre de quelque vexation, ou de quelque injuſtice de la part du roi, devoient avoir recours. Si quatre de ces barons trouvoient la plainte légitime, ils s'adreſſoient au roi, ou, dans ſon abſence, à ſon chancelier, pour demander une juſte réparation. Si, quarante jours après cette demande, la partie offenſée n'étoit pas ſatisfaite, les quatre barons rendoient compte de leur démarche au conſeil, &, à la pluralité des voix, il prenoit les meſures qu'il croyoit les plus convenables pour obtenir juſtice. Il avoit droit d'armer la commune, & de contraindre le roi par le pillage, ou la ſaiſie de ſes domaines, à réparer les torts qu'il avoit faits.

Ce qui ſe paſſe actuellement en Pologne eſt encore une preuve bien convaincante des différentes vérités dont je vous parle. Je ſuppoſe, avec vos beaux eſprits de France, continua notre philoſophe, en ſe tournant de mon côté, que la Czarine ait voulu de bonne foi retirer les Polonois de leur anarchie, & que c'eſt dans cette vue qu'elle a entrepris de leur donner des loix. Dans ce cas je demande ſi cette princeſſe n'a pas été trompée par ſon amour extrême pour le bien? Comment ſon conſeil a-t-il pu penſer que les Polonois, les hommes de l'Europe les plus jaloux de leur indépendance, reſpecteroient des loix qu'on leur don-

noit par force, des loix contraires à tous leurs préjugés, & qui, en bouleverſant leur conſtitution, les rendoient eſclaves? Quelles meſures avoit-on priſes pour préparer cette grande révolution? Avoit-on tenté de tirer les Polonois de leur erreur? Avoit-on eſſayé de les ſéduire par des bienfaits, ou des promeſſes? Avoit-on du moins attendu, pour propoſer une réforme, que la Pologne, ravagée par ſes propres armées, ouvrît les yeux, & commençât à ſe laſſer de ſes déſordres? Non, & j'oſe vous prédire que les malheurs qu'elle éprouve & les prétendues bonnes intentions de la cour de Pétersbourg, lui ſeront inutiles.

Mais laiſſons la Ruſſie, qui veut aſſervir & non pas corriger la Pologne; &, pour faire connoître tout ce quon attend de la ſageſſe d'un légiſlateur, il vaut mieux vous raconter comment nos péres parvinrent autrefois à nous délivrer de notre anarchie & de l'empire des Danois. Vous ſavez quelle étoit notre ſituation, vingt ou trente ans avant que Guſtave Waſa fût placé ſur le trône. Nous ne reſſemblions pas mal à ces anciens Goths, qui ont ruiné l'empire Romain. Nos loix étoient informes & groſſieres; & pour comble de maux, en les aimant, nous ne pouvions nous réſoudre à y obéir. Tourmentés par l'ambition du clergé, l'inquiétude de la nobleſſe, la brutalité des payſans & l'oiſiveté des bourgeois, ſans puiſſance publi-

que, ſans magiſtrats, nous voulions être libres, ſans ſavoir ce que c'eſt que la liberté, ni comment on doit la conſerver. Le Dannemarck ſe flatta de profiter de nos déſordres pour nous aſſervir, comme la Ruſſie profite aujourd'hui de ceux de la Pologne, pour la ſubjuguer. Un prince qu'on a appellé le Néron du Nord, Chriſtierne, ne réuſſit que trop à briſer les reſſorts de notre foible gouvernement. Il voulut glacer toutes les ames par la terreur. Le ſang de nos peres couloit de tous côtés; les Danois opprimoient la Suede conſternée: mais comme vous voyez aujourd'hui ſe former des confédérations dans toutes les provinces de Pologne que les Ruſſes dévaſtent, il s'éleva, du milieu de nos ruines, un grand homme qui forma le projet de rompre nos fers, après avoir rompu les ſiens.

Guſtave avoit préparé une révolte dans la Dalécarlie, & il ſe fit un parti aſſez puiſſant pour que ſon armée ſervît d'aſyle & de point de réunion à tous les citoyens qui avoient encore la force d'aimer leur patrie & leur liberté. Suppoſons que ce prince, qui ſentoit la néceſſité de faire finir l'anarchie & de donner une forme au gouvernement, un protecteur aux loix, & de la majeſté à la puiſſance publique, ſe fût fait proclamer roi à la tête de ſon camp: ſuppoſons encore qu'on lui eût conféré une autorité beaucoup plus étendue que celle de ſes prédéceſſeurs, & qu'il eût fait les loix les

plus ſages & les plus ſalutaires : qu'en ſeroit-il arrivé ? Guſtave ſe ſeroit rendu ſuſpect à ſa nation. Quoique les Suédois euſſent déja aſſez ſouffert, pour devoir ſe courber ſous la main bienfaiſante du légiſlateur, ils ſe ſeroient défiés de ſes intentions. Les ennemis de Chriſtierne ſeroient allés à lui avec moins d'empreſſement, les ſoldats même craignant de s'être donné un maître trop puiſſant, l'auroient ſervi avec moins de zele. Un moment de proſpérité auroit ſuffi pour faire revivre les anciens préjugés. En voyant au milieu de nous un pouvoir qui nous étoit inconnu, nous aurions cru que la tyrannie de Guſtave avoit ſuccédé à la tyrannie de Chriſtierne. Le clergé, dont l'avarice & l'ambition auroient été également alarmées, ſe ſeroit livré à l'emportement le plus dangereux, &, pour conſerver ſon empire ébranlé, ſe ſeroit ligué avec les ennemis de la patrie. La nobleſſe inquiete & jalouſe auroit vu avec indignation la fortune d'un gentilhomme qui n'avoit eu que ſon courage & ſes talents pour s'élever au deſſus de ſes pareils ; & auroit jeté le royaume dans de nouveaux troubles. En ſe hâtant trop, Guſtave auroit également mal ſervi ſon ambition & ſa patrie ; & le titre de roi, à la faveur duquel il auroit cru donner plus de force aux loix, ne lui auroit, en effet, conféré qu'un pouvoir plus incertain & plus conteſté que celui dont les adminiſ-

trateurs avoient joui avant lui, & qui fût incapable de prévenir, ou d'arrêter les déſordres de l'état.

Je ne vous dirai point, Mylord, que Guſtave, occupé du bien public, négligea les intérêts de ſa fortune; je ne vous parle ni d'un Ariſtide, ni d'un Fabricius; &, depuis bien des ſiecles, l'Europe ne mérite plus de voir de tels hommes. Quoi qu'il en ſoit, ce prince ne forma qu'un ſeul projet des deux deſſeins de rendre à ſa patrie ſon indépendance, & de s'élever ſur le trône pour le laiſſer à ſa poſtérité. Il crut que le gouvernement ne prendroit aucune conſiſtance; que les loix ſeroient ſans vigueur, & les Suédois, par conſéquent, malheureux, tant que la couronne élective ſeroit achetée à prix d'argent, ou donnée à l'intrigue. Pour rendre la nation libre, ſans que ſa liberté pût dégénérer en anarchie; pour établir un ordre fixe dans ſes dietes, & faire agir le ſénat avec dignité, il crut qu'il devoit ſe rendre plus puiſſant que ne l'avoient été les anciens rois: car, ſi la premiere magiſtrature de l'état n'eſt pas ſolidement affermie, n'attendez rien de celles qui lui ſont ſubordonnées: voilà le projet de Guſtave. Mais remarquez avec quelle ſage lenteur, avec quelles ſages précautions il tâche d'arriver au but qu'il s'eſt propoſé. D'abord il ſe contente de réveil-

ler dans tous les cœurs les ſentiments d'indignation, d'audace & de généroſité que la tyrannie de Chriſtierne étoit prête à y étouffer. Il excite la haine pour bannir la crainte, & diſpoſer à la vengeance. A la tête des payſans de la Dalécarlie, il ne paroît que leur égal. Avant que de vouloir paroître puiſſant, il veut ſe faire aimer. Il ſait que ſi les Suédois deſirent pendant long-temps de le porter ſur le trône, ſa fortune ſera plus ſolidement établie. Eſt-il parvenu, par une longue ſuite de ſuccès & de proſpérités, à ébranler l'empire de Chriſtierne ? il ne prend encore que le titre modeſte d'adminiſtrateur, & continue à ſe rendre néceſſaire. Voilà comment ce prince eſſaie, pour ainſi dire, la couronne, & réforme notre gouvernement; voici par quels moyens il affermit & conſomme ſon ouvrage.

Il s'agiſſoit de réprimer l'autorité du clergé qui poſſédoit des richeſſes immenſes, formoit le premier ordre du royaume, occupoit pluſieurs fortereſſes importantes, & s'étoit accoutumé depuis trop long-temps à commander pour ne pas conjurer la ruine du nouveau gouvernement. Les eccléſiaſtiques étoient d'autant plus redoutables, qu'ils pouvoient nous perſuader (tant nous étions ignorants & ſuperſtitieux) que c'eſt offenſer la religion que de ne pas reſpecter les uſurpations & les injuſtices de ſes miniſtres. Ajou-

tez à tous ces avantages, que, quelles que fuſſent leurs manœuvres & leurs prétentions, ils étoient sûrs de la protection de la cour de Rome, dont les bulles, les interdits & les excommunications faiſoient alors trembler les monarques les plus puiſſants. A quoi auroient ſervi les loix, ſi on avoit laiſſé ſes forces au clergé ? Guſtave s'appliqua d'abord à faire conférer les principales prélatures à des hommes qui lui fuſſent dévoués, & qui, par la nonchalance & la timidité de leur caractere, ſeroient ſur-tout incapables de protéger & de ſoutenir les prétentions de leur ordre. Ces richeſſes, qui rendoient le clergé ſi fier & ſi puiſſant, on s'en ſert adroitement pour lui faire des ennemis. On ne permet pas au peuple de s'accoutumer à ſa miſere; en lui donnant l'eſpérance d'avoir une fortune moins malheureuſe, on lui apprend à murmurer, à ſe plaindre, & on l'invite à croire que le ſuperflu des eccléſiaſtiques eſt le patrimoine des pauvres; ſi Guſtave dépouille les uns pour ſoulager les autres, il donne des partiſans au nouveau gouvernement, & affoiblit ſes ennemis. On demande que le clergé contribue aux charges de l'état avec ceux qui le défendent; & tous les ordres du royaume ſont intéreſſés à protéger la juſtice de cette loi. Bientôt on fait ſouhaiter à la nobleſſe de rentrer dans les terres dont ſes peres s'étoient dépouillés

pour doter des égliſes & des monaſteres : les diviſions des deux premiers ordres empêchent qu'ils ne ſe réuniſſent, & le gouvernement en profite pour s'affermir.

En inſpirant à la nobleſſe l'ambition de former le premier corps du royaume, Guſtave porta le dernier coup à la puiſſance du clergé. On ne tarda pas à lui enlever les fortereſſes qu'il poſſédoit, & dont il avoit ſi ſouvent abuſé. En ne parlant que de la ſainteté du miniſtere & des devoirs des évêques, on leur ferma l'entrée du ſénat, ſous prétexte de ne les pas détourner des ſoins ſpirituels qui devoient les fixer dans leurs dioceſes. Ces prélats ainſi dégradés, ne trouverent aucun vengeur dans les provinces ; car Guſtave, toujours attaché aux mêmes principes, avoit fait perdre aux moines la conſidération & le crédit dont ils jouiſſoient. Ils étoient laſſés de leur profeſſion, & mépriſés, parce qu'on les avoit réformés malgré eux. Ne craignez pas que le fanatiſme ſouleve la multitude, ni que la cour de Rome interpoſe ſon autorité pour conſerver à l'égliſe de Suede ſes anciennes prérogatives. Le prince a tout prévu. Il a favoriſé depuis long-temps les opinions naiſſantes de Luther ; il a appellé dans ſes états des docteurs Allemands, qui, pour le moins, ſongeoient autant à rendre l'égliſe Romaine odieuſe & ridicule, qu'à

rappeller le ſouvenir de la doctrine & de la diſcipline des premiers ſiecles. Pour mieux ſeconder leur zele & leurs prédications, il ſe garda bien de profeſſer ouvertement la confeſſion d'Augsbourg. Il paroît attaché à l'ancienne religion, afin que perſonne n'oſe s'en déclarer le protecteur & le défenſeur. Guſtave ne feint de la pratiquer que pour mieux l'accabler, & il ne montre enfin ſes vrais ſentiments que quand le clergé a ceſſé d'être redoutable.

C'eſt en préparant ainſi les nouveautés, c'eſt en ne publiant des loix qu'après les avoir fait deſirer, leur avoir ménagé une protection puiſſante & changé la forme du gouvernement, que nous parvînmes à ſortir de notre anarchie. Nous changeâmes de religion & de gouvernement, ſans éprouver aucune de ces ſecouſſes, ou de ces convulſions violentes, auxquelles les états ont été expoſés, quand ils ont été partagés ſur le culte, ou qu'ils ont voulu établir l'adminiſtration publique ſur de nouveaux principes. Je ne dis point que Guſtave ait fait tout ce que ſa patrie étoit en droit d'exiger de lui : avec tant de courage, tant de prudence, tant d'art & d'adreſſe, y auroit-il eu pour lui quelque entrepriſe impraticable ſi l'intérêt de ſa fortune particuliere ne lui avoit fait négliger la fortune de l'état, ou s'il eût vécu dans un ſiecle qui n'eût pas ignoré quelles ſont les

ſources de la félicité publique ? Quoi qu'il en ſoit, Mylord, la Suede eſt une grande preuve que rien n'eſt impoſſible à un légiſlateur habile ; il tient, pour ainſi dire, notre cœur & notre eſprit dans ſes mains, il peut faire des hommes nouveaux.

CHAPITRE II.

Ce qu'on ne peut attendre, & ce qu'on peut eſpérer des divers Gouvernements connus en Europe, relativement à la Légiſlation.

Je vous ai écouté avec la plus grande attention, dit Mylord ; plus vous vous êtes étendu ſur les ſages précautions avec leſquelles un légiſlateur doit ménager les vices & les préjugés d'un peuple, & plus je crains que vous n'ayez eu raiſon de n'appeller vos loix que d'agréables rêveries. La révolution de Guſtave Waſa prouve que rien n'eſt impoſſible à un légiſlateur habile ; mais tous les talents de ce grand homme n'auroient-ils pas été perdus pour ſa patrie, ſi, au lieu de naître dans une nation violemment agitée par ſes déſordres, & dont les loix n'avoient aucune conſiſtance, il eût paru chez un peuple qui auroit vécu tranquillement au milieu de ſes vices, de ſes préjugés & des malheurs avec leſquels il auroit été familiariſé ? Toute réforme eſt praticable ſous la main d'un homme de génie ; mais il faut qu'il lui ſoit permis d'agir. A l'exception de la Pologne qui eſt trop malheureuſe aujourd'hui, pour ne pas ſe prêter à de nouvelles loix,

&

& où il pourroit, par conſéquent, s'élever un Guſtave Waſa ; je ne vois dans toute l'Europe que des gouvernements propres à déſeſpérer tous les Lycurgue & tous les Solon du monde.

Je vous en prie, continua Mylord, comment voudriez-vous qu'un ſultan, ivre de ſon pouvoir, & abymé dans l'ignorance & la crapule de ſon ſerrail, qui ne voit rien, qui n'entend rien, ou qui ne voit & n'entend que des femmes & des hommes qui lui reſſemblent, & qui jouiſſent de ſon pouvoir & de ſa ſtupidité ; osât s'élever juſqu'à penſer qu'il eſt de ſon devoir de rendre heureux les eſclaves qu'il mépriſe ? Son ame eſt toute dans ſes ſens, & ſes ſens raſſaſiés, ne l'avertiſſent de rien, que de l'ennui qui l'accable. Quelle autre réforme peut-il méditer que celle d'une ſultane ou d'un favori qui ne ſavent pas avec aſſez d'art préparer ſes plaiſirs, ou prévoir ſes caprices ? Tout Conſtantinople eſt en feu ; les janiſſaires, furieux, ont pris les armes ; ils demandent, à grands cris, la tête du ſultan, ou de ſon viſir ; on veut un autre maître ; mais perſonne n'a l'eſprit de demander un autre gouvernement. Voilà l'image de l'empire des Turcs. Placez là Guſtave Waſa : qu'y fera-t-il ? Mais ſoyez sûr que tous les ſultans & tous les ſots peuples de l'Europe ne ſont pas à Conſtantinople.

Ce qu'on appelle communément une monar-

chie tempérée, ne me donne pas de grandes eſpérances. Les ames, il eſt vrai, ne ſont point encore glacées par la crainte; mais elles ſont cependant aſſez dégradées pour ne rien deſirer avec force. Familiariſés avec les abus & trop ignorants pour en prévoir les ſuites, on eſt bien plus diſpoſé à en laiſſer naître de nouveaux, qu'à réprimer les anciens, par des loix ſalutaires. Je me mets à la place d'un prince, qui commande une nation accoutumée à s'accommoder de tout. Qu'arrivera-t-il? Je jouirai d'une fortune & d'une ſécurité aſſez grandes pour me croire au deſſus de ces loix, par leſquelles je dois, dit-on, me gouverner, & qui contrarient toujours quelqu'une de mes paſſions. Diſtrait par des plaiſirs, entouré de flatteurs qui forment une barriere entre la vérité & moi, les foibles murmures, les plaintes légeres de mon peuple ne monteront point juſqu'au pied de mon trône, pour m'avertir de mes devoirs. Quand rien ne me manque, convenez qu'il ſeroit fort étrange que je m'aviſaſſe de ſoupçonner que mon royaume peut avoir des beſoins.

Mais je ſuppoſe que par un effort de génie je me dérobe à mes préjugés, & veuille ſuſpendre quelques déſordres: quelle alarme ne répandrai-je pas dans ma cour? Ces hommes en apparence ſi dociles & ſi rampants, craignent trop que je ne ſois juſte,

pour ne pas faire avorter mes généreux projets. Ruſe, fraude, intrigue, ils tenteront tout; & je vous avoue qu'il eſt très-vraiſemblable que je n'aurai pas le courage & la fermeté dont j'aurois beſoin pour réuſſir. Vous voyez ce qui réſultera de là. Tenter inutilement de corriger de mauvaiſes loix, c'eſt les confirmer. On s'accoutume à ſes vices, les abus ſe multiplient, & les maux de l'état deviennent incurables. Tel eſt le progrès des paſſions lâches qui aviliſſent & dégradent une nation, que ce que je pourrois encore exécuter aujourd'hui avec un courage & une prudence médiocres; mon ſucceſſeur, avec les vertus & les talents d'un Trajan ou d'un Marc-Aurele, n'oſera pas même y penſer.

Paſſons actuellement dans les pays où la puiſſance légiſlative eſt dépoſée dans les mains des citoyens. Je ſais que les devoirs de la juſtice & de l'humanité y ſont mieux remplis qu'ailleurs; cependant combien leur conſtitution n'eſt-elle pas encore éloignée de ce point de perfection auquel vous aſpirez? Qu'importe que nous ayions un parlement, & que nous puiſſions élire librement nos repréſentants, ſi nos mœurs ſont telles que nous abuſions de notre liberté, & que nous vendions nos ſuffrages? Dans toutes les nations libres de l'Europe, l'avarice ou l'ambition infecte les hommes que nous avons chargés de nous faire des

loix : comment donc peut-on eſpérer qu'ils proſcriront des paſſions dont ils ſont eſclaves ? Plus vous m'avez fait ſentir le prix de l'égalité, moins je ſuis raſſuré. Nulle part je ne trouve une balance égale entre les différents ordres de l'état ; chez nous elle penche continuellement du côté du roi, & chez vous du côté de la nobleſſe ; ainſi les deux nations les plus libres de l'Europe & les mieux conſtituées, tendent continuellement à ſe déformer ; & bien loin d'eſpérer des loix plus ſalutaires, je crains la ruine entiere de celles que nous avons.

Ce ne ſont pas nos mœurs ſeules, pourſuivit Mylord, ni les vices de nos gouvernements qui m'effraient ; c'eſt l'étendue même des états qui m'ôte toute eſpérance. Créez, à votre gré, des Ariſtides, des Epaminondas, des Catons ; répandez-en une douzaine ou deux en Suede & en Angleterre ; & vous verrez que nous n'en ferons pas plus avancés qu'auparavant. Je vais plus loin ; & quand ces ſages ſeroient chargés de nous donner des loix, je gagerois que nous trouverions le ſecret d'y déſobéir. En effet, quel homme peut avoir aſſez de génie & de courage pour imprimer un mouvement nouveau, & donner de nouvelles mœurs à cette maſſe énorme de grandes provinces qui ne compoſent qu'une ſeule ſociété ? Il ſuccombera néceſſairement ſous le poids d'une

pareille entrepriſe. Si un ancien, je crois que c'eſt Ariſtote, a eu raiſon de dire qu'un Dieu même ne pourroit établir une bonne police dans une cité trop nombreuſe : que penſeroit-il de nos vaſtes états, où le vice s'accrédite ſi aiſément dans l'obſcurité, & n'eſt ſouvent connu des magiſtrats que quand il eſt aſſez fort pour les braver ?

Les petites républiques des anciens avoient un grand avantage ſur nos états modernes qui ſont ſi fiers de ces grandes poſſeſſions qui les affoibliſſent en relâchant tous les reſſorts du gouvernement. La médiocrité de leur fortune modéroit les deſirs des magiſtrats & des citoyens ; on y étoit plutôt ambitieux qu'avare. En Europe tous nos vœux ſont immodérés. Les états qui ſe croyent forts, font des entrepriſes au deſſus de leurs forces, & les citoyens ne ſont qu'avares. Jadis le petit nombre des citoyens ne compoſoit en quelque ſorte qu'une ſeule famille. Ils ſe connoiſſoient tous ; ils pouvoient s'entendre aiſément & ſe concilier. Aujourd'hui, une ſociété eſt, pour ainſi dire, compoſée de pluſieurs peuples qui ont, ou croient avoir, des intérêts oppoſés. Les comices des anciens, étant très-fréquents, parce qui pouvoient s'aſſembler ſans peine & ſans frais, les intérêts publics n'étoient jamais oubliés. Pour nos aſſemblées générales, elles ſont à charge aux citoyens, par conſéquent, elles ſont rares ;

& on y arrive plus plein de ſes affaires domeſtiques que de celles de la patrie. Autrefois, ſi une république avoit un vice, ſouvent tous les citoyens en ſouffroient; &, faiſant un effort général pour ſe corriger, il étoit bien difficile qu'on ne trouvât pas enfin un remede à ſes maux. Il ne falloit qu'un bon citoyen, un bon magiſtrat, un bon moment pour faire prendre une réſolution ſalutaire. C'eſt ainſi qu'en un jour Lycurgue fit de Lacédémone une république nouvelle. C'eſt ainſi que les différents partis qui diviſoient Athenes, ſe laſſerent enfin de leurs haines, & convinrent de prendre Solon pour arbitre, & d'obéir aux loix qu'il leur dicteroit. Enfin, c'eſt ainſi que les Romains, avant qu'ils ſe fuſſent agrandis & corrompus par leurs conquêtes, trouverent toujours dans la ſageſſe de leurs magiſtrats, un remede efficace pour tous leurs maux. Chez nous, au contraire, tout eſt ſi bien ordonné que ce qui fait le malheur des uns fait le bonheur des autres. La conſtitution n'a pas un vice qui ne ſoit avantageux à un grand nombre de citoyens; & comptez que plus ce vice ſera conſidérable, plus ſes protecteurs ſeront puiſſants. En voyant ce qu'il faudroit faire, jamais on ne le fera. Un abus diſparoît, mais il n'a pas été corrigé; un autre abus lui a ſuccédé, & nous aurions à la fois tous les vices, ſi heureuſement

ils n'étoient pas tels, qu'ils ne peuvent point ſubſiſter enſemble.

Courage, Mylord, répondit notre philoſophe, il me ſemble que vous avez fait des progrès aſſez rapides dans la bonne doctrine. Mais permettez-moi de vous le dire, peut-être donnez-vous aux anciens quelques éloges qu'ils ne méritent pas, & peut-être déſeſpérez-vous trop aiſément des modernes. Si vous me tranſportez à Conſtantinople, ou dans quelque autre pays abruti par le deſpotiſme, je conviendrai ſans peine qu'il n'y faut attendre aucune révolution heureuſe. Mais il n'en n'eſt pas tout à fait de même, à l'égard des monarchies que vous appellez tempérées. Si rien ne s'oppoſe à la pente naturelle de ce gouvernement, j'avoue qu'il deviendra en peu de temps le deſpotiſme de Turquie & de Perſe. C'eſt ici que j'implore les caprices heureux de la fortune. Puiſque le nom du deſpotiſme eſt odieux dans ces monarchies tempérées, puiſque le prince ſe ſoumet encore à de certaines formalités, puiſqu'il daigne écouter des remontrances, puiſque l'eſprit de la nation eſt encore un frein capable de l'arrêter & de ſuſpendre les abus; pourquoi ces mœurs nationales ne pourroient-elles pas cauſer une révolution? C'eſt ainſi que ſous Jacques I, vous commençâtes à vous plaindre du joug rigoureux que vous portiez depuis le regne de Henri

VIII, & vous êtes parvenus à le ſecouer. C'eſt ainſi que vous avez vu ſe former une république dans les Pays-Bas, quand Philippe II traita en eſclaves des hommes qui n'étoient pas encore familiariſés avec l'eſclavage. S'il ſuffit d'un Jacques I ou d'un Philippe II, princes qui ne ſont pas rares, pour produire de grands changements, vous voyez, dit notre philoſophe en riant, qu'il ne faut déſeſpérer de rien. Mais parlons ſérieuſement. Sans prendre les armes, ſans faire la guerre civile, (parti que je condamne pour cent raiſons, & que je crois très-dangereux dans une monarchie où le prince tient entre ſes mains toutes les richeſſes & toutes les forces de l'état;) pourquoi ne reſteroit-il aucune reſſource à une nation qui eſt ſur le penchant de ſa ruine?

Tout bien conſidéré, bien peſé, bien examiné, on trouve dans l'hiſtoire quelques princes qui, ayant la ſageſſe d'être effrayés de leur toute-puiſſance, en ont remis volontairement une partie à leur nation: pourquoi ce qui eſt déjà arrivé n'arriveroit-il pas encore? Calculez, ſi vous le voulez, combien il faut de ſiecles pour produire un Trajan, un Antonin, un Charlemagne, un Henri IV, je vous accorderai tout le temps que vous me demanderez; mais enfin, ces grands hommes peuvent renaître, & je ſuppoſe qu'il en naiſſe un ſur le trône d'une monarchie tempérée;

voici mes raiſonnements. D'abord il ne ſera point gâté par ſon éducation, parce que ces ames ſupérieures tiennent tout d'elles-mêmes, s'élevent par leurs propres forces, & ne cedent point à l'exemple. J'eſpere enſuite qu'on lui dira au moins une fois qu'on n'eſt pas roi ſeulement pour ſon plaiſir, & qu'un prince eſt obligé de rendre ſes ſujets heureux. Cette vérité ne ſera pas perdue. A peine mon jeune monarque commencera-t-il à réfléchir, qu'il ſentira toute l'étendue de ſes devoirs. On aura beau lui dire qu'il eſt l'image de Dieu ſur la terre, il verra bien qu'il n'eſt qu'un homme, & qu'en ſe chargeant de tout faire dans ſon royaume, il ſe réduit à la condition humiliante d'un automate qui n'agit que par des impreſſions & des mouvements étrangers. Bientôt la grande ame ſe déploie, & mon héros ne ſe charge que d'un fardeau qu'il puiſſe porter.

Tenant cependant par quelque fil aux foibleſſes de l'humanité, ce ne ſera point ſans une ſorte d'étonnement qu'il balancera à ſe dépouiller de ſa toute-puiſſance; mais la magnanimité l'emportera enfin ſur la vanité. Il verra qu'en ſe démettant de ſon pouvoir, il l'augmentera encore, & que ſes ſujets, conduits par l'amour, la confiance, l'eſtime, le reſpect & la vénération, ſe précipiteront à ſes pieds. Toute l'énergie de ſon ame ſe montrera alors; il jouira du pouvoir le

plus étendu que puiſſe poſſéder un homme, de la gloire d'avoir fait une nation libre, du plaiſir d'avoir affermi la fortune de ſa maiſon, & de penſer que les générations vertueuſes & heureuſes qui vont ſe ſuccéder, ſeront ſon ouvrage. Croyez-vous, Mylord, que mon Antonin, ou mon Charlemagne, ne puiſſe pas triompher de la corruption de ſa cour, & briſer tous les obſtacles qu'on voudroit lui oppoſer ? Voyez ce que Pierre I a fait chez les Ruſſes : le prince que je vous prédis, fera ſans doute toutes les réflexions que nous venons de faire. N'en doutez pas. C'eſt dans la nature même de l'homme & de la ſociété, qu'il puiſera ſes loix. En établiſſant le grand intérêt du bien public, en nous le faiſant aimer, il nous détachera ſans effort de tous ces petits vices obſcurs & bas, qui nous lient ſi étroitement à notre intérêt perſonnel.

Quoi qu'il en ſoit du ſort qui attend les monarchies tempérées, il s'en faut bien que je déſeſpere des peuples libres. Je vois comme vous, en Angleterre & en Suede, trop d'inégalité entre les différents ordres de l'état; ce vice de notre conſtitution produit de grands maux, il en produira de plus grands encore s'il augmente; mais l'hiſtoire Romaine vient encore à mon ſecours, & m'apprend qu'il peut être corrigé. Les patriciens s'étoient emparés de toute l'autorité que

les rois avoient uſurpée, & vous ſavez avec quelle vigueur ils en uſoient quand ils apprirent la mort de Tarquin. Voilà des maux extrêmes, la tyrannie paroît inévitable, & pour voir s'élever la liberté, il ne faut cependant que porter la loi qui créera le tribunat. Analyſez, Mylord, l'hiſtoire Romaine; recherchez la cauſe de cette révolution qui fit prendre à la république une face nouvelle, & vous n'en trouverez point d'autre que l'amour de la liberté & des loix. Dès qu'il y a des tribuns, le peuple commence à aimer une patrie où il ne craindra ni injuſtice ni vexation. Les grands, avertis qu'un magiſtrat veille à la porte du ſénat, pour s'oppoſer à leurs décrets s'ils bleſſent la dignité du peuple, agiſſent avec plus de circonſpection, & leur timidité les prépare à être juſtes. Les mœurs changent inſenſiblement, & l'égalité la plus parfaite eſt enfin établie.

Or, je vous le demande, Mylord, l'amour de la liberté & des loix eſt-il éteint en Angleterre? Cet amour n'eſt-il pas un ſurveillant toujours attentif à la conduite du miniſtere? N'empêche-t-il pas que le roi ne ſe ſerve des avantages de ſa prérogative, pour étendre ſon autorité? Je ne me fierois pas à votre parlement, il peut être acheté, il peut être corrompu, il peut vendre la nation; & vos mœurs & vos richeſſes ne ſe prê-

tent que trop à ce trafic abominable. Mais à votre ancien parti des Wighs & des Torys, a ſuccédé ce que vous appellez le parti de l'oppoſition; & voilà votre tribunat. Je ſais que le parti de l'oppoſition n'eſt pas compoſé des plus honnêtes gens du monde, & que la plupart ne font tant de bruit que pour ſe faire craindre & ſe vendre plus cherement; mais croyez-vous que les tribuns de la république Romaine fuſſent les citoyens les plus zélés pour la patrie? L'ambition de ces magiſtrats s'oppoſoit à l'ambition & à l'avarice des patriciens, & tendoit à l'égalité; de même l'ambition & l'avarice de vos oppoſants eſt une barriere contre l'ambition du roi & l'avarice des membres du parlement qui ſe vendent. L'oppoſition eſt l'ame de l'Angleterre, elle la tient attentive à ſes intérêts, elle réunit ſes forces; & dans le cas où le roi profiteroit avec aſſez d'art de ſa puiſſance pour conjurer, de concert avec le parlement, la ruine de la liberté, les oppoſants jetteroient l'alarme; il ſe feroit une révolution: & pourquoi vos compatriotes n'en profiteroient-ils pas pour établir le gouvernement ſur de plus ſages proportions?

On ne l'a pas fait encore, me direz-vous, j'en conviens; mais faut-il en conclure qu'on ne le fera pas? Avant le tribunat de Licinius Stolon, les plébéïens de Rome n'avoient pu parve-

nir à partager avec les patriciens, les magiſtratures curules ; falloit-il en conclure que cet honneur leur ſeroit toujours refuſé ? Quinze jours avant la mort de Charles XII, qui auroit pu prévoir que nous touchions au moment d'être le peuple le plus libre de l'Europe ? Ce qu'on croit impoſſible aujourd'hui, arrivera peut-être demain. C'eſt un bon augure pour l'avenir que cette eſpece d'obſcurité où la prérogative royale & les privileges de la nation ſe trouvent enveloppés parmi vous. N'eſt-ce pas beaucoup que l'embarras & l'incertitude de vos juriſconſultes, quand ils veulent en fixer les bornes reſpectives ? Cet embarras & cette incertitude, vous les devez au parti de l'oppoſition ; c'eſt une preuve que la liberté nationale a autant de partiſans que la prérogative royale. Les armées, ſi je puis parler ainſi, ſont en préſence ; le roi a de meilleures armes que la nation ; il eſt vraiſemblable qu'il vaincra ; mais ce n'eſt pas cependant une victoire certaine.

Avec le ſecours de votre oppoſition, Mylord, vos compatriotes ne peuvent trembler pour leur liberté, que quand ils auront affaire à un prince aſſez hardi & aſſez ambitieux pour vouloir décider, par la force, la grande queſtion de ſes droits, & alors je ne vous vois de reſſource que dans un courage héroïque. Mais dans un temps

calme, dans un temps ordinaire, votre gouvernement en équilibre entre la monarchie abſolue & la franche république, ne penche d'aucun côté. Si vous en profitez pour diminuer inſenſiblement la prérogative royale, vous verrez bientôt, Mylord, qu'avec de nouvelles loix vous perdrez promptement ces mœurs qui vous épouvantent, & qui ſont ſi favorables aux deſſeins de la cour. Dès que le prince ne ſera plus aſſez riche pour corrompre le parlement; dès que les forces qu'il commande ne pourront plus lui donner de trop grandes eſpérances; ſoyez sûrs que vous prendrez, ſans effort, des mœurs convenables à votre liberté. Vous connoîtrez les erreurs de la politique qui vous a conduits juſqu'ici, & vous trouverez le bonheur qui eſt deſtiné aux hommes.

A l'égard de ma patrie, ce n'eſt point l'ariſtocratie que je redoute. Je ſais bien que la nobleſſe ne s'emparera pas de la puiſſance publique; jamais il ne lui viendra dans l'eſprit d'employer la force pour ſervir ſon ambition; & il eſt impoſſible que, par des voies d'artifice & de corruption, elle parvienne à ſe faire déférer, par la diete, la ſouveraineté. Mais je crains cette vanité que nous donnent des privileges particuliers; elle ne nuit pas à la liberté publique, mais elle nous empêche de jouir des avantages dont notre gouvernement eſt ſuſceptible. Je voudrois

que nous perdiſſions nos prérogatives, parce qu'elles ralentiſſent notre émulation, & ne permettent pas à tous les ordres d'aimer également leur patrie. Enfin, Mylord, ſongez, pour votre conſolation, que dans tous les pays libres, la liberté produira toujours quelques-unes de ces ames fortes qui ſont incorruptibles, & qui n'aiment que le bien. Quand les mœurs ſont corrompues, il reſte encore quelque reſſource: il n'y a pas juſqu'aux intriguants même qui ne puiſſent ſervir leur patrie; il n'y a pas juſqu'à un V....., dont on ne puiſſe tirer parti. Des frippons, obligés de ſe déguiſer & de montrer les ſentiments les plus honnêtes pour s'accréditer, ne rappellent-ils pas tous les jours les principes de la plus ſaine politique? & ils empêcheront qu'ils ne ſoient oubliés.

Plus les états ſont étendus, plus les abus s'y gliſſent facilement; on ne peut nier cette vérité. Quelque vaſte cependant que ſoit un empire, le nombre ni l'étendue de ſes provinces n'oppoſent pas à la politique des obſtacles inſurmontables, ſoit qu'on veuille le réformer, ſoit qu'on veuille ſimplement conſerver le bon ordre. Les hommes ont, par-tout, la même raiſon, les mêmes beſoins, les mêmes qualités ſociales & le principe des mêmes paſſions; voilà un grand point de réunion. Un légiſlateur habile, en ne don-

nant à différentes provinces que les mêmes loix, le même gouvernement & le même intérêt, peut n'en former qu'un seul état dont les ressorts & les mouvements seront réguliers. A force d'art, il peut opposer aux abus qui naissent dans une société étendue, des magistrats aussi vigilants que ceux d'une petite république. Il ne faut, pour réussir dans cette entreprise, que décomposer, pour ainsi dire, un état, & faire de toutes ses provinces autant de républiques fédératives. Leur union fera leurs forces au dehors, & la médiocre étendue de leur territoire fera leur sûreté au dedans.

Charlemagne nous offre l'exemple & le modele de cette politique. Il commença par diviser les terres de sa domination en cent provinces différentes; tout son secret fut d'y former des assemblées particulieres, où tous les ordres des citoyens furent admis, & qui furent chargés de veiller à tous les besoins de leur district, d'y réprimer les abus & d'y faire respecter les loix. Par ce partage, chaque province prit, sans effort, le mouvement qu'on vouloit lui imprimer, & l'empire entier eut un nouvel esprit & de nouvelles mœurs. Ce gouvernement auroit été solidement affermi, si les circonstances malheureuses où Charlemagne se trouva, lui eussent permis de faire tous les établissements que lui dictoit sa sagesse;

ou,

ou, ſi ſon fils eût été aſſez courageux & aſſez éclairé pour mettre la derniere main à ce grand ouvrage ; je veux dire pour conſerver à chaque province ſa forme de république, & faire reſpecter ces champs de Mai ou ces aſſemblées générales qui ſervoient de lien à toutes les parties de l'empire, en ne leur donnant qu'un même intérêt.

Athenes, Corinthe, Thebes & les autres républiques de la Grece étoient, par les raiſons que vous avez dites, plus ſuſceptibles d'une réforme, que de grands états ; mais je vous prie de remarquer, Mylord, que les mêmes cauſes qui les rendoient plus propres à ſe corriger de leurs vices, contribuoient auſſi à rendre leurs loix plus incertaines & plus flottantes. De là cette inconſtance dans les principes de leur gouvernement ; de là ces factions qui ſe ſuccédoient tour-à-tour, & qui, en détruiſant tour-à-tour toutes les loix qui leur étoient contraires, n'en laiſſoient enfin ſubſiſter aucune. Quand tous les citoyens d'une république ſont aſſemblés, l'état n'a plus de frein : qui peut modérer ſes caprices ? qui peut lui preſcrire des loix ? qui peut l'obliger d'obéir à celles qu'il a faites ? n'eſt-il pas le maître de les changer, de tout diſſoudre, & de donner, en un mot, une nouvelle forme au gouvernement ? à qui doit-il compte de ſa conduite ? Ce qui eſt arrivé

dans pluſieurs républiques anciennes, eſt une preuve que, dans un moment de fermentation, d'enthouſiaſme, de colere ou de reconnoiſſance, les loix les plus ſages & les plus reſpectées n'y étoient pas toujours en sûreté. Il n'en eſt pas de même dans les pays où la nation, trop nombreuſe, n'eſt aſſemblée que par ſes repréſentants ; ces dietes ſont moins hardies, moins capricieuſes, moins légeres, moins inconſtantes, parce qu'elles ont un cenſeur dans le corps de la nation qui les obſerve. Des députés, qui naturellement doivent deſirer l'eſtime de leurs commettants & qui peuvent en être déſavoués, ont, ſans effort, une circonſpection & une retenue que les Athéniens, par exemple, ne pouvoient point avoir dans leur place publique. Ils ſont ſoumis aux regles établies ; s'ils les violent, leurs actes ſont nuls : & le cri de la nation les avertit qu'ils ont trahi leur devoir. Je croirois, pour le dire en paſſant, que les loix auroient eu plus de ſtabilité dans les républiques anciennes, ſi, au lieu d'aſſembler tous les citoyens dans la place publique, le peuple diviſé en tribus, comme nous le ſommes en provinces, en comtés, ou en claſſes différentes de citoyens, n'eût eu dans ſes comices qu'un certain nombre de repréſentants. Peut-être qu'on auroit alors reproché à la démocratie moins de ces vices qui l'ont ſi ſouvent perdue.

CHAPITRE III.

Des regles générales que la Puiſſance Légiſlative doit ſe preſcrire à elle-même pour ne pas s'égarer. Principes généraux par leſquels elle doit juger de l'importance & de la néceſſité de chaque Loi.

Puiſque vous le voulez, reprit Mylord, il faut bien conſentir à ce que quelques états de l'Europe rétabliſſent les loix que vous aimez ; j'y conſens : ils s'appliqueront à réprimer l'avarice & l'ambition : voilà un grand édifice élevé, mais il ſera peu ſolide. N'étant pas poſſible de proſcrire la propriété qu'accompagne toujours l'inégalité des fortunes & des conditions, vous devez vous attendre que l'avarice & l'ambition lutteront encore ſourdement contre le légiſlateur. Ce que ces paſſions ingénieuſes, actives & puiſſantes ont fait à Sparte, ce qu'elles ont fait à Rome, m'apprend ce qu'elles feront encore dans la république que vous vous êtes donné la peine d'imaginer, & que vous ne vous flattez pas, ſans doute, de porter à un plus haut degré de perfection. Ces paſſions ne ſe montreront d'abord qu'avec une ſorte de pudeur & de retenue ; elles ſe déguiſeront, elles prendront même le maſque de quelque vertu

pour tromper les magiſtrats & ſe faire ſouffrir ; elles ramperont humblement pour ſe mettre en état d'élever une tête altiere contre les loix, & en les foulant enfin aux pieds, elles entraîneront les magiſtrats & les légiſlateurs. Je ſuis fâché de vous prédire la décadence de votre république ; mais voyez avec quel art l'ambition de Lyſander corrompit les Lacédémoniens. C'eſt ſous prétexte de ſervir leur amour pour la gloire & pour la patrie, qu'il les rend avares ; & c'eſt en feignant de perfectionner les inſtitutions de Lycurgue qu'il les détruit. Chez les Romains, on commença par dépouiller la vertu d'une certaine auſtérité qui lui donne de la force, & on crut qu'on ne faiſoit qu'adoucir les mœurs. Elles s'adoucirent, en effet, les magiſtrats s'accoutumerent, malgré eux, à l'indulgence, & une véritable corruption en fut la ſuite néceſſaire. Que voulez-vous que je vous diſe ? Les loix s'uſent inſenſiblement, & quand l'état commence à s'appercevoir de ſa décadence, il n'eſt déjà plus temps d'y remédier.

Vous ne craindriez pas, Mylord, répondit notre philoſophe, que les paſſions triomphaſſent des loix, ſi la puiſſance légiſlative s'acquittoit de tous ſes devoirs, ou commençoit à s'impoſer à elle-même des regles pour ne pas s'égarer dans ſa marche. Nos paſſions ſont pleines de ruſes,

d'adreſſe, d'artifice ; mais c'eſt devant un légiſlateur qui ne leur fait pas ſentir que tout ce manege ne ſera bon à rien. Nos paſſions ſont trop habiles pour ſe propoſer long-temps un but qu'il leur ſeroit impoſſible d'atteindre; leur activité eſt toujours proportionnée à leur eſpérance de réuſſir. En me diſant, Mylord, que les loix s'uſent, j'avoue que je n'entends pas bien ce que vous voulez me dire. Entendez-vous que le temps uſe les loix comme des meubles & mon habit ? Je vous répondrai que le temps, au contraire, donne de la force aux loix, & les rend plus cheres & plus reſpectables, parce que l'habitude a un pouvoir merveilleux ſur nous. Des loix établies par un préjugé, une mode, un caprice, s'uſent & s'affoibliſſent de jour en jour ; c'eſt que de jour en jour on s'apperçoit davantage de leur inutilité. Mais des loix qui nous rapprocheroient des vues de la nature, des loix véritablement utiles à la ſociété, leur autorité s'affermiroit, au contraire, de jour en jour, ſi la puiſſance légiſlative ne concouroit elle-même à les affoiblir par ſa mauvaiſe conduite.

Vous me demanderez quelles ſont donc ces regles que le légiſlateur doit d'abord s'impoſer à lui-même : les voici. Son premier ſoin doit être de mériter la confiance publique, & de ſe faire reſpecter. Une nation qui ne contribue en rien aux

loix, ne manquera jamais de les prendre pour un joug incommode. Elle ſe défiera toujours d'un prince & d'un ſénat de patriciens qui veulent décider de ſon ſort. Cette défiance ôte aux loix leur force dans le moment même où elles ſont publiées. Citez-moi quelque ariſtocratie, & ſurtout quelque monarchie où les loix aient été obſervées pendant quelque temps avec une ſorte de religion ? La légéreté avec laquelle on les multiplie, dégrade le légiſlateur ; il aura beau aſſurer que ſon édit irrévocable eſt fait pour ſubſiſter éternellement, on ne le croira pas ; on ſait, par expérience, que l'ouvrage d'un caprice doit être bientôt détruit par un autre caprice. Auſſi voit-on quelquefois que des princes décriés ſont obligés de convoquer des aſſemblées de notables, ou même des états-généraux, pour terminer les troubles ou l'irrégularité & la confuſion de leurs loix ont jeté le gouvernement.

Je conclus de là, Mylord, qu'un peuple n'aura de confiance en ſes loix, qu'autant qu'il ſera lui-même ſon propre légiſlateur. Ne craignez pas cependant que je confie la puiſſance légiſlative à la multitude. L'hiſtoire de la Grece m'a trop appris combien la démocratie eſt capricieuſe, volage & tyrannique. Quand le peuple fait ſes loix, il ne manque jamais de les mépriſer ; parce que c'eſt l'intrigue, l'engouement, la précipitation,

la cabale, ou l'eſprit de parti qui les a publiées. C'eſt donc aux hommes que chaque ordre a choiſi pour le repréſenter, que cette autorité ſuprême doit être confiée. Je vous avertis même que je ſerai prévenu peu favorablement pour cette auguſte aſſemblée, ſi elle n'eſt pas ſoumiſe à de certaines formalités qui me répondent, en quélque ſorte, de la ſageſſe avec laquelle elle procédera dans ſes opérations : que rien ne puiſſe ſe décider par acclamation ; que le projet d'une loi nouvelle, ou d'une loi qu'on veut corriger, ſoit remis à un comité, chargé d'en faire l'examen. Huit jours après que les commiſſaires auront fait leur rapport, qu'il ſoit permis à chaque membre de l'aſſemblée de parler pour ou contre la loi ; qu'on laiſſe encore paſſer huit jours avant que d'aller aux opinions : la puiſſance légiſlative ne ſauroit trop réfléchir, &, ſi je puis parler ainſi, ſe replier ſur elle-même. Alors on recueillera les ſuffrages de la maniere la plus propre à entretenir l'ordre & prévenir la confuſion.

En empêchant qu'on ne ſe livre à l'engouement & à l'enthouſiaſme, craignez de laſſer & de fatiguer les eſprits. J'aime aſſez cette loi Polonoiſe, qui défend de delibérer aux lumieres. En effet, Mylord, l'attention des hommes a ſes bornes ; & s'il eſt ridicule de fixer le temps que doit durer une diete, il eſt ſage de limiter celui

de chaque ſéance. J'ai de la peine à comprendre comment vos compatriotes, qui ne ſortent quelquefois du parlement qu'à deux ou trois heures du matin, peuvent conſerver cette fraîcheur de tête que doit avoir un légiſlateur. J'ai peur que, dans ces ſéances éternelles, la raiſon n'accorde, par laſſitude, tout ce que l'opiniâtreté demande.

Si chaque député n'a pas le droit de propoſer, à ſon gré, une loi nouvelle ou la réformation d'une ancienne, vous expoſez la puiſſance légiſlative aux plaintes d'une partie de l'état. S'il faut des formalités pour obtenir cette permiſſion, vous ouvrez la porte à l'intrigue; & l'intrigue ne fera jamais que des loix injuſtes. Un député qui ne dépend point de ſes commettants, peut croire qu'il a une autorité qui lui eſt propre, & trahir leurs intérêts. Qu'il ne puiſſe donc faire quelque demande qu'autant qu'il y ſera autoriſé par ſes inſtructions. Cette méthode liera plus étroitement les citoyens à la puiſſance légiſlative, elle attachera les repréſentants à leur devoir, la confiance naîtra, & les loix ſeront plus reſpectées.

Je n'entends point la penſée de quelques politiques qui recommandent à la puiſſance légiſlative de s'exprimer avec une majeſtueuſe briéveté; ils veulent que la loi ſe contente d'ordonner ou de défendre. Mais, ſi le légiſlateur n'eſt pas d'une eſpece ſupérieure à l'homme, pourquoi dédai-

gneroit-il de motiver ſes ordres ? Parlant à des êtres raiſonnables, & étant lui-même ſujet à l'erreur, n'eſt-il pas de ſon devoir de convaincre la raiſon de ceux qui doivent obéir, & de profiter de leurs lumieres ? Une loi qui diſcute avec moi mes propres intérêts, me prévient en ſa faveur; je crois entendre les conſeils d'un ami, & non pas la voix impérieuſe d'un maître ; j'obéis avec zele, ou, du moins, ſans répugnance ; & le légiſlateur ne perd ſa majeſtueuſe briéveté que pour acquérir plus d'empire ſur mon eſprit. C'eſt à cette ſéchereſſe des loix que je ſerois tenté d'attribuer une grande partie des vices de la légiſlation. De quel front auroit-on oſé publier tant de loix qui offenſent & déshonorent l'humanité, ſi on eût été obligé d'expoſer les motifs qui les dictoient ? Le prince le plus ignorant & le plus eſclave de ſes paſſions, auroit rougi lui-même des raiſonnements abſurdes & ſophiſtiques dont il auroit tâché de couvrir ſes injuſtices ; & les peuples mieux inſtruits auroient été plus reſpectés, ou du moins plus ménagés. Jamais l'eſprit de la loi n'auroit été douteux ni équivoque ; peu de loix, par conſéquent, nous auroient ſuffi. C'eſt en abandonnant les regles de notre conduite & de nos droits aux diſcuſſions intéreſſées des citoyens & des juriſconſultes, que nous ſommes, en quelque ſorte, parvenus à n'avoir plus de

loix, quoique accablés ſous le nombre des volumes monſtrueux qui les renferment. Quelque demande qu'on faſſe, quelque droit qu'on défende, on aura des loix pour & contre ſoi ; & ſi, je ne ſais quelle routine, qu'on appelle *Juriſprudence*, n'a pris la place des loix, les juges embarraſſés prononceront des jugements arbitraires.

Je voudrois, Mylord, que le légiſlateur ne ſe contentât pas d'expoſer vaguement, à la tête de ſa loi, le bien qu'il en attend ; je voudrois qu'il rendît compte des réflexions qui l'ont guidé, qu'il démontrât la néceſſité de ſon réglement pour réprimer l'abus qu'il attaque ; & fît ſentir à quels périls on s'expoſeroit en ceſſant d'y obéir. Outre que par cette méthode on gagneroit néceſſairement la confiance des citoyens, il arriveroit qu'en peu de temps les préambules des loix formeroient le traité le plus complet de droit naturel & de droit politique. J'en ſuis fâché, mais j'ai, à cette occaſion, un reproche à faire à Lycurgue. En faiſant une réforme qui devoit faire des Spartiates un peuple tout nouveau, il leur repréſenta, ſans doute, tous les avantages qui en réſulteroient, & c'étoit une raiſon pour les attacher à leurs nouvelles loix. Mais ne les auroit-il pas attachés par un ſecond lien, & plus fort que le premier, ſi, prévoyant d'avance les tentations & les périls auxquels ils ſeroient expoſés dans la ſuite des ſie-

cles, il leur avoit appris à n'y pas ſuccomber? Toutes mes loix, devoit ſe dire le légiſlateur, ſe prêtent un ſecours mutuel, elles tendent toutes à un objet unique: c'eſt de vous faire aimer la juſtice, la tempérance, la gloire & la patrie; & je ſuis sûr qu'à la ſuite de ces vertus vous trouverez le bonheur. Si vous ceſſez un jour d'obéir religieuſement à un de mes réglements, n'eſpérez pas de conſerver les autres; votre ame une fois ouverte à une paſſion deſtructive de la ſociété, n'aura plus la force de réſiſter aux autres.

Si Lycurgue eût démontré qu'un vice en entraîne toujours un autre à ſa ſuite, qu'un peu d'argent donne néceſſairement l'envie d'en avoir beaucoup, & que beaucoup d'argent détruit infailliblement les mœurs & les loix, s'il eût prouvé, à la tête de ſes loix, que l'ambition d'un peuple le conduit toujours à ſa ruine, s'il eût fait voir qu'il faut d'autant plus ſe précautionner contre cette paſſion, qu'elle ſéduit par des ſuccès, qu'elle flatte l'amour de la gloire & ſemble nous donner des forces. Les Spartiates, prémunis d'avance contre les tentations auxquelles ils furent expoſés, auroient vu, avec moins de danger, les reſpects de la Grece, les richeſſes des Perſes & les dépouilles de Mardonius après la journée de Platée. Leur ambition n'auroit pas été flattée de l'eſpece d'empire qu'ils avoient acquis ſur les

Grecs, ils n'auroient été touchés que de la gloire de les tenir unis & de conſerver la paix. Ils auroient mépriſé les richeſſes de Xerxès, & leur avarice naiſſante ne leur auroit pas perſuadé qu'il importoit à leur gloire d'avoir une part au butin. Loin d'être irrités contre l'ambition des Athéniens après la guerre Médique, ils les auroient plaints. Au lieu d'oppoſer de l'ambition à de l'ambition, & de montrer des ſoupçons, des haines & une rivalité, qui allumerent la guerre funeſte du Péloponneſe, ils ne ſe ſeroient occupés qu'à calmer la jalouſie des Athéniens, & rétablir ſur des fondements plus ſolides l'ancienne confédération des Grecs. Les raiſons qu'ils auroient lues à la tête des loix de Lycurgue pour aimer la paix, leur auroient ſervi à convaincre la Grece entiere. Si un malheureux eſprit de vertige avoit enfin allumé la guerre, Sparte ne ſe ſeroit point abandonnée ſans retour à ſon reſſentiment; elle auroit travaillé ſans ceſſe à calmer les paſſions; elle auroit attendu qu'Athenes, déſabuſée de ſon erreur, eût compris qu'elle avoit fait une entrepriſe au deſſus de ſes forces; jamais Lyſander, ſous prétexte d'acquérir de la gloire & de la puiſſance, n'auroit oſé propoſer à ſes concitoyens de ruiner Athenes, de devenir les tyrans de la Grece, de lever des tributs ſur les alliés, & de former un tréſor public:

les loix de la république lui auroient imposé silence; & cet homme qui fut le destructeur de sa patrie & de la Grece, auroit consacré ses talents à leur bonheur.

Mais il ne suffit pas de cónnoître la fin prochaine qu'on se propose par une loi, il faut découvrir, si je puis le dire, les fins les plus éloignées; car une route, d'abord agréable & fleurie, peut conduire à un précipice. Que m'importe, en effet, d'avoir aujourd'hui des établissements utiles, si je dois en abuser demain pour me rendre malheureux ? C'est le tort qu'on peut reprocher aux Romains, & vraisemblablement ils ne l'auroient point eu, si cette république, si savante dans l'art de gouverner les hommes, toujours si sage, toujours si courageuse, n'avoit pas imprudemment oublié de se demander à elle-même à quoi aboutiroit tant de prévoyance, de sagesse & fermeté ? Vos loix, pouvoit-on lui dire, vous ont appris à mépriser les richesses, à n'aimer que la gloire, votre liberté, & votre patrie; aucun talent, ni aucune vertu ne peut être chez vous sans récompense, votre discipline militaire est admirable, & aucun de vos voisins ne vous attaquera impunément. Voilà, sans doute, bien des choses propres à rendre une société heureuse & florissante; vous avez élevé un grand édifice, mais, faute de porter vos regards dans un avenir éloi-

gné, peut-être n'avez-vous pris aucune mesure pour l'élever sur des fondements inébranlables. L'éclat vous a séduits, & vous avez négligé la solidité. Peut-être que vous travaillez vous-mêmes à hâter la ruine de votre grandeur.

Examinons votre conduite, dirois-je aux Romains; quelles loix avez-vous faites pour vous empêcher d'abuser un jour de vos talents, & même de vos vertus ? Sans ces loix cependant vous n'êtes que dans une route qui conduit à un précipice. Vous vous croyez destinés à gouverner le monde, vous ne méditez que des conquêtes, & je sais que les moyens que vous employez pour former un grand empire, vous répondent du succès; mais ce sont précisément les choses dont vous vous glorifiez, qui me font trembler pour vous. Croyez-m'en, faites de nouvelles loix pour éterniser celles qui font aujourd'hui votre bonheur. Je vous demande si, trouvant beau de vaincre & de subjuguer vos voisins, vous résisterez constamment à l'orgueil qu'inspire la victoire. Au milieu de vos triomphes, votre vanité ne vous rendra-t-elle pas durs, impérieux & enfin inhumains ? En voyant l'humiliation des vaincus, en ferez-vous toujours des alliés, n'en ferez-vous jamais des sujets ? Au lieu de leur laisser leurs coutumes, leurs loix & leur gouvernement, ne voudrez-vous pas un jour les forcer d'obéir

à vos préteurs ? Un peuple qui a des forces ſupérieures, a beſoin de plus de précautions & de loix qu'un autre, pour ne pas s'écarter des regles de la juſtice. Que tardez-vous donc d'oppoſer des barrieres inſurmontables à votre ambition ? Tant que vous ſentirez que vos vertus vous ſont néceſſaires pour ſubjuguer vos ennemis, je crois que vous les garderez ; mais le moment fatal arrivera enfin où vos forces ſeules paroîtront vous ſuffire pour achever vos conquêtes. Corrompus, alors, par les vices ſéduiſants des vaincus, cette pauvreté que vous aimez, vous paroîtra incommode. L'ambition d'un peuple conquérant eſt elle-même un commencement d'avarice ; & dès que vous commencerez à être avares, vous ne le ſerez point comme des hommes foibles & timides. Votre ſoif de l'or ne pourra s'étancher ; les richeſſes du monde entier que vous aurez pillé ne vous ſuffiront point. Après être devenus des tyrans au dehors, ſerez-vous encore capables d'être libres au dedans ? Les loix qui établiſſent votre liberté ſeront détruites par vos vices ; vos citoyens diviſés s'armeront les uns contre les autres, & la ruine de votre république vengera l'univers opprimé.

Que jamais le légiſlateur ne s'occupe du ſeul moment préſent, s'il ne veut pas que les loix qui paroiſſent les plus ſages, ne deviennent une

ſource de malheurs. J'en ſuis fâché, Mylord, & je croirois que votre parlement a un peu négligé cette regle importante, quand il a donné, à vos colonies, des loix qui ne pouvoient être bonnes que pour un temps très-court : je veux parler de ce réglement qui ſacrifie leurs intérêts à ceux de la métropole. Ces loix vous ont d'abord procuré les avantages que vous en attendiez ; votre commerce s'eſt étendu, & vos colons d'Amérique vous ont enrichis en s'enrichiſſant eux-mêmes. Mais faute d'avoir prévu qu'en devenant puiſſantes, vos colonies n'auroient plus beſoin un jour de votre protection, & ſe croiroient opprimées par les loix qui ont fait leur proſpérité, vous vous trouvez aujourd'hui dans le plus grand embarras. Vous êtes à la veille de perdre votre empire d'Amérique & votre commerce : je ne dis pas que ce ſoit un mal réel pour vous, mais vous croyez que c'en eſt un ; & peut-être vous ruinerez-vous pour conſerver vos prétendus avantages. Voilà un malheur ; & un légiſlateur prévoyant vous l'auroit épargné.

Après que le corps légiſlatif a pris les meſures néceſſaires pour ne pas abuſer de ſon autorité, il doit travailler à la conſerver toute entiere, & ſe défier du pouvoir qu'il confie aux magiſtrats. J'ai dit, Mylord, comment je croyois qu'on devoit ſe prémunir contre leur ambition ; je me contenterai

contenterai d'ajouter que les loix ne peuvent désigner d'une maniere trop claire, ni trop détaillée, les devoirs de chaque magiſtrature : la moindre confuſion à cet égard produira des tyrans. Je vous prédis que tout eſt perdu ſi, ſous prétexte de faire un plus grand bien qu'on ne demande, le magiſtrat abuſe du mot d'adminiſtration pour vouloir être plus ſage que les loix. Si vous ne puniſſez pas un magiſtrat qui ſe rend criminel en faiſant le bien contre les regles, vous aurez bientôt à la tête des affaires, des intriguants & des frippons qui violeront impunément les loix. Que les magiſtrats ſoient obligés de rendre compte de leur conduite; qu'on l'examine avec attention, mais ſans haine. J'ai bien peur que l'impunité, dont vos compatriotes ont fait une prérogative royale, ne devienne une prérogative miniſtérielle; il eſt trop aiſé d'éviter le châtiment, quand on ſert un maître qui ne peut être puni.

Dans la ſituation où la propriété des biens a réduit les ſociétés, on ne fait rien pour rien; l'état doit donc avoir des revenus pour payer les travaux ou les ſervices publics. S'il exige des corvées, il ſera mal ſervi; & il en naîtra chaque jour mille injuſtices criantes. Prendrez-vous le parti d'aſſigner à la république des domaines particuliers ? Je vous réponds que vous

expoſez les magiſtrats à la tentation de faire des marchés frauduleux avec les fermiers publics; & à la fin, la tentation ſera plus forte que la vertu. D'ailleurs, il réſulteroit de cette méthode que les revenus n'étant pas égaux tous les ans, l'état ſeroit, tantôt trop riche, & tantôt trop pauvre, & les adminiſtrateurs profiteroient de cette incertitude, pour pêcher, comme on dit, en eau trouble. Si la loi n'accorde au gouvernement d'autres fonds que des contributions ſur les citoyens, il ſera certainement plus attentif à l'adminiſtration des finances. J'aime aſſez qu'à l'avarice des magiſtrats on oppoſe l'avarice des particuliers. Que chaque année le public regle les dépenſes de la république : puiſqu'il doit les payer, il faut eſpérer qu'il ſera plus économe que les magiſtrats. Sous prétexte de ſubvenir à des frais imprévus, ne permettez jamais de lever des ſubſides ſurabondants. L'exactitude la plus ſcrupuleuſe eſt ici de la plus grande importance; après avoir laiſſé aux adminiſtrateurs des finances des occaſions & des moyens de les piller, ce ſeroit en vain que vous porteriez les loix les plus ſéveres contre leurs malverſations. Voilà les regles fondamentales de la régie des finances; elles ſont ſi importantes, que je ſerois tenté de vous répéter tout ce que je vous ai dit ſur l'avarice; mais je me con-

tente d'ajouter que l'honneur, & non les richeſſes, doit être la récompenſe d'une ſage adminiſtration dans cette partie. L'ame des jeunes gens eſt rarement ouverte à l'avarice : confiez-leur donc le ſoin de percevoir & de manier les revenus de l'état; mais qu'ils aient toujours préſent à l'eſprit, qu'on ne veut qu'eſſayer leur vertu, les accoutumer à l'ordre, & les préparer à remplir des magiſtratures plus élevées.

S'il eſt néceſſaire de refuſer aux magiſtrats des richeſſes avec leſquelles ils acheteroient la puiſſance légiſlative, il faut ſe garder, avec le même ſoin, de leur abandonner des forces avec leſquelles ils la ſubjugueroient. L'hiſtoire n'eſt pleine que d'hommes riches, à qui l'on a vendu le privilege de violer toutes les loix, ou de ſoldats heureux qui l'ont uſurpé. Rappellez-vous, je vous prie, ce que je diſois il n'y a qu'un moment de l'alliance étroite que l'avarice & l'ambition ont contractée : ſi le magiſtrat eſt riche, il aura bientôt des forces; s'il a des forces, il vous contraindra bientôt à l'enrichir. Concluez de là que la principale attention du légiſlateur, en donnant des défenſeurs à la république contre ſes ennemis étrangers, doit être de n'y pas faire naître des ennemis domeſtiques.

On peut s'inſtruire, dans l'hiſtoire Romaine, des regles les plus ſalutaires à cet égard, &

du danger qu'on court à les violer. Tant qu'il fallut commencer par être ſoldat pour devenir magiſtrat, & qu'on n'admit dans les légions que les citoyens qui avoient au moins quatre cent dragmes de bien, il regna une harmonie parfaite entre les fonctions civiles & les fonctions militaires; & la république n'eut rien à craindre de ſes généraux ni des armées. Mais dès que le luxe eut, en quelque ſorte, avili la profeſſion des armes, que les fatigues de la guerre parurent inſupportables, & qu'on voulut être voluptueux ou puiſſant à Rome, ſans avoir paſſé par les différents grades de la milice; il fallut remplir les légions de cette populace indigente qu'on n'y auroit pas autrefois admiſe. Ces nouveaux ſoldats n'eurent plus le même intérêt que les anciens, & la révolution fut prompte. A peine Marius, en portant la guerre contre Jugurtha, eut-il donné l'exemple d'enrôler de ces citoyens qui reſſemblent à nos mercenaires, que la république dût ſentir qu'elle n'avoit plus la même autorité ſur ſes généraux. Des ſoldats qui, en quelque ſorte, n'étoient plus citoyens, furent moins attachés au ſénat & à la nation, qu'au proconſul qui les commandoit. De là les guerres civiles, la ruine de la liberté, & l'établiſſement de la tyrannie. De ces événements néceſſaires, & tous liés les uns aux autres, ne

faut-il pas conclure que la défenſe de la patrie ne doit être confiée qu'aux citoyens les plus intéreſſés à ſa conſervation ? Si la milice, en qui réſide la force de la république, n'eſt pas plus conſidérée que toute autre claſſe de citoyens, elle aura de la jalouſie, elle aura de la haine ; & quelque ambitieux profitera de ces paſſions pour s'emparer de l'autorité publique. Que les loix ne ſéparent jamais les fonctions militaires des fonctions civiles ; ſi les premieres ſont ſubordonnées aux autres, l'état n'aura que les plus mauvaiſes troupes du monde ; ſi les ſecondes, au contraire, ſont ſubordonnées aux premieres, les loix civiles ſeront ſans force, & la fortune des citoyens ne ſera jamais aſſurée.

Des troupes mercenaires ne conviennent qu'au pouvoir arbitraire, & ne peuvent s'aſſocier avec la liberté. Pour avoir ſéparé la qualité de ſoldat de celle de citoyen, combien vos peres, Mylord, n'ont-ils pas éprouvé de malheurs ? Rappellez-vous la guerre que vous fîtes à Charles I : à peine l'armée du parlement connut-elle ſes forces par ſes ſuccès, à peine eut-elle triomphé des royaliſtes, que ſon général accabla le parlement & ſoumit la nation. Tout peuple qui veut être libre, doit donc adopter la méthode des Suiſſes, qui, ſans troupes réglées & ramaſſées de toutes parts, ne diſtinguent point leurs

citoyens de leurs défenſeurs. J'avoue que la Suede a encore bien des choſes à deſirer à l'égard des milices, & je ne ſerai raſſuré & content que quand nous formerons nos armées comme les Romains formoient les leurs.

Vous m'objecterez, ſans doute, que des ſoldats levés tous les ans & ſuivant le beſoin, n'auront jamais les mœurs, l'eſprit & la diſcipline qu'ils doivent avoir. Vos frontieres, direz-vous, ne ſeront point reſpectées par des voiſins qui auront des milices uniquement & continuellement occupées de la diſcipline & des exercices militaires. Je le nie hardiment. Ces milices de citoyens auront une diſcipline & un courage ſupérieur à la diſcipline & au courage de vos ſoldats mercenaires, ſi les loix s'étudient à leur faire aimer leurs devoirs. Quand les fonctions du ſoldat ne ſeront pas diſtinguées de celles du citoyen, quand il faudra paſſer par les grades de la milice pour parvenir aux magiſtratures, ſoyez sûr qu'il s'établira dans l'état de nouveaux principes d'éducation. Vous verrez les jeunes gens ſe former, dans leurs jeux, aux exercices militaires, & acquérir, ſans effort, les qualités que vous ne donnerez qu'imparfaitement à des ſoldats qui ont vendu leur liberté & leurs ſervices. Votre nation pourra être vaincue à pluſieurs repriſes; elle ſera cependant indomptable,

parce qu'il faudroit l'exterminer pour s'établir ſur ſes terres; & ſon courage lui fournira ſans ceſſe de nouvelles reſſources. La Pologne a certainement un mauvais gouvernement, tout lui manque pour ſe faire craindre de ſes voiſins; on la diviſe ſans peine, on pénetre dans ſes provinces, on les ravage. Toujours prête à ſuccomber, elle a cependant toujours conſervé ſon indépendance. Pourquoi? C'eſt que le génie militaire de ſa nobleſſe a ſuppléé, juſqu'à préſent, à tout ce qui lui manque. Que craindroit cette république, ſi elle avoit des loix propres à lui faire aimer la diſcipline, l'ordre & l'union, & que l'intrigue, la faveur, la force & l'eſprit de parti n'y décidaſſent pas de tout? Qu'une armée ennemie deſcende ſur les côtes d'Angleterre, qu'un nouveau Guillaume gagne deux ou trois batailles, & je ſuis perſuadé, Mylord, que vous ſerez ſubjugués ſans retour. Vos citoyens, accoutumés aux ſeules fonctions civiles, au commerce, à l'agriculture, ne jugeront point que leur liberté eſt plus précieuſe que leur fortune, & après une molle réſiſtance, traiteront avec le vainqueur.

Paſſons aux autres maximes fondamentales de la puiſſance légiſlative. Elle doit être perſuadée que peu de loix ſuffiſent, leur grand nombre les affoiblit, & prouve que l'ignorance les

a faites. Au lieu d'en publier de nouvelles, il feroit très-ſouvent utile de ſe borner à prendre des meſures pour faire obéir aux anciennes. Le plus grand ſervice qu'on pût rendre à quelques nations de l'Europe, ce ſeroit peut-être de débrouiller le chaos de leurs loix, & d'apprendre du moins aux juriſconſultes quelles parties de leur code ſont en vigueur, & quelles parties ne ſubſiſtent plus.

Avant que de publier une loi, que le légiſlateur ſe demande ſi elle eſt néceſſaire; car toute loi inutile eſt néceſſairement pernicieuſe. Peut-être ne produira-t-elle pas un mal poſitif, mais elle embarraſſera du moins l'ordre de la ſociété, elle en gênera le mouvement. Il eſt injuſte, il eſt ridicule d'inquiéter les citoyens pour l'obſervation d'une loi qui ne peut produire aucun bien. Quand il n'en réſulteroit pour eux que l'inconvénient d'être fondés à ſe plaindre, ce ſeroit un grand mal. Il eſt fâcheux que des hommes raiſonnables puiſſent refuſer leur approbation à la loi; ils auront moins de confiance dans le légiſlateur, & feront, par conſéquent, moins dociles & moins attachés à la ſociété. Si vous exigez qu'on reſpecte & qu'on aime une loi dont on ne devine pas l'utilité, vous nous empêchez de faire uſage de notre raiſon, vous nous rendez imbécilles autant que vous le pouvez; &

de quel droit exigerez-vous enſuite que nous ayions pour votre adminiſtration & pour la patrie ce reſpect & cet amour qui forment le caractere d'un citoyen utile? Le magiſtrat lui-même deviendra incapable de remplir les fonctions pour leſquelles vous l'avez créé. Plus il ſera éclairé, plus il ſe laſſera promptement de veiller à l'obſervation d'une loi qu'il mépriſe. Quelque idée qu'il ait de ſes devoirs, ſon attention ſe relâchera; malgré lui il aura de l'indulgence pour des citoyens qui ne ſont pas coupables, quoique prévaricateurs. Bientôt cette indulgence deviendra une foibleſſe dans le gouvernement; une adminiſtration arbitraire ſuccédera aux loix, & les loix ne ſeront enfin que des armes dont les paſſions ſe ſerviront, ou qu'elles négligeront à leur gré.

Il eſt inſenſé de prétendre oppoſer une loi particuliere à chaque vice de la république; ce ſeroit ne vouloir jamais finir, & entaſſer inutilement loix ſur loix. En ſuivant cette méthode, le légiſlateur le plus fécond & le plus infatigable, ne ſe flatteroit pas de remédier à tous les inconvénients de certains gouvernements. Cent abus tiennent à une cauſe commune; que le légiſlateur remonte donc à la ſource du mal, & une ſeule loi fera diſparoître cent abus. C'eſt ainſi qu'une loi qui nous porte à aimer l'argent,

nous donnera cent vices ; & que celle qui nous invite à le mépriſer, nous donnera cent vertus. Les loix ont leur ordre que le légiſlateur doit ſe garder d'intervertir. Que me ſerviroit de proſcrire en particulier & ſous les peines les plus ſéveres, chaque abus qui réſulte de l'anarchie Polonoiſe ? Que je parvienne, au contraire, à y ſubſtituer une puiſſance légiſlative ; que j'affermiſſe le pouvoir de la diete ſur des fondements ſolides ; & les Polonois prendront ſur le champ un génie nouveau. La licence & la liberté ne ſeront plus confondues ; on haïra l'une, on aimera l'autre. Les loix particulieres, qui ſont aujourd'hui oubliées ou mépriſées, acquerreront de la force, dès qu'elles ſeront protégées par des magiſtrats à qui la diete aura conféré tout le pouvoir néceſſaire pour faire le bien & empêcher le mal.

Il y a une épreuve infaillible pour juger de la ſageſſe d'une loi : elle conſiſte à ſe demander ſi la loi propoſée tend à mettre plus d'égalité entre les citoyens. Eſt-elle propre à produire cet effet ? ne balancez point à la juger très-bonne : elle corrigera néceſſairement pluſieurs abus, & procurera pluſieurs avantages. Vous me direz peut-être que cette loi dont j'augure ſi favorablement, ſera contraire à l'eſprit de pluſieurs loix anciennes, & entraînera à ſa ſuite quelques inconvénients ;

cela peut être ; mais ce n'eſt point une raiſon pour ne la pas publier. Ces loix anciennes, qui favoriſent l'inégalité, ſont autant de vices qu'il faut détruire ; & ſi le légiſlateur ne doit pas les attaquer bruſquement & ſans préparation, qu'il ſe garde bien de les protéger, quand les circonſtances lui permettent de les affoiblir.

Si nous ſuppoſons, Mylord, un gouvernement où regne la plus parfaite égalité entre les citoyens, ou, du moins, entre les différents ordres de la ſociété, je conviendrai qu'un établiſſement nouveau qui dérangeroit, ſoit directement, ſoit indirectement, l'équilibre de cette conſtitution, ſeroit un vice ; mais, ſuppoſons un gouvernement où des préjugés impérieux ne permettent pas de propoſer & d'établir l'égalité : pourquoi ſeroit-il indigne d'un ſage légiſlateur, en feignant de ne pas toucher aux coutumes anciennes, de porter de nouvelles loix, qui prépareroient une révolution ? La contrariété des loix eſt un mal, quand elle trouble les reſſorts d'un gouvernement établi ſur de ſages proportions ; mais elle eſt un bien, ſi elle ſuſpend l'activité d'un mauvais gouvernement & peut en changer inſenſiblement les principes. Gardons-nous d'un reſpect ſuperſtitieux pour les loix actuellement en vigueur. Je demande ſi la contrariété que l'établiſſement du tribunat mit dans la république Romaine, ne fut pas un bien,

& je ne me laiſſerai point intimider par les plaintes & les cris des patriciens.

Peres conſcripts, leur dirai-je, ceſſez de vous alarmer; vous êtes trompés par votre avarice & votre ambition. Cet établiſſement des tribuns, que vous regardez comme le plus grand malheur de la république, en fera la proſpérité. Plus vous êtes irrités contre cette nouveauté, plus je vois qu'elle eſt néceſſaire. Vous dites que Rome va être agitée par des querelles & des diſſenſions continuelles: mais, croyez-vous qu'il lui fût plus avantageux d'être opprimée par votre tyrannie? Vous vous plaignez de la ruine de votre pouvoir: mais, faites attention que ce pouvoir étoit un vice inſupportable. Le peuple connoît mieux vos intérêts que vous-mêmes: les loix qu'il demandera & qu'il obtiendra, en vous empêchant d'être des tyrans, vous ſeront auſſi favorables qu'à lui-même. Si on vous abandonnoit à vos paſſions, vous ne ſeriez bientôt que les premiers citoyens d'une république malheureuſe & mépriſée; & ne ſentez-vous pas qu'en la perdant, vous perdriez enfin ces diſtinctions & cette autorité dont vous êtes ſi jaloux?

Je voudrois, Mylord, qu'il ſe formât une eſpece de tribunat en Angleterre: je voudrois qu'il s'y élevât une puiſſance dont l'effort continuel fût dirigé contre ces branches de la prérogative royale, qui ne peuvent s'aſſocier avec une vraie

liberté. Tant que vous manquerez de ce reſſort, vous vous plaindrez des abus de votre gouvernement ſans pouvoir les corriger. Tant que vous conſerverez vos anciens préjugés ; tant qu'une loi nouvelle ou un événement nouveau, ne vous donnera pas un nouvel eſprit, vous ne ferez aucun progrès, & la fortune vous ramenera inutilement les révolutions dont vous vous applaudiſſez, & dont, cependant, vous n'avez tiré aucun avantage durable.

Les vœux que je fais pour l'Angleterre, Mylord, vous penſez bien que je les fais avec le même zele pour ma patrie. Je vais, peut-être, paſſer dans votre eſprit pour un homme trop extraordinaire & trop bizarre : je ſouhaiterois que la nobleſſe ſe hâtât d'abuſer des privileges qui lui ſont particuliers, ſi j'eſpérois que les autres ordres fuſſent aſſez ſages pour la corriger efficacement, c'eſt-à-dire, pour établir une parfaite égalité. Malheureuſement, nous avons nos préjugés comme vous avez les vôtres ; & peut-être que nos neveux ſont deſtinés à imiter plutôt les Danois, qui ſe donnerent à un maître pour ſe venger des injures de la nobleſſe, que ces braves plébéïens de Rome qui ne ſongerent point à rétablir le trône des Tarquins pour ſe faire un défenſeur. Je ne ſais par quelle fatalité les hommes, laſſés d'une tyrannie, ne font preſque jamais que lui en ſubſtituer une autre.

CHAPITRE IV.

Que le Légiſlateur doit faire aimer ſes loix. Les châtiments doivent être doux. Du pouvoir des bonnes mœurs pour attacher les Citoyens au gouvernement.

Il eſt certain, continua notre philoſophe, que quand nos premiers peres firent entre eux des conventions, des traités, des loix, & jeterent, en un mot, les fondements de la ſociété, chacun d'eux ne put avoir d'autre motif que ſon intérêt particulier, pour renoncer à ſon indépendance. L'idée du bien public n'étoit pas encore née; &, en parler alors aux hommes, ç'eût été leur parler une langue étrangere. C'eſt parce que chacun ſentoit, dans ſa foibleſſe, le beſoin de s'unir à ſes pareils pour en être ſecouru, & l'avantage de s'engager à remplir, à l'égard des autres, des devoirs que tous s'engageroient de remplir au ſien, qu'on fit des alliances, & qu'on ſe ſoumit à une autorité publique. La légiſlation dût donc ſe propoſer de rendre chaque citoyen heureux; & je vous demande, Mylord, de quel droit les légiſlateurs ſe ſont affranchis d'une obligation ſans laquelle la ſociété n'auroit jamais été formée? S'eſt-il fait une révolution dans la nature du cœur

& de l'eſprit humain ? Si nous avons encore les mêmes affections que nos premiers peres ; s'il eſt encore impoſſible à chacun de nous de renoncer au deſir d'être heureux ; ſi je ſuis forcé de préférer mon bien particulier à celui des autres ; ſi cette loi, ſelon l'expreſſion de Cicéron, ne peut être violée ſans détruire toutes les regles de nos devoirs & de nos vertus : n'eſt-il pas évident que ce que nous appellons le bonheur public, ne peut être compoſé que du bonheur particulier de chaque citoyen ? n'eſt-il pas abſurde qu'un légiſlateur eſpere de faire aimer ſes loix à des hommes dont il a négligé les intérêts, ou qu'il immole à ſes caprices ? n'eſt-il pas inſenſé de vouloir fixer le bonheur dans un état où la plupart des citoyens ſont mécontents de leur condition ? les paſſions ne feront-elles pas un effort continuel pour ſecouer le joug qu'on leur a impoſé ? quels déſordres n'en doivent pas réſulter ? Bientôt les tyrans de la ſociété ſeront preſque auſſi malheureux que les victimes mêmes de leur tyrannie.

Je dis que le bien public réſulte de l'amour que les magiſtrats & les citoyens ont pour leurs loix ; parce qu'avec cet amour, rien ne manque pour rendre une république heureuſe & floriſſante, & que, ſans cette affection, elle eſt diviſée au dedans, & ne ſe défendra point au dehors contre les attaques de ſes ennemis. Je conclurai de cette

vérité, que ce n'eſt que par une ſottiſe monſtrueuſe que tant de légiſlateurs ont cru faire le bien public, en portant des loix qui devoient être odieuſes. Pourquoi, je vous prie, dans quelques états où tout eſt évidemment ſacrifié aux intérêts de quelques perſonnes, oſe-t-on prononcer le mot de *Bien public?* &, ſous ce prétexte, exiger des ſacrifices de la part des citoyens? Après n'avoir fait que des mécontents, il eſt aſſez plaiſant de s'attendre à ne trouver que des héros. En un mot, tout légiſlateur eſt inſenſé, qui, en voulant faire le bien public, ignore que je ne puis être remué que par mon avantage particulier.

Peut-être, me direz-vous, Mylord, que les peuples dont nous admirons le plus la ſageſſe, ont ſouvent exigé de grands ſacrifices; mais je le nie. Jamais, dans ces républiques, les loix n'ont été aſſez brutales & aſſez ineptes pour ordonner au citoyen de préférer le bien public à ſon avantage particulier: elles ſe ſont bornées à l'inviter de s'oublier lui-même pour s'occuper de l'intérêt général; & ſi elles avoient paru l'exiger, elles auroient éteint cette flamme qui fait les Codrus & les Décius. C'eſt en faiſant aimer les loix & le gouvernement, que les légiſlateurs ont eu l'art de faire aimer la patrie juſqu'au point qu'on ſe dévouoit avec tranſport à ſon ſervice. On lui ſacrifioit ſa fortune, parce qu'elle la protégeoit véritablement;

véritablement ; on lui ſacrifioit ſa vie, parce qu'elle enivroit les citoyens de l'amour de la gloire. C'étoit dans l'amour de ſoi-même qu'on cherchoit & qu'on trouvoit le principe de l'amour du bien public : c'eſt ainſi qu'un Spartiate, avant la guerre du Péloponeſe, un Athénien, dans les beaux jours d'Athenes, & un Romain, dans le ſiecle de Décius, trouvoit ſon bonheur particulier dans ce qui faiſoit le bonheur de la république ; & ce n'eſt qu'en vivant ſous des loix qui nous rendent heureux, que nous pouvons nous faire cette heureuſe illuſion.

Que toutes vos loix ſoient donc impartiales ; car il n'y a que celles-là de juſtes. Qu'elles nous rapprochent, autant qu'il eſt poſſible, de l'égalité ; car les citoyens dégradés ne prendront qu'un intérêt médiocre à l'état ; & les autres ſeront plus attachés à la conſervation de leurs prérogatives, qu'au bien de la république. Que vos loix apprennent aux citoyens à ſe contenter de peu ; car on a remarqué que, moins les hommes ſont occupés de leur fortune domeſtique, plus ils s'intéreſſent au bien public, & que l'héroïſme s'éteint à meſure que les richeſſes, le luxe & les voluptés ſe multiplient. Chez un peuple ainſi gouverné, il n'y aura que des diſtractions à punir ; puiſque l'amour de l'ordre & de la juſtice ſera dans tous les cœurs. Que vos loix ſoient donc infini-

ment douces & humaines : vois-je infliger des châtiments ſéveres ? j'accuſerai le légiſlateur d'ignorance & de dureté. S'il prétend ſe faire redouter des coupables ſans ſe faire aimer des gens de bien, il n'atteindra point le but qu'il ſe propoſe : des loix trop dures n'empêcheront pas plus le mal, que des loix trop molles ne porteront au bien, en prodiguant mal-à-propos les récompenſes.

Pour n'être pas réduit à la fâcheuſe extrêmité d'écrire les loix en caracteres de ſang, & de conduire les citoyens par la terreur & la crainte, que le légiſlateur ſoit aſſez habile pour profiter des qualités ſociales que la nature nous a données. Qu'il avertiſſe pluſieurs fois, avant que de punir; qu'il travaille à nous rendre honteux de nos fautes, & que le châtiment, ſi je puis parler ainſi, frappe l'ame plutôt que le corps. Un légiſlateur éclairé s'occupera plus des moyens de prévenir les délits, que de la maniere dont il les faudra punir. Il le faut avouer : les Romains ont eu, à cet égard, une ſageſſe qu'on ne peut trop admirer. Leurs cenſeurs, comme autant de ſentinelles, avoient les yeux continuellement ouverts ſur les vices qui cherchoient à ſe gliſſer dans la république. Ils écartoient les tentations; ils empêchoient qu'on ne tombât dans le précipice, parce qu'ils ne permettoient pas d'en approcher.

Les peines légeres, telles que de priver un chevalier de ſon anneau & de ſon cheval; de fermer l'entrée du ſénat à un ſénateur, ou de faire deſcendre un ſimple citoyen dans une tribu moins honorable que celle où il étoit inſcrit, ſuffirent, pendant long-temps, pour ne voir à Rome aucun de ces délits que la corruption des mœurs y fit enfin paroître, & dont nos ſupplices atroces n'ont pu arrêter le cours.

Quand les punitions ordinaires ſemblent n'être plus capables d'empêcher les délits, je voudrois que les loix, au lieu de devenir plus ſéveres, ſe contentaſſent d'être plus vigilantes. Que ne tâche-t-on de connoître la ſource du mal dont on ſe plaint? Pour n'avoir pas à punir rigoureuſement les excès honteux où l'avarice & l'ambition ſe porteront, arrêtez, par des châtiments doux & nouveaux, tout ce qui peut aiguiſer & favoriſer ces deux paſſions. Des loix qui ont ſuffi pour gouverner les peres, pourquoi ne ſuffiroient-elles pas pour gouverner les enfants, dans un temps que les vices, encore nouveaux, conſervent une certaine timidité? Que le légiſlateur s'oppoſe donc aux premiers progrès du mal. Alors il ſuffira peut-être, pour corriger les citoyens, de retirer les magiſtrats de l'eſpece d'aſſoupiſſement où ils ſe laiſſent quelquefois tomber. Je tâcherois de donner une nouvelle autorité au gouvernement; je

créerois, s'il le faut, une magiſtrature extraordinaire & paſſagere, qui, en donnant une ſecouſſe aux eſprits, romproit les habitudes nouvelles, & remettroit en vigueur les anciennes loix. Voilà, Mylord, ſi je ne me trompe, la ſeule méthode qu'un légiſlateur doive employer pour nous corriger. Le ſang des hommes eſt aſſez précieux pour devoir l'épargner. A meſure que les vices deviendront plus audacieux & plus entreprenants, ſi les loix s'arment d'une ſévérité nouvelle, il faudra donc ne donner aucune borne à notre cruauté. Vous ſubſtituerez la roue au gibet; mais qu'ajouterez-vous enſuite à la roue? Vous étonnerez les eſprits, & vous ne les corrigerez pas: ce n'eſt point en étouffant les ſentiments d'humanité que la nature nous a donnés, que vous contraindrez les hommes à devenir meilleurs: des loix ſanguinaires hâteront la décadence que vous voulez ſuſpendre: en voulant effrayer les coupables, vous abrutirez les gens de bien: des hommes qui ne ſont retenus que par la crainte, ſe familiariſeront peu à peu avec l'idée des nouveaux ſupplices: leur ame deviendra atroce: en ôtant toute proportion entre les délits & les peines, vous vous verrez enfin obligé de jeter dans ſon four, un boulanger, pour avoir vendu ſon pain à fauſſe meſure: l'état ne ſera peuplé que de ces eſclaves timides qui déshonorent l'Aſie, qui

ne ſont que des imbécilles ou des ſcélérats : & le légiſlateur ne ſera plus qu'un bourreau occupé à inventer de nouvelles tortures.

Je ſuis ravi, dit Mylord à notre philoſophe, de vous entendre, & j'adopte avec avidité les principes humains que vous venez d'établir. Je ſuis perſuadé que c'eſt la faute des loix, ſi les hommes ſont méchants. Après avoir tout arrangé de la maniere la plus propre à multiplier & irriter nos beſoins & nos paſſions, on veut, ſans ménagement, nous empêcher d'être vicieux, & le légiſlateur nous punit barbarement de ſes erreurs. Si les nations de l'Europe avoient fait elles-mêmes leur code criminel, ſans doute elles auroient eu cette douceur que vous deſirez; & nos citoyens ſeroient traités comme l'ont été autrefois ceux de la Grece & de Rome. Mais ce ſont des maîtres élevés au deſſus des loix, & qui peuvent les violer impunément, qui ont été, & ſont encore les légiſlateurs de preſque toutes les nations. Fiers de leur pouvoir, endurcis par la proſpérité, & accoutumés à mépriſer leurs ſujets, ils ne croient pas que leur royaume mérite qu'ils ſe donnent la peine de penſer pour le gouverner : châtiments & récompenſes, tout eſt donné au haſard & ſans diſtinction. Comme on fait un premier viſir d'un homme à peine capable d'être un cadi, on fait périr du dernier ſupplice un mal-

heureux dont il auroit été aiſé de faire un aſſez bon citoyen.

Quoi qu'il en ſoit, pourſuivit Mylord, il y a long-temps que je ſuis ſcandaliſé que les loix infligent la peine de mort contre des coupables. J'ai beau me demander à quel titre nous oſons avoir envers nos pareils une barbarie dont la nature a cherché à nous éloigner, par les ſentiments de tendreſſe, de ſenſibilité & de pitié qu'elle a gravés dans notre cœur. Je ſais que cette juriſdiction que la ſociété exerce ſur des êtres non libres & indépendants, eſt juſte & légitime, puiſqu'ils lui ont abandonné le droit de faire des loix & des magiſtrats; je ſais que les loix ſeroient inutiles, ſi nous n'étions pas ſoumis à des châtiments, en les violant : nous avons beſoin de cette ſanction, pour mettre une barriere entre nos paſſions & nous, & oppoſer un contre-poids aux plaiſirs qu'elles nous promettent, & qui nous ſéduiroient. Je ſais tout cela; auſſi reſpecterai-je cette puiſſance, tant qu'elle ſe tiendra dans les bornes qui lui ſont naturellement preſcrites, & que ſes punitions ne ſeront que des avertiſſements pour nous rendre meilleurs & plus heureux. Mais dès que je vois le légiſlateur & les magiſtrats armés de l'épée, je ſens une indignation ſecrette dont je ne ſuis plus le maître. Qui leur a donné ce droit funeſte? Les citoyens, me direz-vous : Je le nie

& j'inſiſte, en diſant que ſi les citoyens ont fait cette conceſſion odieuſe, ils ont fait ce qu'ils n'avoient pas droit de faire. C'eſt un axiome trivial, que perſonne ne peut donner à un autre ce qu'il n'a pas ; or, puiſque perſonne n'a le droit de diſpoſer de ſa vie, la peine de mort ne peut ſe juſtifier par le pacte qui a formé la ſociété.

Quand je me ſuis entretenu ſur cette matiere avec des philoſophes, on n'a pas manqué de me répondre que le légiſlateur qui prononce peine de mort, & le magiſtrat qui fait exécuter ſa loi, font les fonctions d'un général d'armée, & uſent du droit de guerre contre un coupable qui s'eſt déclaré l'ennemi de la nation, ou d'un de ſes membres qu'elle doit défendre & protéger : ce droit de guerre, ajoute-t-on, appartenoit à tous les hommes, dans l'état de nature, puiſque, n'ayant point de tribunal pour juger leurs différends, ils ne pouvoient les terminer que par la force ; & ils ont réſigné ce droit au légiſlateur, quand ils ont formé des ſociétés ; voilà pourquoi les états qui ſont encore les uns à l'égard des autres dans cette indépendance primitive & n'ont point de juge, jouiſſent du droit de l'épée & peuvent tuer légitimement un ennemi étranger qui les attaque injuſtement : or pourquoi n'uſeroient-ils pas du même droit contre un ennemi domeſtique qui les offenſe ?

J'entends à merveille ces beaux raiſonnements,

mais je ne ſuis pas convaincu. Une république de quakers, n'eſt qu'une république d'imbécilles, qui, en outrant la morale, la détruit. Défendre à la juſtice de repouſſer l'injuſtice, c'eſt encourager les méchants, & leur abandonner l'empire du monde. Je conviens donc qu'un état doit oppoſer la force à la force, & peut livrer bataille à une puiſſance étrangere qui veut l'aſſervir, qui pille ſes domaines, qui veut s'en emparer, ou qui refuſe opiniâtrément d'écouter les conſeils de la raiſon. Un état n'a que ce moyen pour conſerver ſa liberté & ſes biens; & la néceſſité où il eſt de réduire ſon ennemi par la force, eſt une preuve certaine qu'il a le droit de le faire. Mais la république n'eſt jamais dans ce cas, à l'égard des citoyens criminels qu'elle fait périr tous les jours à un gibet, ou ſur un échafaud; le coupable dont elle s'eſt ſaiſie, ne peut plus lui nuire; chargé de fers, dans une priſon, comment peut-il être encore aſſez à craindre, pour qu'on ſoit autoriſé à le faire mourir? il demande grace, il demande la vie, il ne peut plus être ſuſpect à la ſociété; il eſt dans une ſituation encore plus graciable que cet ennemi étranger qui a jeté les armes, qui fuit ou qui s'humilie, & qui implore ma clémence: ſi je ſuis obligé, ainſi que vous nous l'avez prouvé, d'être alors généreux, & d'écouter les ſentiments de l'humanité, ſi je viole tous les droits

des hommes, en me livrant alors à mon reſſentiment, ſerai-je moins coupable, en faiſant périr, de ſang froid, un criminel qui m'eſt attaché par des liens plus étroits qu'un ennemi étranger ? Nous n'aurions donc rien gagné à vivre en ſociété, & le ſort des citoyens ſeroit pire que celui des hommes qui vivent dans l'état de nature.

Mylord, lui répondit notre philoſophe, je voudrois de tout mon cœur que vous euſſiez raiſon ; & ce n'eſt qu'à regret que je ne me rends pas à vos arguments. Voilà ce que c'eſt que d'avoir établi cette propriété qui a fait naître tant de vices dans le monde, & qui force preſque le légiſlateur à être barbare. Il eſt vraiſemblable que ſi les hommes avoient vécu dans cette heureuſe communauté de biens que je regretterai éternellement, leurs paſſions, ſages, prudentes & tranquilles ſans effort, n'auroient pas eu beſoin d'être réprimées par cette ſévériré terrible dont la juſtice eſt aujourd'hui obligée de s'armer : quoique les loix ne puiſſent jamais être trop douces, il faut, cependant, ſe garder de proſcrire toute peine capitale. Si notre cœur dépravé ſe porte aux plus grands excès ; ſi la politique a épuiſé inutilement toutes ſes reſſources pour nous corriger, n'eſt-il pas raiſonnable d'effrayer nos vices, & les loix ne doivent-elles pas alors leur oppoſer un frein plus puiſſant ? Ne croyez point, Mylord, que,

pour dépoſer l'épée dans les mains du légiſlateur, nous ayions dû avoir le droit de diſpoſer de notre vie ; c'eſt, au contraire, pour la défendre contre les attaques ouvertes ou cachées d'un meurtrier, que nous avons demandé ces loix ſanguinaires qui vous révoltent. Dans l'état de nature, j'ai droit de mort contre celui qui attente à ma vie ; &, en entrant en ſociété, j'ai réſigné ce droit au magiſtrat : pourquoi n'en uſeroit-il pas ? Les citoyens n'ont pas accordé au légiſlateur le droit de ſe jouer arbitrairement de leur vie ; cette conceſſion eût été inſenſée & nulle : mais ils ont exigé que le légiſlateur veillât à leur ſûreté, & que, l'épée à la main, il écartât les dangers dont ils ſont menacés, ou les défendît contre un ennemi domeſtique qui voudroit les perdre.

Vous avez dit, Mylord, que la néceſſité où ſe trouve une république d'oppoſer la force à un ennemi étranger, eſt une preuve certaine du droit qu'elle a de le faire ; & il me ſemble qu'avec ce même argument, auquel il eſt impoſſible de rien répondre de ſolide, je puis vous prouver que les loix doivent quelquefois prononcer la peine de mort. Je dis que dès qu'il y a des hommes capables de commettre un meurtre volontaire & médité, des empoiſonneurs & des aſſaſſins, le légiſlateur doit les condamner à perdre la vie. Tout me dit qu'il n'y a plus d'ordre, de regle, de ſû-

reté, ni de droit ſacré parmi les hommes, ſi le ſort d'un citoyen vertueux eſt pire que celui d'un meurtrier; c'eſt, cependant, ce qui arriveroit ſi je perdois le premier, le plus grand & le plus irréparable des biens, tandis que mon aſſaſſin conſerveroit la vie : tout me démontre que les loix contre le meurtre ſeront inutiles, ſi on ne condamne pas le meurtrier à mort. Sans cette loi, la haine ou la vengeance d'un lâche pourroit ſe ſatisfaire, en jouant, ſi je puis parler ainſi, un jeu trop inégal contre le citoyen dont il méditeroit la mort : l'un ne mettroit au jeu que ſa liberté; l'autre y mettroit ſa vie.

Je connois, Mylord, les raiſonnements de quelques philoſophes qui voudroient, comme vous, proſcrire les peines capitales. S'il faut les en croire, il y a des gênes, des priſons, des fers, des travaux qui peuvent rendre la vie plus terrible que la mort : mais, en ce cas, je leur demande ce que c'eſt donc que ces beaux ſentiments d'humanité dont ils ſe parent; & je ſuis faché pour eux, qu'à force de méditations, ils ſoient parvenus à cette cruauté ſublime de Tibere, qui ne faiſoit mourir ſes ennemis que quand il avoit épuiſé tous les moyens de les tourmenter. Il eſt vrai que ſi un malheureux qui eſt condamné à une priſon perpétuelle, devoit conſerver pendant toute ſa vie les mêmes ſentiments de trouble, de crainte

& de déſeſpoir qu'il éprouve dans le premier inſtant qu'on le précipite dans un cachot, il ſeroit plus puni que par la mort : mais, alors, ne faudroit-il point, par humanité, le débarraſſer du poids de la vie ? Ne nous faiſons pas illuſion : la vie paſſera toujours chez les hommes pour le plus grand des biens ; & il eſt ſi certain que la crainte de la mort augmente le trouble & le malheur des priſons, qu'il n'y a aucun de ces ſcélérats qu'on mene au gibet, qui ne regardât comme une faveur, la priſon la plus dure, & les travaux les plus pénibles. Un aſſaſſin croit faire le plus grand mal à ſon ennemi, en lui ôtant la vie ; il regarde donc la mort comme le plus grand des maux ; c'eſt donc par la crainte de perdre la vie qu'il faut arrêter les emportements de la haine & de la vengeance.

On parle fort à ſon aiſe de ces travaux pénibles qu'on veut ſubſtituer à la peine de mort ; mais ne ſeroit-on point embarraſſé, ſi je demandois qu'on entrât là-deſſus dans quelques détails ? Ces travaux, quelque durs qu'ils ſoient, ne ſont-il pas, dans toute la terre, le partage de l'indigence ? Eh ! pourquoi voudriez-vous que le criminel & l'indigent euſſent le même ſort ? d'ailleurs, pouvez-vous eſpérer qu'on ne ſe relâchera point dans les travaux que vous impoſerez ? où trouverez-vous tous les bourreaux qui vous ſeront néceſſaires ?

de quel nombre d'hommes atroces n'avez-vous pas beſoin, pour que vos loix ſoient rigidement exécutées ? quoi ! jamais la pitié n'entrera dans leurs cœurs ? quoi ! jamais ces bourreaux ne ſe laiſſeront ſurprendre à un ſentiment d'humanité ? Prenez-y garde : vous exigez qu'il y ait parmi vous des monſtres ; & ces hommes odieux, s'ils exiſtoient, le légiſlateur devroit peut-être les traiter comme des aſſaſſins. Ce n'eſt pas tout : je conſens que la pitié ſoit éternellement inconnue à ces bourreaux ; mais ſeront-ils aſſez généreux pour ne jamais vendre une indulgence qui affoibliroit le pouvoir de vos loix ? Comptez-vous pour rien l'habitude ? Sa force eſt telle, que les hommes s'accoutument à tout ; ces criminels, dont on prétend que la vie malheureuſe doit ſervir d'un grand exemple aux citoyens, oſeront peut-être paroître gais & heureux au milieu de leur infortune : il n'y a pas quinze jours que je rencontrai une bande de malheureux qu'on envoyoit aux galeres ; & je vous réponds que jamais ſpectacle ne fut moins propre à ſervir d'exemple & d'inſtruction ; ils chantoient de toute leur force ; s'ils n'avoient pas mendié, ſi je n'avois pas vu leur chaîne, je crois que j'aurois envié leur ſort. Je n'ajoute qu'un mot : aucun de ces criminels que vous condamnez à l'eſclavage pour toute leur vie, ne rompra-t-il ſes fers ? aucun ne recouvrera-t-il ſa liberté en fuyant ? Si

quelques-uns échappent à leurs bourreaux, il n'en faut pas davantage, (tant l'eſpérance ſe gliſſe aiſément dans le cœur humain!) pour que cent coquins ſe livrent au crime avec confiance.

Je ſuis ébranlé par vos raiſons, reprit Mylord; & je conviens avec vous que le légiſlateur ne peut trop nous éloigner du crime, en mettant ſous nos yeux des exemples frappants des malheurs dans leſquels le vice nous entraîne; mais je nie que la peine de mort ſoit néceſſaire pour produire cet effet: la mort n'eſt qu'un inſtant; les ſcélérats ſavent qu'elle eſt inévitable; ils ſe familiariſent avec cette idée; ils s'accoutument à n'en être point effrayés; l'ignominie de leur fin ne les touche pas, puiſque toute leur vie eſt pleine d'ignominie. Ce qui les frapperoit avec plus de force, c'eſt la crainte d'un avenir où ils ne verroient que des cachots, des fers, & des travaux continuels. Remarquez, ajouta Mylord, que le ſupplice d'un criminel condamné à mort, n'eſt, pour la plupart des hommes, qu'un ſpectacle qui ne laiſſe point dans leur eſprit des traces aſſez profondes. On n'y voit qu'un objet de compaſſion ou d'indignation. On ne ſent point cette terreur ſalutaire qu'imprime le long ſupplice d'un homme condamné à la ſervitude la plus dure. D'ailleurs, cette derniere maniere de punir inſtruit continuellement les citoyens; & l'autre, au contraire, ne donne qu'une inſtruction paſſagere.

Fort bien, Mylord, répondit notre philoſophe. La mort n'eſt qu'un inſtant, je l'avoue; mais c'eſt un inſtant qui décide de tout; il termine le temps & ouvre les portes de l'éternité. Cet inſtant fait frémir la nature; il n'eſt pas auſſi facile que vous le penſez à un coupable de ſe familiariſer avec l'idée de la mort qu'il mérite tous les jours, puiſque ces malheureux qu'on traîne au gibet, tremblent & frémiſſent, & qu'on en voit ſi peu qui s'en approchent avec fermeté : alors, même, leur courage n'eſt qu'une brutalité farouche. Quoi qu'il en ſoit, il s'agit moins de punir le coupable, que de détourner du crime les citoyens qui pourroient l'imiter. Quel eſt l'homme qui ne ſera pas plus ému, en voyant exécuter ſon pareil dans la place publique, qu'en viſitant des priſons ou une galere, quand même l'image de la douleur & de la miſere y ſeroit toujours préſente ?

On ne voit, dites-vous, dans le ſpectacle d'un criminel condamné au dernier ſupplice, qu'un objet de compaſſion ou d'indignation. Si cela eſt vrai, ſoyez sûr que vos loix criminelles ſont injuſtes, abſurdes, inhumaines & barbares; c'eſt qu'elles puniſſent une fragilité d'un moment comme un crime; c'eſt que confondant un valet fripon & un meurtrier, elles les font périr du même ſupplice; c'eſt que vous révoltez la raiſon en condamnant à mort un coupable qui pourroit ſe

corriger, & dont le délit ne ſuppoſe qu'un commencement de corruption. Vous faites pis encore, vous conduiſez ſur un échafaud un citoyen qui n'a rien fait de bas, dont je ſuis obligé d'eſtimer le courage & la probité, qui a obéi à un préjugé ou à une erreur que vous n'avez pas détruit, & que je mépriſerois, s'il avoit été aſſez lâche pour préférer ſa vie à ſon honneur. Ne croyez pas que dès qu'on établit la peine de mort, il faille qu'elle ſoit fréquente pour réprimer les paſſions, & produire l'effet que le légiſlateur en attend. Vous dites que la ſervitude que vous voulez ſubſtituer aux peines capitales, aura l'avantage d'avertir continuellement les citoyens du pouvoir des loix. Mais j'ai déjà répondu à cette objection, & j'ajoute que ce qui avertit continuellement, finit par n'avertir jamais. On ſe familiariſe avec tout; & c'eſt peut-être parce que la peine de mort eſt trop commune dans quelques pays, qu'elle y inſpire une terreur moins ſalutaire. Plût au ciel que ces exemples terribles de la juſtice fuſſent plus rares! Si les délits qui méritent la mort ne ſont pas fréquents, il eſt inutile que les punitions faites pour les prévenir ſe multiplient; cette rareté ſera la preuve la plus forte que les loix ſont ſages.

Nous allons nous rapprocher, Mylord, & certainement nous n'aurons plus qu'une même opinion

opinion, quand je vous aurai dit qu'il n'y a que deux coupables qui méritent la mort. L'un eſt l'aſſaſſin, & j'en ai déjà dit les raiſons; & l'autre eſt celui qui, ſelon nos principes Suedois, trahiroit ſa patrie, ſoit pour y établir le pouvoir arbitraire, ſoit pour la ſoumettre à une puiſſance étrangere. Prenez bien garde, je vous prie, à mes expreſſions, car je ſerois fâché que vous puiſſiez croire que je regarde comme criminel & perturbateur du repos public, un citoyen qui a le courage de ne pas flatter ſa nation, & qui deſire des changements qui la rendroient heureuſe. Il eſt aſſez ſingulier que je ſois obligé d'avertir qu'il ne faut pas punir un citoyen qu'on doit aimer & reſpecter. Mais ce n'eſt pas ma faute, s'il y a aujourd'hui tant de pays où Caton ne pourroit paroître ſans danger. Quand la vérité eſt punie, ſoyez sûr que les loix ont été faites par ceux à qui l'erreur, les abus & les vices ſont utiles; & qu'elles préparent & annoncent la ruine d'un état.

Pour les autres délits, imaginez des peines différentes, des priſons plus ou moins dures, le banniſſement, des amendes, & d'autres pareilles corrections. Gardez-vous d'infliger les mêmes punitions pour des délits qui offenſent inégalement la ſociété; vous choqueriez la raiſon des citoyens, vous leur ôteriez toute con-

fiance en vous, & vous devez cependant ſonger à les mettre dans vos intérêts. En admettant dans mon code la peine de mort, mais dans deux occaſions ſeulement, je n'ai cherché qu'à me rapprocher des vues de la nature. C'eſt par humanité que je me ſuis armé de rigueur. J'ai cru remarquer que les peuples les plus ſages ont cru cette ſévérité néceſſaire ; & que la douceur trop indulgente des loix ne produit, comme chez les Barbares, que des mœurs atroces. J'ajouterai que la mort la plus douce eſt le ſupplice le plus cruel que puiſſe admettre un légiſlateur prudent. Pere de la patrie, il punira en pere ; il punira à regret. Quel funeſte emploi que celui d'imaginer des tortures ! Loin de s'abandonner à cette indignation rigoureuſe que le crime inſpire naturellement à un homme vertueux, il reſpectera ce ſentiment précieux d'humanité que la nature a placé dans notre cœur.

Ce n'eſt pas aſſez que les loix ſoient douces & humaines, pour être aimées des citoyens ; il faut qu'on ſache qu'on n'en a rien à craindre en rempliſſant ſes devoirs, & qu'elles accordent une protection certaine à l'innocence. Elles doivent donc toujours préſumer que l'accuſé eſt innocent ; elles doivent donc le raſſurer contre la crainte qui pourroit le troubler, & lui fournir tous les ſecours poſſibles pour prouver ſon in-

nocence. Il vaudroit mieux s'exposer à voir échapper cent & mille coupables au châtiment qu'ils ont mérité, que de voir punir un innocent. Si ce malheur arrive, que ce soit un deuil pour la république, & qu'elle fasse un examen de son code criminel. On diroit que la plupart des législateurs ont craint d'être les dupes d'un criminel hardi, audacieux, effronté, confirmé dans le mal, & que ses remords ne trahissent jamais. Mais, pourquoi ne songent-ils pas que l'innocence peut être timide & déconcertée par l'appareil de la justice ? Le premier sentiment d'un honnête homme qu'on accuse d'un crime, doit être une certaine honte, qui le gêne; il est confus d'avoir à se justifier, il voit avec terreur l'incertitude des jugements humains, & il seroit absurde de prendre son embarras pour un aveu des faits sur lesquels on l'interroge.

Vos loix sont vicieuses & barbares, si la prison, faite pour s'assurer de la personne d'un citoyen qu'on soupçonne de n'être pas innocent, commence par être une véritable punition. Ne permettez d'arrêter un homme que quand il est surpris en flagrant délit. La justice, Mylord, se contente chez vous des cautions que donne un accusé de se représenter, & cet usage est digne d'un peuple qui connoît le prix de la liberté. C'est pour avoir multiplié sans besoin les peines capitales,

c'eſt parce qu'on obéit à des loix timides & tyranniques, que tant de peuples commencent leurs procédures criminelles par enfermer un accuſé dans un cachot. Quelle réparation lui accordera-t-on, s'il eſt jugé innocent ? Aucune. Comment donc le gouvernement ne ſeroit-il pas odieux, puiſqu'il fait des injuſtices qu'il ne répare pas ? Les anciens ajournoient un accuſé pour comparoître devant les juges ; s'il redoutoit un jugement, il ſe banniſſoit lui-même, & la juſtice étoit ſatisfaite.

Que vous dirai-je de l'uſage de la queſtion ? Elle n'a été imaginée que pour des eſclaves que leurs maîtres ne regardoient pas comme des hommes. Elle eſt d'autant plus inſenſée, que les juges qui l'admettent, ne la regardent pas cependant comme une preuve de la vérité. Tout ce qu'on dit au milieu des tortures, eſt nul ſi on ſe dédit ; pourquoi donc eſt-on inhumain ſans fruit ? Vous ne connoiſſez point cette malheureuſe queſtion en Angleterre, & nous l'avons proſcrite en Suede ; puiſſions-nous avoir des imitateurs ! Vous parlerai-je des procédés de ces tribunaux iniques, qui bleſſent la religion, en feignant de la défendre ? Je ne penſe pas que ce délire du fanatiſme puiſſe jamais s'introduire dans un état paſſablement adminiſtré. L'inquiſition née dans des ſiecles d'ignorance, doit diſparoître dès

que la raiſon commence à s'éclairer. Mais ce qui ſe rencontre par-tout, ce ſont des juges qui ont imaginé une gloire funeſte à trouver des coupables. Ames viles & corrompues, ſophiſtes altérés de ſang, ils tendent des pieges à l'accuſé qu'ils interrogent; ils cherchent à le tromper, ils l'entourent d'eſpions & de délateurs, &, pour le perdre, feignent des ſentiments d'humanité qu'ils n'ont pas.

Qu'il n'y ait jamais de punition ſans jugement, ni de jugement ſans une procédure réguliere. Agir par une méthode différente, ce ſeroit une injuſtice; & une injuſtice effraie tout le monde, mais ne corrige perſonne. Etablir des commiſſions, changer l'ordre des tribunaux & des juriſdictions, c'eſt déclarer qu'on veut faire périr un innocent. Pour favoriſer l'accuſé, & empêcher en même temps que les juges ne ſoient corrompus ou peu attentifs ſur eux-mêmes; que les loix ne craignent point d'entrer dans le plus grand détail, en preſcrivant les regles ou les formalités dont il ne ſera jamais permis de s'écarter. Que tout ſoit ordonné de la maniere la plus claire & la plus préciſe ſur le nombre & la qualité des juges & des témoins, ſur les interrogatoires, les recolements & la confrontation. Que le magiſtrat prononce ſon avis à haute voix; qu'il ſoit obligé de rapporter dans ſon ju-

gement le texte de la loi qui condamne le coupable ; qu'il s'engage, par ſerment, à ne jamais juger en vertu d'une loi qu'il croira injuſte. Que les procédures qui ſont enſévelies myſtérieuſement dans l'obſcurité des greffes, ſoient ouvertes, au contraire, à tous les citoyens qui s'intéreſſent au ſort du condamné : ce ſera une inſtruction pour les citoyens, & un frein pour les juges. J'ai dit qu'il falloit rapporter dans un jugement la loi qui condamne un coupable ; & rien n'eſt plus néceſſaire pour empêcher que des juges corrompus n'écoutent leurs paſſions, & que des juges honnêtes gens ne ſoient trompés, tantôt par leur pitié, & tantôt par l'amour même de l'ordre : négligez ces regles, il en naîtra une juriſprudence arbitraire qui ouvriroit la porte à toute ſorte d'abus & d'injuſtices. Si la loi n'a point prononcé contre un délit, que celui qui l'a commis ne ſubiſſe aucune peine. Le juge doit ſeulement avertir le légiſlateur qu'il manque quelque choſe à ſon ouvrage, & dire au coupable qu'il ne s'eſt pas conduit en bon citoyen, qu'il a violé le conſeil que lui donnoit ſa raiſon, & qu'un honnête homme ne ſe permet pas tout ce que les loix n'ont point défendu. On dit qu'en certain pays, c'eſt ſans doute en Barbarie, quand les preuves d'un crime qui mérite la roue, ne ſont pas complettes, on envoie

l'accuſé aux galeres : mais j'aime à croire que la raiſon humaine ne s'égare point à cet excès.

Un coupable ne laiſſe-t-il aucune eſpérance de retour à la vertu ? Il ſeroit dangereux de lui permettre de jouir de la ſociété ; ainſi que les loix le condamnent à une priſon perpétuelle. Ce n'eſt point pour de pareils hommes qu'eſt fait le banniſſement ; par ſa nature, cette punition n'eſt deſtinée qu'à ſéparer pour un temps limité un coupable des objets qui lui ſont chers, & l'inviter à ſe corriger en rentrant en lui-même. Mais ſi un homme méritoit un banniſſement perpétuel, ou qu'il fût néceſſaire de le priver pour toujours de ſa patrie, de quel droit envoyeriez-vous cette peſte chez vos voiſins ? Ce ſeroit en quelque ſorte violer le droit des nations. Si vous vous donnez cette liberté à leur égard, ils ſe la donneront à leur tour au vôtre, & toutes les nations ſe corrompront mutuellement. Que jamais la confiſcation des biens n'ait lieu. Un citoyen eſt coupable ; mais pourquoi priveriez-vous ſes proches & ſes héritiers qui ſont innocents, d'un bien qui leur appartient ? D'ailleurs, vous tenteriez la cupidité du gouvernement. Je voudrois même que les amendes n'euſſent lieu que quand il s'agiroit de punir des délits que l'avarice auroit fait commettre : mais que cet argent, le tribut du vice, ne ſouille jamais les

mains des magiſtrats, qu'il ſoit diſtribué aux indigents.

Un des plus grands inconvénients des législations dures, c'eſt d'avoir ébranlé l'empire des loix, en autoriſant l'uſage des lettres de grace. Laiſſons dire aux gens qui ne penſent pas, qu'il eſt beau que l'indulgence & le pardon accompagnent les princes; c'eſt dire en d'autres termes qu'il eſt ſage d'enhardir les citoyens au mal, en laiſſant aux coupables l'eſpérance de n'être pas punis. Dès que la loi ne ſera pas toujours inflexible, toujours agiſſante, elle ne tardera pas à être mépriſée. Le bien que vous croyez faire ſervira de prétexte pour faire le mal. Il y aura des familles puiſſantes par leurs dignités ou par leurs richeſſes, qui jouiront bientôt de l'impunité; & cependant ce ſont les coupables puiſſants par leur rang & leurs richeſſes, qu'il importe davantage de punir.

Si vous voulez que les loix paroiſſent douces & humaines, quoique ſéveres, établiſſez des loix qui, ſi je puis parler ainſi, temperent & corrigent cette rigueur que vous craignez tant; accordez des récompenſes aux actions qui ſont contraires aux délits que vous puniſſez. Quand la peine de mort, par exemple, ſera portée contre ceux qui trahiſſent la république, il eſt sûr qu'elle paroîtra moins dure; à proportion que

le légiſlateur aura été plus attentif à récompenſer les citoyens qui aiment la patrie, & qui la ſervent avec diſtinction. Voulez-vous qu'une loi ſévere contre le meurtre médité paroiſſe douce? Que celui qui aura ſauvé un citoyen prêt à périr, ſoit honoré, comme chez les Romains, d'une couronne civique. Pour accoutumer les hommes à ſe gouverner par le ſentiment de la vertu & de l'honneur, attachez une certaine honte à chaque punition; mais établiſſez en même temps des moyens par leſquels un coupable pourra ſe laver de l'eſpece de flétriſſure que lui aura imprimé un jugement; car il eſt dangereux de le jeter dans le déſeſpoir, & doux de rendre à la république un homme de bien. Ce n'eſt qu'en réparant mes torts, ce n'eſt qu'en montrant que je me ſuis corrigé, qu'il doit m'être permis de me réabiliter. Le légiſlateur haït les délits, mais il plaint les coupables. Semblable à la providence dont il eſt le coopérateur, il doit pardonner à un repentir ſincere. Dieu lit au fond du cœur nos ſentiments; mais le légiſlateur ne les connoît que par les actions qu'ils produiſent.

C'eſt par cette méthode, Mylord, qu'on établira une ſociété heureuſe, &, ſi je ne me trompe, on ne peut employer d'autres moyens ſans s'égarer. Que la vigilance des magiſtrats ne ſe

relâche jamais ; un inſtant de négligence produit des ſiecles de calamités. Que les loix ſoient telles que les magiſtrats voient tout par eux-mêmes, & que, ſous prétexte de chercher le vice dans l'obſcurité où il ſe cache encore, ils n'écoutent jamais la voix des délateurs & des eſpions. Qu'un état eſt malheureux, s'il a beſoin de ces funeſtes inſtruments ! Ils ne ſont néceſſaires qu'à l'injuſtice & à la tyrannie. Il importe aux hommes d'être unis par une confiance mutuelle ; que les loix qui veulent ſe faire aimer, ne les privent donc pas de ce bien. A quels déſordres ne faudroit-il pas s'attendre, ſi la délation étoit ordonnée, & qu'on ſe rendît quelquefois coupable en n'étant pas un traître & un délateur ? Tout me dit que j'ignore ce que je ſais ſous la religion du ſecret ; de quel droit les loix me regarderont-elles comme criminel, ſi je n'ai pas trompé la confiance de mon ami ? Puis-je ne les pas haïr, ſi elles me mettent dans la néceſſité de rougir ſi je leur obéis, ou de périr, comme de Thou ſur un échafaud, ſi je ſuis honnête homme ?

Je ne me déguiſe point, Mylord, qu'en ſe conformant aux principes dont je vous ai entretenu dans notre promenade, ma république ne fût encore expoſée à des diſgraces & à des revers. N'oubliez pas, je vous prie, qu'obligé

par condeſcendance pour la méchanceté & la ſottiſe des hommes, de ne pas détruire la propriété des biens, & l'inégalité des fortunes & des conditions ; je ſuis reſté bien éloigné des vues de la nature. J'ai laiſſé parmi mes citoyens un germe d'avarice & d'ambition qui ne tendra qu'à ſe développer. Les paſſions feront un effort continuel contre mes loix, elles parviendront à corrompre le légiſlateur même ; tout l'édifice s'écroulera en peu de temps, ſi vous n'avez pas commencé par donner des mœurs aux citoyens, & pris les meſures les plus prudentes pour les conſerver. Puiſque la nature bienfaiſante ſeme autour de nous des plaiſirs, ſachons en jouir, mais ne les frelatons pas ; voilà en quoi conſiſtent les bonnes mœurs. L'art gâte tout ; que nous ſerions heureux ſi la nature ſeule préparoit nos plaiſirs ! La tempérance, la frugalité & le travail ont leurs délices, & un peuple qui s'en contenteroit, n'auroit preſque pas beſoin d'avoir des loix. J'en appelle à l'hiſtoire, j'en appelle, Mylord, à votre propre expérience : qui ſont les Anglois les plus attachés au bien public, & les plus diſpoſés à s'y ſacrifier ? Sont-ce ces hommes fatigués de leur oiſiveté & de leurs voluptés qui emploient tant d'artiſtes à leur bonheur, ou ces citoyens modeſtes qui connoiſſent & ſentent le prix d'une vie frugale & laborieuſe ?

Il faut faire attention que les loix ne s'altèrent jamais que par la décadence même des mœurs. Tant que les mœurs ſubſiſtent, les revers, les diſgraces, les orages, les malheurs ne ſont rien, parce que la république retrouve en elle-même un reſſort capable de la remonter. L'amour de l'ordre & du bien public la guide encore quand elle s'égare, & la ramene enfin dans le chemin qu'elle avoit abandonné par mégarde ou par ſurpriſe. Les mœurs commencent-elles à ſe corrompre ? ſoyez sûr que les loix commencent auſſi à perdre de leur crédit & de leur autorité. On déchoit ſans qu'on s'en apperçoive ; on eſt déchu avant que de connoître ſa décadence, avant que d'en être averti ; on ne peut plus remonter au point d'où l'on eſt tombé ; on n'a pas même la force de le deſirer. Le propre des mauvaiſes mœurs, c'eſt de s'applaudir elles-mêmes de leur dépravation. Dans une pareille république, où trouveriez-vous des hommes qui oſent propoſer le bien ? Quand de nouveaux Catons s'écrieroient : O temps ! ô mœurs ! quel en ſeroit le fruit ? Ces loix, cette ſageſſe, cette ſimplicité de nos peres qu'on voudroit encore nous faire aimer, nous ne les regardons plus que comme des monuments de leur groſſiéreté.

Ce n'eſt point, Mylord, par des préceptes

de pédanterie, ni par de faſtidieux diſcours, ni en nous accablant d'une foule de devoirs minutieux qu'on parvient à conſerver les mœurs chez un peuple; c'eſt en donnant aux enfants une éducation qui les prépare à être des hommes juſtes & tempérants, c'eſt en les accoutumant de bonne heure, par le ſecours de la religion, à penſer que nous ſommes ſous les yeux & ſous la main d'un juge dont il eſt impoſſible de tromper la vigilance & la juſtice. Une bonne éducation nous fait contracter des habitudes honnêtes, & nous fournit ainſi un préſervatif contre les paſſions; tandis que Dieu qui eſt devenu, ſi je puis parler ainſi, le premier magiſtrat de la république, ſupplée à ce qui manque à nos loix & les protége. C'eſt pour cette raiſon que les légiſlateurs anciens regardoient l'éducation des enfants & la religion des peres comme le fondement des loix & de la félicité publique. Platon & Cicéron valoient bien nos politiques modernes, qui prétendent ſe paſſer de probité. Et puiſque nous ne découvrons point encore le ſommet de la tour qui couronne le château, nous avons le temps de nous entretenir, à leur exemple, de ces matieres importantes, & d'examiner par quels principes le légiſlateur doit ſe conduire à l'égard de l'éducation & de la religion.

DE

LA LÉGISLATION,

OU

PRINCIPES DES LOIX.

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Des Loix rélativement à l'éducation que la République doit donner aux Citoyens.

Suivant l'uſage que les hommes feront de leurs qualités ſociales, pourſuivit notre philoſophe, ils ſeront des Miltiade, des Ariſtide, des Fabricius; ou des Tibere, des Caligula & des Néron. C'eſt aux loix, je l'ai dejà dit, qu'il ap-

partient de nous diriger ; & c'eſt pour nous diſpoſer à leur obéir que la Providence nous a condamnés à une longue enfance. Il falloit nous laiſſer languir long-temps dans cet âge où nos vertus & nos vices ne cherchent qu'à ſe développer ; où l'ame, encore ſans idées & ſuſceptible de toutes les impreſſions qu'on veut lui donner, contracte ſans peine des habitudes, & commence à prendre un caractere. Mais cette ſage économie de la providence eſt perdue pour nous, ſi le légiſlateur n'acheve pas l'ouvrage qu'elle a préparé, &, en ſe rendant le maître de nos goûts & de notre volonté, ne nous donne les mœurs dont il aura beſoin. Les anciens n'ignoroient pas que c'eſt en nous familiariſant de bonne heure avec la vertu, que l'éducation doit nous diſpoſer à remplir un jour les devoirs que la ſociété nous preſcrit. Ils ſavoient que les premieres idées qu'on imprime dans l'eſprit y laiſſent des traces profondes ; & ils n'étoient pas aſſez inſenſés pour eſpérer que des enfants mal élevés deviendroient des citoyens eſtimables.

Tous les moments de l'enfance, Mylord, ſont précieux. Dès que des enfants ſont en état de jouer entre eux, il eſt temps de former des hommes ; & c'eſt en leur fourniſſant des plaiſirs que nous devons commencer à les inſtruire. Au milieu de leurs jeux accoutumez-les à être juſtes

& bienfaiſants les uns à l'égard des autres : que ces mots ſoient les premiers qu'ils apprennent. N'oublions jamais qu'il faut les conduire par leur cœur qui ſent, & non par leur eſprit qui eſt encore incapable de raiſonner ; offrez donc peu de regles à un enfant, ſi vous ne voulez pas fatiguer ſon attention. Vos leçons ſeront pernicieuſes, ſi elles ſont trop gênantes ; votre éleve, accablé ſous le poids de ſes devoirs, s'étudiera à vous tromper. Il contractera, en grandiſſant, l'habitude de la fauſſeté, & vous n'aurez formé qu'un hypocrite qui ne cherchera un jour qu'à ſe dérober à la vigilance des loix & des magiſtrats. Un enfant commence-t-il à être ſenſible à l'amitié ? Il ne tient qu'à vous de lui donner des leçons de déſintéreſſement & de généroſité ; ſans ſavoir qu'il s'exerce à des vertus héroïques, il s'accoutumera à trouver ſa ſatisfaction dans celle de ſes amis. Vous voyez, Mylord, qu'en travaillant à faire contracter des habitudes aux enfants, je dois toujours m'occuper des qualités dont eux & la ſociété auront un jour beſoin. Si je me proportionne à leur foibleſſe, c'eſt pour leur communiquer peu à peu ma force, & les aider à ſortir plus promptement de l'enfance. Si vous voulez qu'ils paſſent ſans danger à l'âge de virilité, où les paſſions ſe montrent avec tant d'emportement, accoutumez-les à la docilité,

mais

mais ſans leur inſpirer de la crainte; vous aviliriez leur ame, & détruiriez ce courage dont les hommes, dans tout le cours de leur vie, ont tant de beſoins. C'eſt ma faute, ſi je ne trouve pas dans le cœur d'un enfant l'amour de la gloire, que la nature y a placé; dès qu'il eſt remué par ce ſentiment, j'entrevois un citoyen qui ſe dévouera un jour au bien de la patrie.

Je ſens qu'il n'eſt pas poſſible que les loix preſcrivent en détail tout ce qu'il faudroit pratiquer pour donner aux enfants de la république une excellente éducation; mais le légiſlateur a rempli ſon devoir à cet égard, quand il a pris des meſures certaines pour empêcher que les peres ne fuſſent corrompus; la tendreſſe & la vertu des peres lui répondront des mœurs naiſſantes des enfants. L'âge dangereux de l'adoleſcence eſt-il arrivé? C'eſt alors que les loix doivent ſe défier de la tendreſſe trop indulgente des peres. Qu'elles viennent au ſecours des parents, qu'elles les débarraſſent d'une partie des ſoins pénibles & continuels de cette ſeconde éducation, & ſur-tout qu'elles ſe précautionnent contre les ſaillies d'une jeuneſſe qui, ne ſachant point encore être circonſpecte, s'élance avec emportement & ſans choix au devant de tous les plaiſirs. Si elle eſt abandonnée à elle-même dans ce moment critique, ne doutez pas qu'elle ne ſe

laiſſe prendre aux amorces de la volupté, & ne parvienne, peu à peu, à mépriſer les conſeils & la cenſure des citoyens plus âgés. Si elle n'eſt réprimée, elle opprime tôt ou tard, parce qu'elle eſt entreprenante & téméraire; & ſes caprices devenant enfin la ſeule regle des mœurs publiques, elle décidera arbitrairement des loix & du ſort de la république.

En oppoſant à l'impétuoſité des jeunes gens des lòix trop ſéveres & trop nombreuſes, je craindrois de les révolter, au lieu de les diriger. Je dois avertir ſouvent, parce qu'ils ſe défient encore de leurs lumieres, mais n'ordonner que rarement, parce qu'ils ſouffrent impatiemment la contrainte. Qu'un légiſlateur ſoit effrayé des excès auxquels la jeuneſſe eſt toujours prête à ſe livrer, j'y conſens; mais qu'il ſache que des jeunes gens trop circonſpects, & qui n'ont qu'une prudence timide, ne ſeront dans un âge plus avancé que des hommes médiocres, & des magiſtrats mols & ſans caractere. Des défauts qui n'annoncent pas des vices, ne ſont rien; & des vices qui n'amolliſſent pas l'ame, méritent quelque indulgence. Lorſque mon ſang bouillonne avec ardeur dans mes veines, n'exigez pas que toutes mes démarches ſoient ſages & meſurées; c'eſt à la loi qui doit me conduire à être prudente pour moi. Si je ſuis

dans un chemin gliſſant & bordé de précipices, il n'eſt pas queſtion de m'empêcher de tomber ; mais élevez des barrieres, pour que je puiſſe faire un faux pas, ſans tomber dans un précipice. Le devoir du légiſlateur eſt d'écarter de moi cette oiſiveté toujours compagne de l'ennui & du vice, & qui briſe tous les reſſorts de l'ame. Ayez ſoin, en un mot, de m'offrir des plaiſirs utiles, ſi vous ne voulez pas que je m'en faſſe de pernicieux. Les inſtitutions des républiques anciennes étoient admirables à cet égard. Voyez avec quelle adreſſe on s'y ſervoit de l'inſtinct qui porte les jeunes gens à l'action & aux plaiſirs, pour les rendre capables de remplir un jour les devoirs de citoyen. Combien les loix de la gymnaſtique ne préparoient-elles pas la jeuneſſe à l'ordre, à la regle, au travail & à la tempérance ? Des couronnes étoient diſtribuées aux vainqueurs, & les plaiſirs ainſi ennoblis par la gloire, élevoient l'ame aux grandes choſes. Combien les exercices pénibles, mais agréables, du champ de Mars ne développerent-ils pas de talents & de vertus chez les Romains ? Quelle eſpérance pour l'état que cette jeuneſſe infatigable & courageuſe parmi laquelle il ſe formoit ſans ceſſe des Camilles & des Scipions ?

Pour nous, Mylord, que pouvons-nous at-

tendre de cette jeuneſſe évaporée, impudente, prétomptueuſe & libertine, qui nous incommode par-tout ? Elle ne répond que trop bien aux ſoins que nous avons pris de corrompre ſon enfance. Après avoir, pour ainſi dire, careſſé les paſſions naiſſantes de nos enfants, il eſt juſte que nous en ſentions les inconvénients : tentons-nous, au moins, de réparer nos premiers torts quand nous commençons d'en ſouffrir ? Point du tout ; nous les prolongeons, nous les multiplions, & nous avons le bon eſprit de finir l'éducation dans le moment où elle eſt plus néceſſaire. Nos jeunes gens, dégoûtés de tout, & fatigués de leur oiſiveté, craignent également de penſer & d'agir. Pour ſe débarraſſer d'eux-mêmes, ils s'abandonnent à la crapule ou à la volupté. Introduits dans le monde par des coquettes, ils deviennent dignes d'elles pour leur plaire, & ne s'inſtruiſent qu'à corrompre la pudeur & l'innocence. Toutes leurs occupations les amolliſſent, leurs jeux n'ouvrent leur ame qu'à l'avarice, & ils traînent ainſi juſqu'à la vieilleſſe des graces décrépites & de jour en jour plus ridicules.

Un légiſlateur eſt bien ignorant, s'il laiſſe à une jeuneſſe incapable de prévoir les choſes dont elle aura un jour beſoin, la liberté de décider de ſes plaiſirs : il fait encore une faute qui n'eſt pas

moins considérable, s'il n'a le secret de répandre sur les amusements honnêtes & utiles qu'il établit, cette variété piquante qui les rend toujours nouveaux. Ne permettez jamais que les jeunes gens se rassasient des jeux que vous leur présentez; en les variant, vous leur apprendrez, sans qu'ils s'en apperçoivent, à jouir avec modération de leurs amusements, & à s'en séparer sans chagrin. Si vous ne soumettez pas à une discipline exacte cette inquiétude naturelle qui nous porte, dans notre désœuvrement, à chercher des plaisirs nouveaux, vous ne tarderez pas à voir naître une corruption générale. L'opiniâtreté persévérante des jeunes gens triomphera de la sagesse nonchalante de leurs peres; on aura de la foiblesse en croyant n'avoir que de l'indulgence. Si on commence à mitiger l'austérité des loix, elles seront bientôt sans autorité. Pour obtenir encore quelque chose de la jeunesse indocile, on s'exposera à devenir son esclave; & chaque génération nouvelle verra paroître quelques vices nouveaux qui en prépareront de plus grands encore.

C'est au relâchement qui s'introduisit dans l'éducation Athénienne, que Platon attribue la principale cause des malheurs qui affligerent sa patrie après la guerre Médique. Des auteurs, dit-il, mêlerent & confondirent les différents

genres de muſique, & les magiſtrats ne s'étant pas oppoſés avec aſſez de force à cette nouveauté dangereuſe, les jeunes gens ne ſe contenterent plus de la ſimplicité majeſtueuſe des ſpectacles anciens. Les plaiſirs qui leur avoient ſuffi, leur parurent inſipides; &, au lieu de cette muſique mâle & courageuſe qui élevoit l'ame, ils voulurent que le théatre retentît des ſons qui n'inſpiroient qu'une folle gaieté ou une volupté encore plus inſenſée. La modeſtie ne regna plus dans les ſpectacles, les applaudiſſements & les ſifflets furent également tumultueux; & la révolution qui s'étoit faite au théatre, en produiſit une dans le gouvernement de la république. La jeuneſſe, fiere de s'être rendue l'arbitre & le juge des plaiſirs publics, ne regarda plus qu'avec un certain dédain les ſages qui prévoyoient la ruine de la liberté, en voyant la décadence des mœurs, & elle ne tarda pas à penſer qu'elle devoit avoir dans l'adminiſtration des affaires, la même autorité qu'elle avoit uſurpée ſur les hiſtrions, les poëtes & les muſiciens. Les peres ne trouverent plus, dans leurs familles, la même déférence à leurs conſeils, & bientôt ils donnerent inutilement des ordres. On ne voulut plus obéir aux magiſtrats, & tout annonça à la république qu'elle n'auroit plus de Miltiade, d'Ariſtide, de Thémiſtocle, ou qu'elle les auroit ſans conſentir à les conſulter & à les croire.

Mylord, pourſuivit notre philoſophe, je m'apperçois, au ſourire qui vous échappe, que vous prenez, tout ce que je viens de vous dire de la décadence des Athéniens, pour ce qu'on appelle communément les rêveries, ou les chimeres de Platon ; mais, permettez-moi de vous le dire, ſi ces réflexions vous paroiſſent tirées de trop loin & plus ſubtiles que vraies, n'eſt-ce point parce que nous jugeons de la ſituation d'Athenes par celle de la plupart des états modernes ? A force de nous être corrompus, nous avons oublié l'hiſtoire de la génération de nos vices & la véritable origine de notre corruption. Tourmentés par les bévues & les paſſions, tantôt odieuſes, & tantôt ridicules de nos vieillards & de nos magiſtrats, dont l'influence eſt directe & ſenſible, nous ne ſongeons point à nous en prendre à la licence dans laquelle nous élevons nos jeunes gens. Il eſt vrai qu'ils n'ont aucune autorité, mais ils en auront un jour, & l'on ſouffrira alors des vices qu'ils auront contractés dans leurs premieres années. Nos maux ſont ſi anciens, & ils tiennent à la fois à tant de cauſes différentes, qu'il eſt preſque impoſſible d'aſſigner les effets que chacune d'elles a produits. Mais Platon étoit témoin de la révolution dont il ſe plaint, il voyoit qu'à meſure que les jeunes Athéniens avoient été moins modeſtes dans leurs plaiſirs, ils avoient

moins reſpecté les talents & les vertus ; que chaque citoyen avoit été moins attaché à ſes devoirs ; que les mœurs publiques s'étoient altérées, & que les loix qui avoient ſuffi autrefois pour entretenir l'ordre & la paix, n'étoient plus capables de prévenir les diviſions, les intrigues & le déſordre. Il ſentit par-là de quelle importance étoit une bonne éducation, & bientôt nous ſerions convaincus, comme lui, de cette vérité ; ſi nous parvenions, par une ſorte de miracle, à bien élever notre jeuneſſe. Nous verrions qu'en lui donnant des mœurs, nous aurions travaillé indirectement, mais efficacement, à réformer nos loix, notre gouvernement & nos magiſtrats. Nous verrions que nos chefs & nos conducteurs qui s'applaudiſſent aujourd'hui d'être aimables & frivoles, retenus alors par la cenſure des jeunes gens, commenceroient à avoir quelque honte de leurs vices. Des loix que nous tolérons, que nous aimons même, nous paroîtroient bientôt intolérables ; & nous devrions autant de bien à une bonne éducation, que les Athéniens dûrent de mal aux évènements qui dérangerent les mœurs de la jeuneſſe.

Je me rappelle ce que me diſoit, à Zurich, un Suiſſe, homme digne des anciens temps, & dont je cultiverai toujours avec ſoin la précieuſe amitié. Vous êtes aſſez content, me diſoit-il, de notre

gouvernement ; nos loix vous paroiſſent ſages ; & quoiqu'elles aient été faites dans un temps où l'Europe barbare ne nous donnoit que des exemples d'injuſtice & de tyrannie, elles ſont aſſez juſtes. Tout tend à nous faire aimer l'égalité : nos magiſtrats ſont ſans faſte ; les ſimples citoyens ne craignent point leurs caprices, & on s'attendroit à trouver parmi nous l'amour le plus vif pour la patrie. Cependant, j'y vois je ne ſais quelle tiédeur qui n'eſt point digne de nôtre liberté, & que les Grecs & les Romains auroient regardé comme un grand vice. Perſonne ne ſe plaint, ni ne peut ſe plaindre que le gouvernement l'opprime, tout le monde convient de ſa douceur ; & cependant nos loix nous ſont, en quelque ſorte, indifférentes. Quoiqu'elles nous ſoient néceſſaires pour éviter l'oppreſſion & conſerver la tranquillité publique, nous n'avons pas le courage de les aimer avec cette chaleur qui éleve l'ame des vrais républicains.

J'ai beau chercher, ajoutoit-il, les cauſes de cette malheureuſe nonchalance, je n'en vois point d'autre que notre négligence à nous faire d'excellents citoyens, par une excellente éducation. Nous n'avons pas aſſez de ſoin de préparer nos jeunes gens à ſe contenter du bonheur que notre gouvernement doit leur offrir. Nous les laiſſons dans une trop grande oiſiveté ; nous leur permettons trop

de choiſir à leur gré, leurs plaiſirs ; & ces plaiſirs n'étant que trop ſouvent différents de ceux que demande, ou doit permettre la conſtitution d'un peuple libre, nous ſommes toujours prêts à dégénérer. Nos jeunes gens voyagent, enfin, ſans être préparés à mépriſer le faſte & le luxe, qui dévaſtent nos voiſins, & ils ſe laiſſent éblouir par l'éclat trompeur qui les accompagne. A peine voient-ils des vices inconnus parmi nous, qu'ils plaignent leur patrie de ne les pas avoir. Ils ſouffrent, avec peine, qu'on leur reproche une ſimplicité dont ils ſeroient fiers, s'ils avoient été bien élevés. Ils apprennent à eſtimer cent miſeres dangereuſes que nos loix ont eu raiſon de proſcrire comme autant de pieges de la tyrannie. Ils copient avec effort, des vices qui les rendroient malheureux, ſi nos magiſtrats n'étoient pas aſſez ſages & aſſez vigilants pour les étouffer dès qu'ils oſent ſe montrer. En faiſant un examen de nos mœurs, peut-être ſeroit-il aiſé de nous dire : C'eſt d'Italie que nous avons apporté cette ſottiſe ; celle-ci nous vient, en droiture, de France ; celle-là, d'Allemagne ; & cette derniere, de Hollande ou d'Angleterre. Que Lycurgue avoit raiſon de défendre aux Spartiates la communication des autres Grecs ! Nos jeunes gens reviennent dans nos montagnes, bien déterminés à trouver leurs compatriotes inſupportables. Ils n'obéiſſent qu'à

regret à des loix qu'ils trouvent gênantes ; on ſe plaint de leur pédanterie ; on voudroit s'y ſouſtraire, & notre gouvernement ne produit que la moitié du bien que nos légiſlateurs s'en étoient promis. Nous aimons encore notre liberté & notre patrie, mais mollement, parce que nous n'avons pas accoutumé, dès l'enfance, nos citoyens à haïr les vices, ſouvent agréables, qui ſuivent ou qui préparent la ſervitude : quel préſage funeſte pour l'avenir ?

Quoi qu'il en ſoit, Mylord, de ces réflexions, qui mériteroient un long commentaire, je crois que vous ſerez bientôt perſuadé, avec moi, que la république ne formera jamais d'excellents citoyens, tant que l'éducation ne ſera pas publique & générale. Permettez-vous aux peres de famille de ſe faire arbitrairement des regles à cet égard ? Il me ſemble, dès-lors, qu'il doit y avoir dans les mœurs une variété qui n'y permettra aucune conſiſtance. La jeuneſſe trompera des peres & des meres à qui leur tendreſſe n'eſt que trop propre à faire illuſion ; & ſans perdre aucun de leurs vices, les enfants ſe hâteront de prendre ceux de leurs parents. Ces citoyens, nés avec des caracteres, des tempéraments & des inclinations différentes, mais à qui la république doit donner des principes communs d'union, de paix & de concorde, pour n'avoir, s'il eſt poſſible, qu'un mê-

me eſprit, ne porteront, dans la ſociété, que les préjugés domeſtiques de leur éducation & de leur profeſſion. Chacun ne conſidérera le bien de l'état que par l'avantage de ſon ordre en particulier. On ſe craindra, on ſe mépriſera, on ſe haïra. Attendez-vous donc à n'avoir qu'une république diviſée par les intérêts contraires de ſes citoyens, & gouvernée par des intriguants qui ne ſeront occupés que de leur fortune domeſtique.

Dans la ſituation actuelle des choſes en Europe, je ne nie pas que l'éducation domeſtique ne puiſſe être préférable à ce que nous appellons communément *Éducation publique*: je le ſais; & ce n'eſt point dans le château où nous nous trouvons actuellement qu'on en pourroit douter; il y a encore des familles qui ont réſiſté à la contagion générale, & où l'honneur ſemble ſubſtitué comme les terres. Je conviens que des parents vertueux & éclairés, donneront une meilleure éducation que des maîtres mercenaires, dont tout l'objet eſt d'enſeigner péniblement, dans un college, un peu de mauvais Latin, & beaucoup de ſottiſes; & qui ne raſſemblent, pour ainſi dire, une foule d'enfants que pour qu'ils ſe communiquent plus aiſément leurs vices & leurs préjugés. Je conviens de tout ce que vous voudrez: mais, que réſulte-t-il de cette éducation domeſtique? quelques honnêtes gens, qui feront le bonheur de leur

famille & de leurs amis ; mais qui n'auront aucune influence ſur les mœurs publiques : eſt-ce là tout l'avantage que doit ſe propoſer un légiſlateur ?

Quand je parle, continua notre philoſophe, de l'éducation publique, Dieu me préſerve de penſer aux univerſités & aux colleges établis en Europe ! il n'appartient pas à des pédants, qui n'ont aucune idée de la ſociété, ni des reſſorts qui la font mouvoir & fleurir, de prétendre à l'honneur d'élever des citoyens. Je demande que dans chaque ville & chaque canton, la jeuneſſe ait un lieu d'exercice, où elle ſe raſſemble à des heures marquées. Je deſire, avec les plus ſages légiſlateurs de l'antiquité, qu'elle s'y forme à tout ce qui peut fortifier le tempérament & élever l'ame, en écartant les voluptés & les délicateſſes qui énervent le corps. Que les jeunes gens trouvent du plaiſir & de la gloire à porter des fardeaux, à courir, à nager, à lutter, à lancer des pierres & des javelots. Tantôt, qu'ils creuſent une tranchée, & que, tantôt, ils la comblent ; qu'ils apprennent à braver toutes les intempéries des ſaiſons, & à ne rien craindre. Il faut commencer par s'accoutumer au mal-aiſe, pour être heureux toute ſa vie. Enfin, que les éleves de la république ſe familiariſent avec les armes, qui doivent ſervir à la défenſe de la pa-

trie, & exécutent, avec la plus grande préciſion, toutes les évolutions militaires.

Si vous avez réglé de telle maniere la diſcipline de ces champs de Mars, que les jeunes gens diſtribuent eux-mêmes les récompenſes qui ſont dues au mérite, ſoyez convaincu que vous avez formé une école où l'amour de la gloire élevera des héros. Ils s'inſtruiront journellement à la pratique de la juſtice, & l'émulation ne dégénérera ni en envie, ni en jalouſie. Voulez-vous accoutumer la jeuneſſe à l'obéiſſance & à la ſubordination, ſi néceſſaires parmi les hommes, & lui apprendre, en même temps, à commander ? Diviſez-la en turmes ou en compagnies, & que chacune ait ſes chefs ou ſes capitaines, qu'elle aura choiſis. Par cette méthode, vous parviendrez même à vous faire des magiſtrats qui gouverneront un jour la république ſans arrogance & ſans orgueil, parce qu'ils ſe ſeront accoutumés de bonne heure à commander, ſans caprice & ſans hauteur, des camarades qui ignoroient l'art de flatter le vice. Ce n'eſt ni un pédant, ni un mercénaire, qui doit préſider à la police de ces jeux. Cet honneur doit être la paiſible récompenſe des magiſtrats qui ont vieilli en ſervant utilement la patrie, & qui l'aiment aſſez pour s'occuper de la génération ſuivante. Platon établit des banquets publics pour la jeuneſſe de ſa république ; & il

veut que la joie libre & naïve qui regne dans ces fêtes, prête aſſez de graces à la frugalité & à la tempérance, pour qu'on n'y ſonge point à la volupté. Cet établiſſement eſt très-ſage. Je voudrois que chaque turme, ou chaque compagnie, eût ſes feſtins, & que ſon chef fût chargé lui-même d'élever une barriere entre les plaiſirs & la licence. Les jeunes gens ſeront moins tentés de s'écarter de leurs devoirs, quand ils en ſeront avertis par un homme de leur âge. Ne craignez pas que celui-ci ſe néglige : il aura, ſans effort, la vigilance & l'exactitude qui fatiguent ſouvent un vieux magiſtrat. Il aimera à exercer ſon autorité ſur ſes pareils ; & s'il s'étudie à ne leur pas déplaire, il craindra, en même temps, les reproches de ſes ſupérieurs.

La république n'eſt pas compoſée d'hommes ſeuls ; & je vous avertis que vous n'avez rien fait, ſi vous négligez l'éducation des femmes. Il faut choiſir : ou d'en faire des hommes, comme à Sparte ; ou de les condamner à la retraite. Si vous ne leur donnez pas la force, le courage & l'élévation dont je parle, elles vous communiqueront toutes leurs foibleſſes. Elles veulent dominer comme nous, mais par de petits moyens, la ruſe, l'artifice, les larmes, les bouderies, la pitié, & toutes les reſſources inépuiſables de la coquetterie. Il n'en faut pas davantage pour ſubju-

guer le plus brave homme ; &, ſi nous ſommes domptés, vous n'aurez qu'une république de femmelettes. Nous ſerons les eſclaves de nos femmes ; elles ſeront les tyrans de leur maiſon, & bientôt, des magiſtrats & des loix. Elles feront un commerce de leur pudeur ; & moins elles en auront, plus le commerce ſera lucratif. Je vous défie de me citer un état où les femmes aient eu du pouvoir, ſans détruire les mœurs, les loix & le gouvernement. Elèvez donc les jeunes filles à la modeſtie & à l'amour du travail. Formez leurs premieres mœurs de façon qu'elles n'ambitionnent point d'autre gloire que celle d'être d'excellentes meres de famille. Si elles ſont oiſives dans leur maiſon, la retraite leur paroîtra inſupportable ; &, dès que la diſſipation leur ſera néceſſaire, elles aimeront toute autre choſe que leur mari & leurs enfants.

Quelque attention, Mylord, que j'aie apportée pour faire de bons citoyens, ne croyez pas en être quitte à ſi bon marché. Je connois trop le pouvoir des paſſions, dans une république où l'inégalité des fortunes & des conditions les échauffe & les irrite continuellement, pour ne pas vous parler encore de quelques établiſſements que je crois indiſpenſables. Platon, que j'aime à vous citer, croyoit que les Grecs pouvoient aiſément abuſer des qualités un peu rudes & ſauvages

vages que leur donnoit la gymnaſtique : & c'eſt, pour prévenir cet abus, qu'il vouloit tempérer par la muſique, la groſſiéreté ou l'eſpece de brutalité qu'on ne contracte que trop ſouvent au milieu des exercices violents du champ de Mars. A ſon exemple, je voudrois éclairer l'eſprit, & conduire, périodiquement, nos jeunes citoyens dans des écoles où l'on formeroit leur raiſon; &, c'eſt là, que, ſans être oiſifs, ils ſe délaſſeroient utilement de leurs fatigues.

Que la baſe de ces études ſoit une ſaine morale ou la connoiſſance des regles par leſquelles doit ſe conduire un être raiſonnable qui ne peut être heureux qu'en obéiſſant à ſa raiſon ; mais, je vous prie de faire attention que, ſi on ne préſente pas à vos jeunes éleves des vérités ſimples, certaines & évidentes, les paſſions produiront bientôt des ſophiſtes qui, à force de ſubtiliſer, répandront le doute ſur tout & corrompront les mœurs. Faites à autrui tout ce que vous voudriez qui vous fût fait : C'eſt de cette premiere vérité que part tout légiſlateur qui veut faire de ſages loix ſur nos devoirs mutuels ; & ſon premier ſoin eſt qu'elle ſoit gravée dans l'eſprit de tous les citoyens. Toute la morale conſiſte à développer les conſéquences de ce précepte, dont l'obſervation nous rendra ſenſibles, humains, bienfaiſants, & nous inſpirera, par conſéquent,

une confiance réciproque. Que le légiſlateur ordonne d'accoutumer les jeunes citoyens à juger, du plus grand bien ou du plus grand mal d'une action, par le plus grand avantage ou le plus grand tort qui en réſultera pour les autres. Avec le ſecours de cette meſure, nous apprendrons à donner à chaque vertu & à chaque vice la place qui lui appartient naturellement. A la tête de cette échelle morale ſe trouveront les vertus & les vices qui intéreſſent le corps entier de la ſociété, & dans un rang inférieur, ceux qui ne regardent que la vie privée & domeſtique. Il n'en faut pas davantage pour voir diſparoître cette foule innombrable de préjugés qui a exercé & qui exerce encore aujourd'hui, un empire ſi cruel & ſi inutile ſur le monde entier. Vos citoyens philoſophes ne ſe tourmenteront point pour acquérir & pratiquer des vertus qui ne ſont bonnes à rien, & qui ne ſont eſtimées que parce qu'elles ſont bizarres, extraordinaires, peu conformes à notre nature, d'une pratique difficile, & conſervées par la mode & l'habitude.

Le but de la ſociété n'étant que de conſerver à tous les hommes les droits qu'ils tiennent des mains libérales de la nature, & le légiſlateur ne devant nous impoſer que des devoirs qu'il nous importe à chacun de remplir ; vous ſentez aiſément de quelle importance il eſt d'étudier le

droit naturel, que je pourrois appeller le *Droit de l'égalité entre les hommes.* Sans cette étude, la morale qui n'a que des principes incertains, courra riſque de s'égarer à chaque pas. Connoiſſez ce que la nature exige de nous, & vous verrez qu'il n'y a point, comme nous le croyons ordinairement, différentes morales, pour le riche, pour le pauvre, pour le grand, pour le petit, pour le magiſtrat, le ſouverain & le ſimple citoyen; vous verrez que le pere dans ſa famille, le ſénateur dans la république, & la république dans le monde entier, doivent avoir les mêmes principes de conduite. Enſeignez à vos jeunes éleves l'hiſtoire de leur nation, & celle des anciens & de vos voiſins; mais je n'entends point que vous les occupiez de ces événements obſcurs que des pédants ont retirés de l'obſcurité où ils devoient tomber & reſter. Attachez-les à l'étude des peuples les plus célebres par leurs mœurs, leur prudence, leur courage & leur amour de la juſtice & de la patrie. En étudiant leurs loix, faites remarquer le bien & le mal qu'elles ont produits; & votre légiſlation ſe perfectionnera ſans effort. Tous les peuples ont éprouvé des révolutions, & rien n'eſt plus néceſſaire que d'en connoître les cauſes, ſi vous voulez prévoir d'avance les biens que vous pouvez eſpérer & les maux que vous devez craindre. Plus les jeunes citoyens

acquerront de connoiſſances dans cette partie ; plus ils déteſteront cette politique ruineuſe qui croit qu'il eſt utile d'être injuſte, fourbe, diſſimulé & méchant. Ils ſe convaincront, par l'expérience de tous les temps, que les paſſions, telles que l'avarice & l'ambition, ne donnent qu'une proſpérité paſſagere ; que la vertu ſeule a fait fleurir les ſociétés, & que le vice ſeul les a ruinées. Ils apprendront à mépriſer ce que l'Europe actuelle eſtime ; & s'ils ne poſſedent pas encore toutes les vérités, ils ſeront, du moins, dégagés d'une foule innombrable d'erreurs.

L'éducation doit nous diſpoſer à aimer le gouvernement auquel nous devons obéir, mais craignez d'inſpirer un amour aveugle & ſuperſtitieux qui nous empêcheroit de voir les vices de nos loix & d'en deſirer de meilleures. Que voulez-vous qu'on eſpere d'un peuple qui éprouve tous les jours les inconvénients de ſa conſtitution, & qui, cependant, eſt toujours perſuadé qu'il obéit au plus ſage gouvernement ? Il nous importe, à nous autres Suédois, de connoître les défauts de nos loix ; & (permettez-moi de vous le dire, Mylord,) c'eſt l'admiration que vous avez pour votre forme de gouvernement, qui ne vous a pas permis de profiter des occaſions fréquentes que vous avez eues de la corriger, & qui perpétue les maux dont vous vous plaignez. Il n'appar-

tient qu'au légiſlateur, dont toutes les vues doivent être conformes à celles de la nature, de prendre des meſures efficaces pour fixer les principes de ſon adminiſtration. Tenter cette entrepriſe, y réuſſir même, s'il étoit poſſible, quand les principes du gouvernement ſont encore vicieux, ce ſeroit attacher les citoyens à leurs vices & à leurs erreurs; &, ſous l'apparence d'un grand bien, produire un grand mal.

Pour me faire entendre, Mylord, il faut ſe rappeller que toute ſociété qui n'eſt pas parvenue au plus haut degré de perfection, c'eſt-à-dire, qui n'a pas encore établi la plus parfaite égalité entre les citoyens, ou, du moins, entre leurs différentes claſſes, éprouve néceſſairement mille agitations qui troublent l'harmonie de ſes parties, & doit être tôt ou tard la victime des vices de ſon adminiſtration. Si, dans cette ſituation fâcheuſe, la république n'eſt pas inſtruite de ce qui lui manque; ſi les citoyens ignorent ce qu'ils doivent deſirer : n'en doutez pas, on ſe conduira au haſard, les vices de l'état deviendront de jour en jour plus conſidérables, & cauſeront enfin ſa ruine. Rappellez-vous ce que tant de peuples anciens & modernes ont éprouvé dans de pareilles circonſtances : les citoyens ſe ſont ſervis des vices du gouvernement pour avancer leur fortune particuliere; &, tandis que les loix per-

doient insensiblement leur autorité, les magistrats abusoient de leur pouvoir; & la republique devenoit la proie ou du despotisme, ou de l'anarchie.

Voulez vous persévérer dans votre état de perfection après y être parvenu, ou vous mettre à portée de vous en approcher chaque jour davantage? Que les loix de l'éducation établissent l'égalité la plus entiere entre les enfants. Accoutumez-les à l'aimer. Quand ils seront bien persuadés que la nature n'a point fait de nobles ni de roturiers, de riches ni de pauvres, quand ils auront contracté de bonne heure l'habitude de ne s'estimer & de ne se considérer que par leurs qualités personnelles : soyez sûr que, dans la suite, s'il vivent sous les loix de la démocratie, ils seront moins tentés de créer un ordre de patriciens & un ordre de plebéïens. S'ils vivent sous un gouvernement moins sage, les grands & les riches ne pensant point que tout doit leur appartenir, seront moins attachés à leurs distinctions; & la réforme de la république sera par conséquent plus aisée. Moins le premier ordre des citoyens sera avare, orgueilleux & insolent, plus le peuple, sans haine & presque sans envie & sans jalousie, sera disposé à se tenir, sans murmurer, dans la place où la fortune l'aura mis. Quand il s'agira de réformer quelque loi, & de se rap-

procher encore davantage de l'égalité, ce ne ſera point tumultuairement & en formant des conjurations, des cabales & des partis. Je voudrois que les grands euſſent appris, dans leur éducation, qu'ils ne peuvent rien perdre à ſe faire aimer, & à rendre conſidérables ceux qui leur ſont inférieurs. Je voudrois que ceux-ci fuſſent convaincus qu'il leur ſuffit d'avoir des vertus & des talents pour être sûrs de l'eſtime & de la conſidération du public.

CHAPITRE II.

De la néceſſité de reconnoître un Être ſuprême. Des maux que produit l'Athéiſme. Des Loix qu'on lui doit oppoſer.

Je comprends à merveille votre penſée, dit Mylord, je vois que toute votre éducation tend à donner de bonnes mœurs aux citoyens; & je ſens que ces bonnes mœurs ſont des guides également néceſſaires pour empêcher que la république ne s'égare, ſi elle eſt dans le bon chemin, ou, pour l'y amener, ſi elle le cherche encore. Je n'en doute pas; des hommes élevés ſuivant vos maximes, feroient ſouvent de ces actions grandes & ſublimes que le légiſlateur auroit tort de nous preſcrire. Que les loix ordonnent de faire ce que firent les deux Décius, Horatius-Coclès & Bayard, je ne ſais ſi on obéira; mais créez des Romains ou des chevaliers François, & bientôt des héros ſe dévoueront pour le ſalut de la patrie, ou s'oppoſeront ſeuls à l'effort d'un armée entiere. L'objet que vous vous propoſez dans votre éducation, c'eſt que chaque citoyen devienne pour lui-même un magiſtrat plus ſévere que celui que les loix établiſſent; & je conviens que ſi nous ne ſom-

mes toute notre vie que de grands enfants que le gouvernement ſoit obligé de tenir, pour ainſi dire, à la liſiere, pour nous empêcher de tomber, nous n'aurons qu'une république mal affermie. Mais vous flattez-vous, pourſuivit Mylord, que vos loix faſſent aſſez aimer l'ordre & le bien, pour rendre facile la pratique des vertus les plus pénibles; & que vous verrez naître & ſubſiſter long temps un peuple de héros dans une ſociété où la propriété des biens tend, au contraire, à donner ſans ceſſe de nouvelles forces à l'avarice & à l'ambition ?

Sparte, que Lycurgue avoit ſi bien prémunie contre tous les vices, s'eſt corrompue; ainſi votre république ſe corrompra; elle contractera inſenſiblement de nouveaux vices. Combien d'ames n'ont aucun reſſort! Il n'eſt que trop commun de trouver de ces hommes froids & inſenſibles à l'aiguillon de la gloire. C'eſt au milieu de cette multitude innombrable de citoyens, ſans caractere, que ſe formera la corruption que vous craignez. Il ſuffit que quelques citoyens, gouvernés par des paſſions impérieuſes, ſoient rebelles à la voix du légiſlateur, pour qu'ils ruinent les fondements de votre république. Ils ſe livreront ſourdement à leurs vices; il leur ſera facile de tromper la vigilance des magiſtrats, & l'impunité les rendant de jour en jour plus entreprenants, ils violeront

bientôt l'ordre avec impudence, & obtiendront enfin des loix qui les favoriſeront.

Raſſurez-vous, Mylord, répondit notre philoſophe, & ne craignez point une révolution de la part de ces hommes ſans caractere dont vous avez d'abord parlé. Ils obéiſſent nonchalamment à l'eſprit de la république qui les entraîne; &, ſans être vertueux, ils ne ſont pas cependant méchants: ce ne ſont point eux qui préparent ou hâtent la décadence des gouvernements. Je conviens, avec vous, qu'il y a des citoyens qu'on ne peut, ſans danger, perdre un ſeul moment de vue; leurs paſſions les rendent capables de tout, & leur adreſſe leur aſſure l'impunité: voilà les ennemis des loix & des états. Qu'il y ait donc des cenſeurs infiniment ſupérieurs en ſageſſe, en vigilance, en exactitude à ceux de la république Romaine, & qu'il ſoit impoſſible de ſe ſouſtraire à leurs regards. C'eſt la religion ſeule qui peut apprendre aux hommes qu'ils ont à leur côté un juge toujours préſent qui les obſerve, qui lit dans leurs penſées & deſcend dans les abymes de leur cœur. Platon l'a dit: qu'aucun délit ne ſoit ſans punition, ou vous verrez les citoyens ſe familiariſer peu à peu avec le mal, & violer enfin ouvertement les loix les plus ſacrées & les plus importantes. Mais comment chaque délit ſera-t-il puni? Comment les citoyens qui connoiſſent les

bornes étroites de la ſageſſe humaine, ſeront-ils perſuadés que le coupable n'échappe jamais au châtiment, s'ils ignorent qu'ils ſont ſous la main & ſous les yeux d'un être ſuprême qui gouverne le monde & dont la juſtice récompenſe la vertu & punit le vice? Si cette doctrine ouvre une ſource nouvelle de plaiſir pour l'homme de bien, ſi ſon ame, occupée délicieuſement de ſes devoirs, les remplit avec zele, & en attendant une récompenſe encore plus délicieuſe, jouit en quelque ſorte dans cette vie du bonheur de la vie future; avouez qu'elle inſpire une terreur ſalutaire aux méchants, les retient à l'entrée de la carriere du vice; ou, par la voix du remords, les rappelle au repentir.

Je vous dirai donc, avec Cicéron, dans ſon traité des loix, que les citoyens ſoient convaincus que les dieux ſont les maîtres de toutes choſes, que leur providence préſide à tout, qu'elle eſt la ſource de tous nos biens, & qu'ils tiennent un compte exact de toutes nos actions. Voilà la premiere, la plus importante & la plus néceſſaire de toutes les loix; car s'il n'y a point de Dieu, il n'y a point de morale. Il eſt impoſſible d'offrir à l'homme des motifs ſuffiſants pour l'engager d'obéir plutôt à ſa raiſon qu'à ſes paſſions; & il ne ſera juſte qu'autant qu'il ne pourra ſe ſouſtraire à la vigilance des loix & des magiſtrats.

On appelle ordinairement athées ces ſophiſtes, ſi communs aujourd'hui, qui, niant l'exiſtence d'un être ſuprême, ou la providence, croient que tout eſt matiere. Ils diſent qu'une certaine propriété de cette matiere, qu'ils appellent l'ame du monde, & qu'ils répandent libéralement dans toutes ſes parties, fait penſer l'homme, rouler la maſſe des corps céleſtes ſur nos têtes, & végéter les plantes ſous nos pieds. Par une ſuite de cette admirable doctrine, ils vous ſoutiendront qu'une fatalité aveugle & irréſiſtible gouverne tout. Elle a lié les événements avec une chaîne que rien ne peut rompre. L'homme, ſans liberté, n'eſt qu'un inſtrument paſſif; il veut ce que la néceſſité lui fait vouloir, il eſt pouſſé par les objets qui le frappent, comme les nuages par les vents; il ne délibere point quand il croit délibérer; il ne ſe détermine point, il eſt déterminé; & il n'y a, par conſéquent, à ſon égard, ni bien ni mal moral, ni juſte ni injuſte; en un mot, tout eſt égal pour lui, hors la douleur & le plaiſir qui déchire ou chatouille ſes ſens.

Je ſais que d'autres philoſophes moins entreprenants contre Dieu, reſpectent ſon trône; mais ils ne veulent point qu'il s'abaiſſe juſqu'à laiſſer tomber ſes regards ſur la terre. Nous ne méritons pas, quoique nous ſoyions ſon ouvrage, qu'il daigne s'occuper de nous. C'eſt à nous à nous

arranger comme nous pourrons, pour diminuer nos maux; nous n'avons rien à attendre de Dieu, & notre ame eſt condamnée à la mort, lorſque les organes qu'elle fait agir ſont uſés par le temps ou les maladies. Ces philoſophes doivent être mis, par le légiſlateur, dans la même claſſe que les matérialiſtes: L'effet de ces différentes opinions eſt le même pour la ſociété, puiſqu'elles coupent également toute relation entre Dieu & les hommes. Dieu eſt pour l'homme, comme n'étant pas; dès que nous ne le regardons point comme notre juge. Qu'importe ce qu'on penſe de la nature de Dieu, de notre ame, de notre liberté, de notre raiſon, de nos paſſions, de nos devoirs, de nos vertus & de nos vices, dès qu'un même ſort attend les gens de bien & les méchants?

J'en demande pardon à tous ces philoſophes, mais il me ſemble qu'ils ſont néceſſairement inſéquents, s'ils s'opiniâtrent à avoir de la probité dans les occaſions, qui ne ſe préſentent que trop ſouvent, de faire le mal impunément & même avec avantage. Quoi! de grands philoſophes ſeroient aſſez ſots pour agir ſans motifs, & ſe ſacrifier à une vertu imaginée par le vulgaire ignorant? Tranchons le mot, cette philoſophie fait néceſſairement des hypocrites dans le cours ordinaire de la vie, & des ſcélérats, s'ils peuvent eſpérer de l'être avec quelque ſuccès. Tandis qu'il

n'y a point d'homme qui n'éprouve en lui même un combat continuel entre ſa raiſon & ſes paſſions; tandis que des gouvernements groſſiers & des loix ineptes nous invitent puiſſamment au mal ou le défendent foiblement; tandis que le vice éleve cent coquins autour de nous, & que la vertu languit ſouvent mépriſée; tandis que tout ce que nous voyons, tout ce que nous éprouvons, nous apprend que la pratique de nos devoirs exige de la vigilance, du courage, de la fermeté & une conſtance précautionnée pour réſiſter aux amorces du vice; je croirai bonnement que ces philoſophes prennent la peine de réſiſter à leurs paſſions? Ils ſe refuſeront à une perfidie, à un menſonge, à une baſſeſſe, à une calomnie qui feroit leur fortune? Ils ſacrifieront des goûts & des plaiſirs qu'ils croient innocents & même louables, à une chimere de vertu difficile dont ils ſe moquent aſſez librement, quand ils parlent devant des perſonnes qui ſont dignes d'écouter leur doctrine? Malgré la crédulité que nous reprochent ces grands philoſophes, je les avertis que nous ne croyons pas volontiers à leur probité: ils ont beau parler de leur amour pour la vertu en termes magnifiques, on les voit à travers le maſque dont ils tâchent de ſe couvrir: & on les voit tels qu'ils ſont. S'ils prennent même le parti déſeſpéré de faire, avec éclat, quelque

action honnête, on aura encore la malice de penſer qu'ils ne cherchent qu'à jeter un voile ſur cent choſes peu régulieres ou honteuſes qu'ils ſe permettent tous les jours.

Lorſque Cynéas expliquant à Fabricius le ſyſtême d'Épicure, lui dit que cette philoſophie étoit la doctrine la plus accréditée chez les Grecs; le Romain pria les dieux que les ennemis de ſa patrie penſaſſent toujours ainſi pour n'être pas redoutables. Fabricus avoit raiſon de croire que des philoſophes qui anéantiſſoient le légiſlateur & le magiſtrat ſuprême de l'univers, anéantiſſoient en même temps tous les droits de notre raiſon, & laiſſoient une libre carriere à nos paſſions. Dès que l'homme eſt aveuglé au point de ne pas diſtinguer le bien & le mal moral, dès qu'il eſt privé du ſentiment intérieur de ſa conſcience, où trouvera-t-il un guide? Quel légiſlateur, quelles loix, quel gouvernement fourniront au citoyen des motifs pour lui faire aimer conſtamment ſes devoirs? Puiſqu'on peut tromper les loix & les magiſtrats, quel ſera le garant de la probité publique? Au lieu d'être unis par les liens de la confiance, les citoyens doivent tous ſe défier les uns des autres; & la ſociété, en quelque ſorte diſſoute, n'eſt plus qu'une aſſemblage de brigands.

Je penſe preſque comme vous, dit Mylord

en interrompant notre philoſophe, & je ſerois aſſez diſpoſé à croire qu'un athée conſéquent n'eſt pas, en effet, un fort honnête homme. Cependant permettez-moi de vous demander pourquoi l'athéiſme ſeroit plus funeſte pour la ſociété, que ces religions ridicules, qui, en nous faiſant adorer des dieux fourbes, injuſtes, cruels, capricieux, &c, nous invitent, en quelque ſorte, au vice. J'ajoute que ſi l'idolâtrie eſt un plus grand mal aux yeux de Dieu, que l'athéiſme, elle doit auſſi produire de plus grands maux parmi les hommes; & il me ſemble qu'il eſt aſſez naturel que Dieu penſe comme Plutarque qui a dit qu'il aimeroit mieux qu'on aſſurât qu'il n'y a jamais eu de Plutarque, que ſi on diſoit qu'il a été un mal honnête homme. Or, on ne peut nier que, malgré la religion la plus abſurde & la plus ſcandaleuſe, la Grece & Rome n'aient produit les hommes de la terre les plus vertueux : pourquoi donc l'athéiſme ne pourroit-il laiſſer ſubſiſter la vertu dans un pays où il ſeroit établi, avec de certaines précautions ? Pourquoi une république ne pourroit-elle ſubſiſter ſans religion ? Des voyageurs aſſurent qu'ils ont trouvé des peuples qui n'avoient aucune idée de la divinité : on prétend qu'avec des loix plus ſéveres, plus exactes & plus vigilantes

que

que les nôtres, on pourroit contraindre des athées à ſe conduire auſſi réguliérement que s'ils avoient une morale. Vous ſavez qu'un philoſophe moderne a fait des raiſonnements aſſez forts pour prouver que leur ſociété pourroit être heureuſe & floriſſante.

Mylord, dit notre philoſophe, il faudroit une journée entiere pour répondre à vos queſtions; mais, ſans entreprendre d'expliquer l'eſpece de myſtere qui enveloppe le paganiſme & ſes dieux, (ce qui nous écarteroit trop de nos loix) permettez-moi de vous faire ſimplement remarquer que ſi les Romains n'avoient retiré aucun avantage du culte religieux qu'ils rendoient à Jupiter, Vénus, Mercure & autres mal-honnêtes divinités, jamais Fabricius, dont je viens de vous parler, & qui, entre nous, avoit le ſens commun, n'auroit été aſſez inſenſé pour le préférer à l'athéiſme de Cynéas. Quelque contraire aux mœurs que fût la religion des anciens, ce vice étoit, ſans doute, corrigé par une doctrine particuliere qui leur apprenoit que Jupiter puniſſoit ſévérement, dans les hommes, les libertés que prenoient les dieux. Peut-être regardoit-on les contes ridicules de la théogonie comme des myſteres, des emblêmes, des allégories; peut-être croyoit-on que ce qui étoit mal, dans les hommes, étoit bien dans les dieux dont l'état

eſt ſi différent du nôtre : c'eſt ainſi que les petits, parmi nous, approuvent dans les grands ce qu'ils blâment dans leurs pareils. Quoi qu'il en ſoit, cette religion, malgré ſes folies, étoit ſans doute utile à la ſociété, puiſque les politiques les plus éclairés s'en ſervoient avec avantage pour affermir la probité des citoyens, & qu'ils ont conſtamment regardé ſa décadence comme le ſigne des malheurs publics. A ces dieux mépriſables qu'on adoroit & qu'on n'auroit oſé imiter, étoit jointe l'idée d'un Tartare & de Champs-Élyſées ; dans l'un, on puniſſoit les hommes qui auroient voulu prendre les mêmes licences que les dieux ; &, dans les autres, on récompenſoit les vertus qui honorent le plus l'humanité. Dès que les vertus & les vices attendoient un ſort différent dans une ſeconde vie, la religion n'étoit-elle pas un plus sûr garant de la probité que l'athéiſme ? Quelque inſenſée qu'elle ſoit, un ſage légiſlateur en ſaura tirer parti ; mais il ne peut rien eſpérer de l'athéiſme. On peut avoir de fauſſes regles de la juſtice & de ſes devoirs, & c'eſt un mal ; mais ce mal n'eſt-il pas moindre que celui de n'en avoir aucune notion, ou de croire que tout ce qui nous fait plaiſir eſt bien ? Laiſſez à la raiſon le temps de s'éclairer & de ſe perfectionner ; & la théologie la plus abſurde peut deve-

nir peu, à peu, la religion d'Ariſtide, de Socrate & de Platon.

La penſée de Plutarque eſt très-raiſonnable; & cependant il pourroit ſe faire que l'athéiſme fût un plus grand mal aux yeux de Dieu que l'idolâtrie la plus monſtrueuſe. Je ne ſuis point aſſez téméraire pour vouloir pénétrer les jugements de la ſageſſe divine; mais ne pourroit-on pas dire qu'elle voit avec indulgence le culte le plus inſenſé, parce que l'intention de ceux qui l'ont établi & qui le pratiquent, eſt ſage? Certainement s'ils avoient pu mieux faire, ils l'auroient fait. Sa bonté lui repréſente ſans ceſſe qu'il nous a donné une raiſon ſujette à l'erreur, & lente à ſe former. Dieu n'eſt pas Plutarque; il n'eſt pas homme pour être bleſſé de nos injures. Peut-être n'exige-t-il pas des temples, des autels, un culte, pour lui; mais, pour nous. Il n'a pas beſoin de nos ſacrifices, il ſe ſuffit à lui même; mais il nous importe, mais nous avons beſoin de lui rendre nos hommages: c'eſt parce qu'il nous aime, c'eſt parce qu'il nous a faits pour vivre en ſociété, c'eſt parce qu'il veut être le lien qui nous unit, & ſe rendre le garant de la foi que nous nous promettons, que ſa cenſure nous eſt néceſſaire, & qu'il l'exerce ſur nous, c'eſt parce que l'athéiſme dégrade l'homme, en ôtant à l'univers une magiſtrature dont il ne peut

ſe paſſer, c'eſt parce que cet athéiſme perd la ſociété en détruiſant toute confiance & toute ſûreté entre les citoyens, que Dieu le punira. Il doit être plus indulgent pour la doctrine d'un muphti ou d'un bracmane que pour celle d'un Epicure ou d'un Spinoſa.

Je crois, ſi l'on veut, que les voyageurs ont trouvé des peuples qui n'avoient aucune idée de Dieu, de la ſpiritualité de notre ame, ni des récompenſes & des châtiments qui nous attendent dans une autre vie; mais ſi cet athéiſme peut ſubſiſter parmi des ſauvages qui vivent encore à la maniere des brutes, & que la faim, la miſere & la nudité pourſuivent dans leurs retraites; qu'en peut-on conclure pour des ſociétés régulieres & qui ſont éclairées par les lumieres de la politique, des ſciences & des arts? A-t-on jamais vu des hommes avoir des loix & des magiſtrats, & ne point avoir de culte religieux? Si les voyageurs avoient abuſé du privilege de mentir juſqu'au point de publier de pareilles relations, la philoſophie n'auroit pas dû les croire. Remarquez, d'ailleurs, que des ſauvages peuvent ignorer qu'il y ait un Dieu, mais ils ne nieront point ſon exiſtence. Ils ne prétendront point qu'il n'y a ni bien, ni mal moral; & quelque groſſier que ſoit leur inſtinct, ils mettront une différence entre tromper & dire la

vérité, entre ſecourir ſon voiſin prêt à périr, & l'aſſaſſiner. Il y a un athéiſme qui ignore qu'il y a un Dieu & des regles de morale, & un athéiſme qui enſeigne qu'il n'y en a point. L'un ſuppoſe une extrême ignorance, mais l'autre ne peut s'aſſocier qu'avec une extrême dépravation.

Je ne ſais quel empereur, dont je ſuis fâché d'avoir oublié le nom, vouloit, dit-on, donner une iſle aux philoſophes Platoniciens, pour éprouver s'ils pourroient y fonder une république ſur le plan que leur maître en a tracé; pour moi, ſi j'étois prince, j'accorderois volontiers une de mes provinces à tous les athées du monde, pour y établir la merveilleuſe république de Bayle. Voulez-vous permettre, Mylord, que, pour répondre à vos queſtions, je ſuive cette idée bizarre? Ma charte de conceſſion ne tardera pas à être dreſſée, & la voilà publiée; & vous penſez bien que l'Europe va retentir de mes éloges; (car nos ſophiſtes ſont merveilleuſement enclins à la flatterie) & il ſera bien décidé que je ſuis le plus puiſſant génie de l'univers. Bientôt nos athées, trop vains pour douter du ſuccès de leurs loix & de leur gouvernement, s'empreſſeront à venir prendre poſſeſſion de leurs nouveaux domaines. Voilà d'abord de grands philoſopheurs, les uns plaiſants, les autres ſérieux, qui ont tout vu, tout examiné, tout

généraliſé; ils n'ignorent rien, & traînent après eux mille petits beaux-eſprits, qui ſe ſont hâtés de dire quelque impiété triviale pour tâcher de faire du bruit & ſortir de leur obſcurité. A leur ſuite arrive, pêle-mêle, une foule de femmes galantes, plus ou moins philoſophiſtes, ſuivant qu'elles ont eu, ou qu'elles ont, plus ou moins d'amants. Voici de jeunes libertins qui, pour ne rien craindre, voudroient apprendre à ne rien croire. Vous voyez d'aſſez beaux commencements; & que la république naiſſante ne manquera ni de magiſtrats, ni de ce qu'on appelle, ailleurs, le peuple ou la populace.

On s'aſſemble donc pour donner une forme au gouvernement; &, comme je ſuis de bonne compoſition, je ſuppoſe que tous ces ſages, qui, dans le fond, ſe haïſſent & ſe mépriſent, rendront cependant juſtice au plus grand mérite, & conviendront entre eux de quelque ſubordination. Ils ont lu le grand Hobbes, ainſi je ne doute point que leur gouvernement politique ne ſoit admirable. Ils ont tant dit que l'homme eſt un animal vicieux & méchant par ſa nature, qu'il faut s'attendre à leur voir prendre les meſures les plus ſages pour épouvanter les coupables, & inviter les citoyens à faire des actions utiles à la ſociété.

Ces philoſophes-là ſont ſi perſuadés que la phi-

loſophie & la politique conſiſtent à mépriſer la ſuperſtition & ils ont ſi ſouvent répété que toute religion n'eſt qu'une vaine & barbare ſuperſtition qui abrutit notre raiſon, qu'ils ne manqueront pas de faire un catéchiſme qui porte la lumiere dans l'eſprit de leurs enfants, & les prémuniſſe contre l'erreur qui leur eſt naturelle. Agir autrement, ce ſeroit une inconſéquence, ou une indifférence pour le bien public dont il ſeroit injuſte de les croire capables. Si ce n'eſt pas dans la premiere aſſemblée de la nation, ce ſera, du moins, dans la ſeconde, que ſon ſénat lui repréſentera, avec beaucoup d'éloquence, que la république, à peine formée, eſt menacée d'une décadence prochaine, ſi on n'oppoſe pas de bonne heure une barriere inſurmontable aux erreurs qui aſſiegent la raiſon humaine. Nos loix politiques, dira le conſul ou le tribun du peuple, ne nous ſuffiſent pas; ayons des penſées dignes de nous; en éclairant notre ſiecle, préparons le bonheur des races futures. Pour faire ce grand ouvrage, il eſt queſtion de nous ménager une poſtérité digne de nous, & qui nous ſurpaſſe même, s'il eſt poſſible. Les peuples ſuperſtitieux établiſſent d'abord les loix de leur religion; & c'eſt ainſi qu'en trompant l'eſprit des enfants, ils ſont parvenus à faire regner impérieuſement l'ignorance & l'erreur, & à contrain-

dre la philoſophie à n'oſer ſe montrer, ou à ſe rétracter quand elle avoit laiſſé percer quelques-uns de ſes rayons. A leur exemple, & pour le triomphe de la vérité, faiſons ce qu'ils ont fait en faveur de leurs préjugés. Les temps, continuera-t-il, ſont arrivés où la philoſophie peut ſe montrer toute entiere : tous les voiles qui couvrent la nature doivent tomber à la fois. N'ayions aucun de ces ménagements pernicieux par leſquels nous étions obligés de déguiſer notre doctrine, tandis que nous vivions au milieu d'une multitude aveugle, intolérante, & incapable de s'élever juſqu'à nous. N'ayions plus de ſecrets, prodiguons toutes nos richeſſes, montrons que nous ſommes des peres tendres, en épargnant à nos enfants les fatigues que nous a cauſée la recherche de la vérité : laiſſons-leur un héritage qui ne leur aura rien coûté. On ne peut familiariſer de trop bonne heure les eſprits avec nos principes ; il faut apprendre à nos enfants nos conſéquences, avant qu'ils ſoient en état de les appercevoir par eux-mêmes. C'eſt par cette ſage éducation que les hommes les plus groſſiers comprendront, ſans peine, nos écrits les plus profonds & les plus ſublimes.

Après avoir entendu un ſi beau diſcours, la diete nationale portera, ſans doute, une loi pour ordonner aux peres d'enſeigner à leurs enfants

qu'il n'y a point de Dieu, & que les ignorants ont appellé de ce nom effrayant une certaine harmonie, un certain mouvement, un certain rapport en vertu desquels toutes les parties de l'univers agissent ensemble, se soutiennent, se défendent & se détruisent, tour-à-tour, pour se reproduire : de maniere que le monde, ouvrage à quelques égards admirable, est plein cependant de tant de défauts & d'imperfections, qu'il ne peut avoir été fait par un être infiniment intelligent, infiniment sage & infiniment puissant. Pour prouver cette vérité fondamentale, on étalera avec soin cette longue suite de miseres & de calamités qui poursuivent le genre humain. La providence n'est donc qu'un mot vuide de sens, que les sots ont imaginé contre toute raison, pour exprimer une chimere qui n'existe pas, c'est-à-dire, l'action par laquelle un être suprême est supposé conserver & gouverner l'univers. Après cette premiere leçon, il sera ordonné à tout pere d'ajouter que le monde est éternel, & subsiste par lui-même, puisque la création, qui est l'action de tirer une chose du néant, est impossible. Mais si on aime mieux que l'ordre que nous voyons dans l'univers ait succédé à un chaos, & ait eu un commencement, il sera permis de dire que c'est l'ouvrage du hasard & le fruit d'une combinaison fortuite des éléments.

Après avoir développé d'une maniere ſi claire & ſi ſatisfaiſante, ce que c'eſt que l'ame du monde, on paſſera à l'explication de la nôtre. La ſubſtance qui penſe en nous (demandera-t-on à un enfant) eſt-elle diſtinguée, par ſa nature, de la matiere qui compoſe notre corps? Et la loi ordonnera, qu'avant de répondre, on l'accoutumera à faire un éclat de rire, ou à laiſſer comme échapper un ſourire dédaigneux : cela revient au même. Il dira enſuite que la ſpiritualité de l'ame eſt une de ces rêveries agréables qui doivent être releguées dans le pays des Sylphes & des Gnomes; que la penſée eſt une propriété de la matiere, quand elle eſt organiſée d'une façon propre à former un homme, un ſinge, un chien, un cheval, &c; & que la matiere, ſuivant qu'elle eſt arrangée pour former des organes, plus ou moins ſubtils, plus ou moins déliés, plus ou moins diſpoſés à agir, de concert & rapidement, les uns ſur les autres, eſt auſſi plus ou moins propre à penſer.

Demanderez-vous à un petit athée de huit ou dix ans, ce que c'eſt que la mort? Il ſera aſſez bien inſtruit pour vous répondre que c'eſt la ceſſation du mouvement néceſſaire pour entretenir la ſorte d'organiſation qui fait penſer, boire, manger, voir, marcher, entendre, toucher, &c. S'il a même quelque mémoire, & qu'on ait pris un ſoin particulier de ſon éducation, il vous fera

quelques plaiſanteries ſur les fables dont on a la folie de nous attriſter en nous parlant d'une autre vie. Il prendra même quelquefois le ton de ſon précepteur, & ne manquera pas de ſe féliciter du bonheur qu'il a d'avoir tetté, en naiſſant, le lait de la philoſophie, & d'être débarraſſé pour toujours des terreurs paniques qui déſolent les hommes aveuglés par le menſonge & les préjugés, & qui, n'oſant jouir, ſans crainte & ſans remords, des douceurs de la vie, ſe rendent en effet malheureux dans l'eſpérance d'un bonheur chimérique.

A peine ſera-t-il inſtruit qu'il n'y a point de Dieu, & que cette vie n'eſt ſuivie d'aucune récompenſe, ni d'aucun châtiment, qu'il ſera temps de lui apprendre que l'homme n'eſt point libre, & qu'il doit ſe défier de ce ſentiment intérieur, qui voudroit lui perſuader qu'il eſt le maître de ſes actions. Il faudra dire & redire à cet enfant, que toute la ſageſſe humaine conſiſte à éviter la douleur & trouver le plaiſir ; que ces loix naturelles dont les ſots & les pédants font tant de bruit en voulant relever les droits de la raiſon, ne ſont que cet amour de ſoi-même, par lequel chaque individu ſe regarde & doit ſe regarder comme le centre, l'objet & la fin de tout ; que l'empire du monde eſt abandonné à nos paſſions & que notre raiſon, deſtinée à les ſervir,

parce qu'elle a moins de force qu'elle, doit leur fournir ſimplement les moyens de ſe ſatisfaire avec plus de facilité.

Vous n'êtes pas au bout, Mylord, des ſublimes inſtructions qu'une république d'athées doit donner à ſes jeunes éleves : après leur avoir bien gravé dans l'eſprit qu'il n'y a ni juſtice, ni injuſtice, ni vertu ni vice ; & en attendant qu'ils puiſſent lire par eux-mêmes dans quelques ouvrages admirables la démonſtration de ces vérités, les inſtituteurs ſeront chargés, par la loi, de ne rien négliger pour les prémunir contre les préjugés de l'ignorance & de la ſuperſtition, & les accoutumer à une logique mâle & vigoureuſe qui ne ſe laiſſe point effrayer par des conſéquences quelquefois un peu révoltantes. Pour eſſayer les forces d'un enfant, on lui propoſera différents petits problêmes à réſoudre : par exemple, on lui demandera s'il regarde de même œil la perſonne qui lui donne un jouet & ſon camarade envieux qui le briſe par jalouſie, ou qui le dérobe ? S'il héſite à répondre, & que ſa reconnoiſſance & ſon indignation lui faſſent, en quelque ſorte, oublier le grand principe que toutes les actions ſont égales, il eſt eſſentiel de lui faire honte de ſon embarras. On n'aura pas fait vingt fois à un enfant des queſtions pareilles à celles que vous venez d'entendre, que ſon eſprit aguerri

contre je ne ſais quels ſentiments que la nature a placés dans notre cœur, s'accoutumera à cette humanité indulgente, qui excuſe tout ; & acquerra cette nobleſſe de penſer qui ne s'étonne de rien. A quinze ans, un jeune athée ſera aſſez formé pour n'être point ſurpris que ſes maîtres ne mettent aucune différence entre Caton & Catilina, & les eſtiment également.

Voilà, Mylord, la doctrine funeſte dont l'athéiſme infecte néceſſairement les eſprits; voilà ce que devient la morale, après qu'on a ceſſé de reconnoître l'exiſtence d'un Dieu ; & je vous demande, à mon tour, ſi une république qui pouſſeroit l'abſurdité juſqu'à vouloir faire de bons citoyens en jetant dans toutes les ames des ſemences de ſcélérateſſe, pourroit ſubſiſter ? Je vous demande, Mylord, ſi ces prétendus philoſophes qui connoiſſent tout, hors les hommes au milieu deſquels ils vivent, pourroient porter leurs loix & inſtruire leur jeuneſſe, ſans s'appercevoir de leur extravagance ? qui d'entre eux ſeroit aſſez hardi pour ne pas trembler en voyant qu'il confie ſes intérêts les plus chers, ſon repos, ſa fortune & ſa vie, à une canaille dont il faut continuellement ſe défier ? qui d'entre eux ne ſentiroit pas, enfin, le beſoin que nous avons d'un Dieu, d'une providence & d'une morale ? & que la probité de nos pareils nous eſt néceſſaire pour dormir tranquillement ?

Si la vérité, Mylord, eſt toujours utile, l'athéiſme n'eſt donc pas la vérité, car il eſt toujours plus funeſte aux hommes que la guerre, la famine & la peſte. Meſſieurs, prendrois-je la liberté de dire à la diete générale de la république de Bayle : j'admire l'art extrême avec lequel vous entaſſez précautions ſur précautions pour vous engager à être honnêtes gens ; mais pourquoi ne remarquez-vous pas qu'avec un peu de vertu, vous produiriez, d'une maniere plus ſimple, plus facile & plus sûre, les effets que vous attendez inutilement de vos loix ? Les philoſophes ſont amis d'une certaine ſimplicité dans leurs opérations, pourquoi donc votre code eſt-il ſi compliqué ? pourquoi avez-vous tant de loix ? J'ai peur que quelque eſprit malin ne diſe que vous vous défiez de votre philoſophie & de vos citoyens. Voulant faire ce qu'on appelle vulgairement des magiſtrats integres, vigilants, courageux & juſtes, il me ſemble que vous devriez donner quelque valeur à la vertu : pourquoi donc élevez-vous vos enfants dans une doctrine qui leur apprend que les hommes ſont ce qu'il plaît à un deſtin aveugle, & non pas ce qu'ils deſirent d'être ? & que l'intégrité, la vigilance, le courage & la juſtice, vains noms, ne valent pas mieux dans le fond que la fraude, la négligence, la poltronnerie & l'injuſtice ? Si la vertu n'eſt

qu'un préjugé inutile, tâchez de vous en paſſer; ſi elle eſt un bien réel, ayez le bon ſens d'y préparer le cœur de vos enfants. Vous aurez beau faire, je craindrai toujours que vos loix ne ſoient jamais aſſez ſéveres pour contenir des hommes aguerris à la magnanimité de vos principes. Si, n'oubliant pas votre doctrine ſur la méchanceré du cœur humain, vous prenez le parti de doubler le nombre de vos magiſtrats, je prendrai la liberté de vous repréſenter que cette reſſource n'aura aucun ſuccès; & que deux magiſtrats choiſis parmi des citoyens, mal-honnêtes gens, ne ſont pas plus utiles à la ſociété qu'un ſeul.

En effet, Mylord, il ne faut pas penſer que les citoyens de la république de Bayle imitaſſent, dans leur conduite, ces athées prétendus diſperſés aujourd'hui dans l'Europe. Si ceux-ci ne ſont pas les plus méchants des hommes, s'ils dérogent quelquefois aux principes de leur philoſophie, ſi des mouvements involontaires de probité préviennent leurs réflexions, quand il faut agir: ils le doivent à l'éducation humaine qu'ils ont reçue. Quand ils ont commencé à philoſopher, ils avoient déjà dans le cœur, des principes aſſez profondément gravés pour ne pouvoir être entiérement effacés, ils avoient déjà contracté des habitudes, & leur caractere, qui

étoit déjà formé, a pu s'altérer, mais n'a pu entiérement être changé par leurs ſpéculations. Aujourd'hui que nos athées vivent avec des hommes moins habiles qu'eux, & aſſez ſimples pour croire au vice & à la vertu, ils ſont invités, par leur propre intérêt, par la crainte du mépris & de la haine publique, à ſe refuſer aux conſéquences pratiques de leur fauſſe philoſophie. Ils contrefont les honnêtes gens, par condeſcendance pour nous, & parce qu'ils font encore quelque cas de l'opinion publique : mais toutes ces barrieres ne ſeront-elles pas levées dans une république d'athées ?

Meſſieurs, dirois-je encore, vous vous vantez de connoître tous les myſteres & tous les ſecrets de ce que vous appellez, *la grande ame de l'univers*; mais, pour former une ſociété, n'auriez-vous pas dû prudemment commencer par étudier le cœur humain ? Pouvez-vous ignorer que les vertus & les vices qui font fleurir, ou qui perdent les états, ne ſont rares ou communs qu'autant que le légiſlateur prend un ſoin particulier de cultiver les bonnes mœurs ? Pourquoi ne ſavez-vous pas que ces loix perdent beaucoup de leur pouvoir, ſi l'éducation ne nous fait contracter des habitudes louables, avant même que notre raiſon ſoit en état de juger de tout le mal que les vices font aux hommes ? Nous avons beſoin d'apprendre à avoir une conſcience & des remords, avant même

me que de connoître le prix de la vertu. Pour votre honneur, ne ſoyez plus en contradiction avec vous-mêmes. Ne dites plus que des politiques adroits ont imaginé un Dieu, une providence, l'immortalité de l'ame, des peines & des récompenſes, dans une ſeconde vie, pour gouverner plus aiſément les hommes dans celle ci; ou, convenant de l'utilité de cette doctrine, ne ſoyez point aſſez mal-habiles pour n'en vouloir tirer aucun ſecours. Vous avez, ſans doute, trouvé quelquefois, en vous-mêmes, des ſentiments de juſtice, d'humanité & de bienfaiſance : ſi la nature nous les a donnés pour notre avantage commun, pourquoi travaillez-vous, je vous prie, à les étouffer ? s'ils ſont l'ouvrage de l'art & de l'éducation, pourquoi voulez-vous que votre éducation nous rende méchants, tandis qu'il ſeroit aiſé de nous rendre meilleurs ? Je vous le demande: votre haute prudence n'a-t-elle point là-deſſus quelque reproche à ſe faire ? Le ſentiment de la honte que nous éprouvons quand nous ſommes blâmés, eſt un des préſents les plus précieux que la nature ait pu nous faire : de grace, Meſſieurs, pourquoi n'en profitez vous pas pour nous détourner des actions qui ſont nuiſibles à la ſociété ? Si les peines que vous infligerez aux coupables ne touchent que le corps, ſi elles ne frappent pas l'ame, en la couvrant de confuſion,

à votre place, je n'eſpérerois pas que les ſupplices les plus durs fuſſent capables d'intimider & d'arrêter vos intrépides citoyens. Ils ſeront bien forts contre les loix, quand ils ſeront parvenus à braver la honte. Dès qu'on eſt ſans morale, il ne faut pas un courage bien extraordinaire pour s'accoutumer à regarder la roue & des tortures encore plus cruelles, comme une violente attaque de goutte ou de colique. Vous aurez le chagrin de voir mille coquins aſſez robuſtes & aſſez philoſophes pour ſe perſuader que ce n'eſt pas un ſi grand malheur de périr ſous la main d'un bourreau : ils s'enhardiront au crime, en ſe diſant, que ſi leur fin eſt douloureuſe, elle eſt courte ; peut-être parviendront-ils à ſe féliciter de n'être pas expoſés à végéter miſérablement dans une triſte vieilleſſe, pour mourir dans un lit, tourmentés par des douleurs aiguës, ou par une défaillance encore plus inſupportable. Si les ſupplices ſont inutiles pour détourner du mal, ſoyez ſûr que vos citoyens ſe moqueront des récompenſes que vous leur préſenterez pour les inviter au bien : ils ſe croiroient vos dupes en tâchant de les mériter. En effet, les récompenſes ne ſont rien, quand elles ne ſont pas diſtribuées par des hommes capables d'apprécier nos actions. Quelle vertu peut-on eſtimer, quand, par ſes principes, on ne peut mépriſer aucun vice ?

Je vous prie de remarquer, Mylord, que quand, à force de gibets & de roues, la république de Bayle parviendroit à empêcher les grands crimes, jamais elle ne pourroit faire naître cette honnêteté de mœurs qui rend les hommes délicats & ſcrupuleux, je ne dis pas dans leur conduite publique, mais dans leurs penſées, & dans l'examen ſecret qu'ils font d'eux-mêmes. Dieu nous préſerve qu'un athée retrouvât jamais l'anneau de Gygès! Comment arrêteroit-on le cours de ces coquineries ſourdes, ſur leſquelles les loix n'ont, pour ainſi dire, aucune priſe? Comment parviendroit-on à punir ces fauſſetés, ces trahiſons, ces calomnies méditées dans l'obſcurité, publiées avec art, & dont Dieu ſeul peut découvrir la ſource & l'artifice? Qu'un méchant homme qui ne craint ni Dieu ni ſa conſcience eſt à ſon aiſe au milieu de ſes vices! Il nous brave, en affectant une fauſſe ſimplicité. Il ſe jouera impunément de la vigilance des magiſtrats : toujours ſoupçonné, on n'aura que des demi-preuves de ſes crimes.

Vous ordonnerez, ſi vous le voulez, des châtiments contre ces injuſtices, ces fraudes, ces haines, ces vengeances, ces eſcamoteries, ces intrigues, auxquelles les légiſlateurs n'ont infligé, juſqu'à préſent, aucune peine. Mais je vous avertis qu'on éludera aiſément la force de vos loix. Croyez-vous qu'il appartienne à tous les états

d'établir la cenſure de la république Romaine? Des magiſtrats qui notent & tachent un citoyen, ſans forme de procès, ſont l'abus le plus criant & le plus abſurde, ſi les mœurs ne ſont pas ſouverainement reſpectées : quoi ! on trouveroit parmi nos athées des hommes dignes d'être des cenſeurs, des Catons ? quoi ! ils ſe flatteroient d'établir, au milieu d'eux, une magiſtrature que les Romains ne purent conſerver quand leurs mœurs furent corrompues ? Non, Mylord, ſi ces magiſtrats avoient d'abord quelque autorité, ils ne s'en ſerviroient que pour établir une inquiſition funeſte, ſervir leurs paſſions & établir leur tyrannie. Ils trouveront le ſecret d'être méchants impunément, en l'étant d'abord avec une ſorte de retenue & de prudence ; &, bientôt, ils ſe ſerviront de leur crédit & des loix mêmes, pour faire des injuſtices qui hâteront la ruine de l'état.

Il eſt aſſez heureux qu'en faiſant tous leurs efforts pour nous prouver que l'athéiſme peut faire fleurir une république, les ennemis de Dieu nous fourniſſent la preuve, peut-être la plus complette, de ſon exiſtence. Son nom, ſans doute, eſt écrit ſur toutes les parties de l'univers ; la grandeur & la beauté de l'ouvrage publient, je l'avoue, d'une maniere bien éloquente, la puiſſance & la ſageſſe de l'ouvrier ; mais nous ayant faits de fa-

çon que nous ne pouvons nous paſſer de lui, ne ſe montre-t-il pas encore plus clairement à nos yeux ? Ce témoin, ce juge de toutes nos actions & de toutes nos penſées, qui eſt indiſpenſablement néceſſaire à notre bonheur, c'eſt là la preuve la plus convaincante qu'il y a un Dieu : elle eſt, à la fois, écrite, & dans notre eſprit & dans notre cœur. Dieu ne permet pas que nous le méconnoiſſions, ou que nous l'oubliions, en n'ayant pas permis à la prudence humaine de pouvoir ſe ſuffire à elle-même. Par-tout la ſageſſe des hommes trouve des bornes; &, au delà de ces bornes, elle ne voit qu'un abyme ſans fond, ſi elle ne trouve pas Dieu & la foi des ſerments. Sans lui, nous flotterions dans une incertitude éternelle; ſans lui, nous verrions ſans ceſſe s'écrouler l'édifice mal aſſuré de la ſociété. Ma foibleſſe, ma force, mes beſoins, mon bonheur, mes calamités, mes craintes, mes incertitudes, mes eſpérances, tous les ſentiments que j'éprouve, ſont autant de voix qui m'appellent à cet être ſuprême. Je ſens qu'il eſt le premier lien qui unit les hommes : ſans lui, plus de confiance les uns pour les autres; & nous ne pouvons trouver aucun repos dans le monde. Il doit être le premier garant du pacte que nous avons fait en entrant en ſociété : ce n'eſt que ſur la foi de cette garantie que je compte ſur celle de mes concitoyens. Si la juſtice humaine m'op-

prime, il me reſte un conſolateur ; & mon innocence me rendra encore heureux au milieu des malheurs, ſi je puis appeller de la méchanceté ou de la ſottiſe des hommes au tribunal de la ſageſſe divine.

Qu'elle exiſte cette république d'athées ; & ſi ſes citoyens, laſſés les uns des autres, ne ſe fuyent pas, en ſe diſperſant dans les pays voiſins, ou ne ſe déchirent bientôt par leurs propres mains : j'oſe vous prédire, Mylord, qu'avant qu'il s'y éleve une quatrieme génération, elle ſera déſabuſée de ſes erreurs. Fiez-vous-en au deſir que nous avons d'être heureux : il ne peut s'accommoder d'une philoſophie qui, en ne produiſant que des maux toujours renaiſſants, ne donne même aucune conſolation paſſagere. Je ſais juſqu'où l'on peut aller, par engagement de ſyſtême ; mais la vanité & l'entêtement ont leurs bornes. Quelques athées, répandus çà & là, dans les grandes villes de l'Europe, peuvent, ſans effort, reſter attachés à leur doctrine. Leur vanité eſt ſatisfaite : ils croient ſe faire remarquer par la hardieſſe de leurs ſentiments ; ils croient que les ſots les regardent comme de grands génies ; & vivant, d'ailleurs, dans des états religieux, leur doctrine leur paroît commode ; & ils ne ſont point inquiétés par les alarmes que leur inſpireroient des citoyens ſans morale. Mais dans la république de

Bayle, il n'y aura, au contraire, aucun mérite à être athée, & chacun craindra ſon concitoyen comme un méchant homme : on ſe laſſera donc de cette ſituation. Après avoir tant publié que la ſuperſtition eſt la cauſe de tous les maux, on ouvrira, malgré ſoi, les yeux ; on verra ſon erreur ; on regrettera les préjugés des peuples voiſins, & on commencera à voir, avec moins de mépris, une doctrine favorable à l'ordre de la ſociété, propre à unir les hommes par quelques vertus, & qui peut ſeule les conſoler dans les adverſités auxquelles leur condition les expoſe. D'abord, on donnera des principes moins tranchants à la jeuneſſe. De l'athéiſme on paſſera au déiſme. Quelque enthouſiaſte répandra de ces fables qui flattent le goût naturel que nous avons pour le merveilleux ; & les magiſtrats, enfin, ſoit pour s'acquitter plus aiſément de leurs devoirs, ſoit pour ſe rendre plus puiſſants, à la faveur de la crédulité du peuple, favoriſeront les progrès de la religion ; & la république aura des dogmes, des prêtres & des cérémonies religieuſes.

Je ſuis ravi de votre prédiction, dit Mylord, en interrompant notre philoſophe, & je la crois d'autant plus ſûre, que l'athéiſme, quoique prêché avec une extrême liberté, par des hommes qui avoient beaucoup d'eſprit, n'a jamais pu s'étendre au delà de certaines bornes, & devenir

la doctrine générale d'aucune nation. Malgré notre orgueil, nous sentons notre néant, en admirant la grandeur & la beauté de l'univers ; & notre foiblesse nous porte naturellement à chercher dans les cieux le maître de la terre. Plutôt que de ne rien adorer, nous éleverons des autels à un Jupiter, à une Vénus, à un Apollon, aux légumes de nos jardins, aux volailles de nos basses-cours ; mais, enfin, puisque l'athéisme, si peu analogue à notre esprit & à notre cœur, ne sera jamais la doctrine que d'un petit nombre d'hommes, puisque les athées n'ont aucun intérêt d'entendre leur doctrine, je serois assez porté à croire qu'ils ne méritent pas que le législateur les traite avec une extrême sévérité.

Oui, répondit notre philosophe ; aussi, ne demanderai-je pas qu'on allume des bûchers. Dieu n'a pas besoin de nous pour se venger ; il saura punir l'impiété comme elle le mérite. Ainsi, le législateur doit se borner à infliger les châtiments nécessaires pour intimider l'athéisme, & l'empêcher de corrompre la société. Mais ne croyez pas, Mylord, que, malgré l'obscurité à laquelle cette funeste philosophie est condamnée, elle puisse se montrer sans danger. Voyez la Grece, où tant de philosophes parlerent de la divinité avec la plus grande licence : ils ne parvinrent pas à faire fermer les temples & briser les autels, mais en

diminuant, juſques dans le peuple même, la crainte des dieux, & le reſpect dû à des choſes qu'il avoit regardé comme ſacrées, la religion qui avoit regné ſur le cœur, ne frappa plus les yeux que par un vain ſpectacle de cérémonies; une carriere plus libre fut ouverte aux paſſions: en ceſſant de redouter les dieux, on apprit à tromper les hommes: la foi des ſerments fut ſans force. On viola les loix, quand on eſpéra de pouvoir les violer impunément; & les républiques, familiariſées, peu à peu, avec tous les vices, tomberent, enfin, dans cette corruption extrême qui cauſa leur ruine.

L'athéiſme, il eſt vrai, n'infecte ordinairement que les citoyens les plus conſidérables de la république; mais ce ſont eux qui décident de ſon ſort; & leur conduite irréguliere, en mettant à la mode une certaine indifférence pour la religion, corrompt les citoyens mêmes qui ne penſent pas comme eux. Les hommes dont le cœur eſt le plus religieux, ne le ſont alors qu'avec molleſſe, &, ſi je puis parler ainſi, ils aſſocient à leur religion les vices accrédités par l'athéiſme; il me ſemble qu'on peut diſtinguer dans les pauvres, les vices qu'ils tiennent du luxe des riches de ceux qu'ils doivent à leur pauvreté; & peut-être pourroit-on diſtinguer également dans les perſonnes religieuſes les fautes qu'elles commet-

tent par foibleſſe, & celles qu'elles ſont parce qu'elles vivent dans un temps où la religion eſt peu reſpectée.

Platon ordonne, dans ſon traité des loix, que ſi on entend parler des Dieux d'une maniere impie, on en prenne la défenſe; & rien n'eſt plus ſage. Il exige même qu'on en inſtruiſe les magiſtrats, pour qu'ils y remédient: mais j'avoue que je ne puis approuver cette loi; j'ai une averſion ſecrette contre la délation; elle eſt baſſe, elle eſt odieuſe, elle avilit les hommes, elle les rend ſuſpects les uns aux autres; &, ſous aucun prétexte, le légiſlateur ne doit l'ordonner. Un mot échappé contre la religion, & qui ne ſuppoſe pas un deſſein clair & formel d'attaquer la divinité & les principes de la morale, n'eſt jamais excuſable; mais il ſeroit injuſte & cruel de punir comme un crime, ce qui peut n'être qu'une étourderie, ou le premier mouvement d'un eſprit qui eſt vivement frappé d'une difficulté qu'il ne peut réſoudre. Quant à l'inſenſé qui dogmatiſe & travaille, ſoit en public, ſoit en ſecret, à ſe faire des complices ou des diſciples, Platon le condamne à cinq ans de priſon. Séparé pendant tout ce temps du commerce des citoyens, il ne doit voir que les magiſtrats chargés de l'éclairer & de le faire rentrer en lui-même. Si, après cette correction, il n'eſt pas corrigé, & continue à pu-

blier ſa doctrine, le légiſlateur n'a plus d'indulgence ; Platon le condamne, impitoyablement, à mort, & ordonne que ſon cadavre, porté hors des terres de la république, ſoit jeté à la voirie. Cette ſévérité me paroît outrée. Et, malgré mon reſpect pour le diſciple de Socrate, je croirois ſa loi plus ſage, ſi elle ſe contentoit d'enfermer un coupable incorrigible dans une priſon perpétuelle.

CHAPITRE III.

De la néceſſité d'un culte public. Que le Légiſlateur doit le faire reſpecter, & empêcher que la Religion ne dégénere en fanatiſme & en ſuperſtition.

En m'apprenant qu'il y a un Dieu, qu'il eſt mon juge & le diſpenſateur de tous les biens dont je jouis, ma raiſon m'apprend, continua notre philoſophe, que je dois le reſpecter, l'aimer, le craindre, & lui offrir le tribut de ma reconnoiſſance; & c'eſt de ces ſentiments réunis qu'eſt né chez tous les peuples le culte religieux qu'ils rendent à la divinité. Dans leur bonheur ou dans leur malheur, ils ſe ſont raſſemblés, comme par inſtinct, pour honorer Dieu par leur joie & leurs remerciments, ou pour implorer ſon ſecours par des prieres. Dire que ce culte doit être abandonné au zele & à l'imagination des citoyens, & qu'il eſt inutile d'élever des temples & des autels, d'inſtituer des cérémonies, & d'avoir des prêtres pour y préſider; c'eſt une opinion auſſi ridicule que dangereuſe. Il ſuffit que les hommes aient un devoir à remplir pour que le légiſlateur ſoit obligé de le ſoumettre à des regles certaines. Je me croirois digne d'un châtiment ſévere, ſi j'oſois décrier

un culte utile à mes concitoyens ; ou, ſi j'entreprenois de le détruire, je mériterois.....

Je vous entends, dit Mylord, en interrompant notre philoſophe avec vivacité, mais ne penſez pas qu'après vous avoir abandonné, ſans regret, les athées, pour en faire tout ce que vous voudrez, je vous permette de condamner les déiſtes à la priſon. Quel eſt, je vous prie, leur crime ? Des philoſophes, qui reconnoiſſent dans l'être ſuprême les mêmes attributs que vous, qui croient que la providence gouverne l'univers, & que des récompenſes ou des châtiments nous ſont deſtinés dans une ſeconde vie, qui ordonnent, en un mot, d'obéir à Dieu, en obéiſſant fidellement à la raiſon qu'il nous a donnée pour nous ſervir de guide, quelles alarmes de pareils philoſophes peuvent-ils donner à la république ? Quelque grand que ſoit Dieu, j'ai l'orgueil de croire (pardonnez-moi ces expreſſions) que l'hommage de reſpect, d'amour & de reconnoiſſance que lui rendent des êtres raiſonnables dans le fond de leur cœur, peut ne lui être pas déſagréable : mais pourrois-je penſer qu'il attend de nous ces vaines cérémonies qui ne ſont propres qu'à étouffer le véritable eſprit de la religion, & qui ſont inutiles à la ſociété.

Je conviens avec vous, répartit notre philoſophe, qu'une réligion toute métaphyſique, en

dégageant notre ame de nos ſens pour l'élever juſqu'à Dieu, paroîtroit plus ſublime, & me répondroit de la probité du citoyen qui la pratiqueroit; mais permettez-moi de vous demander ſi elle ſera plus conforme à la nature des hommes? Nous ne ſommes pas des anges. Si notre ame exerce un grand pouvoir ſur notre corps, il eſt également certain que notre corps exerce, à ſon tour, un grand pouvoir ſur notre ame; & c'eſt parce que leur action eſt réciproque que je veux une religion qui, en nous élevant à des idées ſpirituelles, tienne cependant à un culte & à des cérémonies matérielles qui uniſſent les citoyens entre eux par des actions ſenſibles, & les diſpoſent à n'avoir qu'un même eſprit, & à remplir leurs devoirs mutuels. Vous attendez, Mylord, de grandes choſes de la religion raffinée des déiſtes, elle produira peut-être quelques ſages; mais ce que je ſais, à n'en pouvoir douter, c'eſt que ſi vous négligez de rappeller la multitude par un culte public, périodique & uniforme à la penſée d'un Dieu juſte, bienfaiſant, qui gouverne le monde, & lit dans le fond de notre cœur; vous verrez, en quelque ſorte, tout ſentiment de religion s'anéantir peu à peu, ou ſe défigurer de la maniere la plus étrange.

Quand les ſociétés, en ſe formant, auroient ſuivi avec la plus grande exactitude, les inten-

tions de la nature ; quand elles auroient continué à ſe conformer à l'ordre dont je vous ai d'abord parlé, je doute qu'elles n'euſſent pas eu beſoin d'un culte public & régulier pour perpétuer leur bonheur. Mais nous, Mylord, nous, accablés ſous le poids des affaires que nous avons eu la ſottiſe de nous faire ; nous, enivrés de nos plaiſirs & de nos voluptés ; nous, gouvernés ou plutôt tyranniſés par des paſſions auſſi injuſtes & auſſi violentes que notre avarice & notre ambition ; tandis que la terre eſt couverte d'une multitude innombrable d'hommes condamnés à gagner, à la ſueur de leur front, le pain qui les nourrit : ſommes-nous faits pour porter métaphyſiquement nos regards vers le ciel ? Pouvons-nous nous paſſer d'une religion qui, à des heures marquées & à des jours ſolemnels, nous rappelle dans des temples pour rafraîchir dans notre mémoire la crainte de Dieu & l'amour de nos devoirs ? Il ne faut point ſe faire illuſion, voyons les hommes tels qu'ils ſont. Tandis que le culte public & les exercices journaliers de la religion ont ſi peu de pouvoir ſur notre ame toujours diſtraite, comment peut-on eſpérer que votre déiſme ſera un frein capable d'arrêter les citoyens d'une république où tous les vices ſont encouragés ? Il en eſt de la religion comme des loix civiles. Croyez-vous qu'il ſuffiſe de les publier

pour qu'on y obéiſſe ? Hélas ! nous avons beſoin que des tribunaux nous avertiſſent continuellement qu'elles ſont en vigueur : &, comme les loix ſeroient inutiles ſans les magiſtrats, la religion, loin de conſerver ſon pouvoir, deviendroit une ſource de diſcorde, de haine & d'erreur, ſans un culte autoriſé & ſans des miniſtres qui en régleroient l'ordre & les cérémonies.

C'eſt d'après ces conſidérations que, ſi je conviens avec vous que la religion doit élever notre ame à des penſées ſublimes & ſpirituelles, il faut que vous conveniez avec moi que, pour être utile aux hommes, elle doit être accompagnée d'un culte ſenſible & public. Si vous n'admettez qu'une de ces deux vérités, vous tomberez, je crois, dans l'erreur ; & c'eſt en les regardant toutes deux comme la regle des loix qui intéreſſent la religion, que le légiſlateur ne s'égarera jamais.

Voulez-vous vous en rapporter à un grand homme qui a gouverné ſa patrie dans les temps les plus difficiles, qu'on ne peut certainement pas accuſer de ſuperſtition, & qui a étudié en philoſophie les réglements les plus propres à faire fleurir une république ? Je penſe, dit-il, qu'il doit y avoir des temples dans les villes, & je ne puis adopter l'opinion des mages de Perſe, qui perſuaderent à Xerxès de brûler les temples des Grecs,

Grecs, parce qu'ils renfermoient entre des murailles les dieux à qui tout doit être ouvert, & dont l'univers entier eſt le temple & la demeure. Les Grecs & nos peres, ajoute Cicéron, ont penſé plus ſenſément. Pour affermir la piété que nous devons aux dieux, ils ont voulu, en quelque ſorte, les faire habiter parmi nous, & cette doctrine eſt avantageuſe à la ſociété, puiſque, ſelon la remarque de Pythagore, la piété & la religion ne font jamais tant d'impreſſion ſur l'eſprit, que lorſque nous ſommes occupés du culte des dieux. C'eſt pour cela que Thalès, le plus célebre des ſept ſages de la Grece, a dit que nous devons être perſuadés que tout eſt plein de dieux; car ne les perdant point de vue, nous tâcherons de nous rendre plus dignes de leur protection.

Si je ne puis m'empêcher d'approuver le ſentiment de tous ces ſages, ne dois-je pas croire que c'eſt ſe rendre coupable que de détruire ou d'ébranler ſeulement dans les citoyens les motifs qui les portent à reſpecter le culte religieux qu'ils rendent à la divinité ? Pourquoi fait-on conſiſter aujourd'hui toute la philoſophie à mépriſer & haïr toutes les religions ? Pourquoi déclame-t-on continuellement contre les cérémonies & les rites dont les hommes ſont convenus pour marquer leur reſpect & leur reconnoiſſance à l'être ſuprême ? Il entre, ſans doute beaucoup

d'ignorance dans cette conduite ; car la plupart de nos philoſophes ne ſont guere que des eſpeces de beaux eſprits, qui ne ſe donnent point la peine de lier enſemble quelques idées. Ils ne prévoient pas que le mépris des cérémonies doit conduire à l'oubli de Dieu. Plus ils ſe plaignent amerement des préjugés religieux qui gouvernent le monde, plus ils devroient penſer que les hommes, naturellement portés à la ſuperſtition, ont beſoin qu'un culte fixe & certain les préſerve de toutes les folies où leur imagination, leur ignorance, leur crainte, leur eſpérance & leur fanatiſme les porteroient ; puiſque la doctrine de ces prétendus philoſophes produit un grand mal, Platon avoit raiſon de les proſcrire ; & quand vous leur accorderiez, Mylord, votre protection, je ne pourrois, en votre faveur, me diſpenſer de les ſéparer pour quelque temps de la ſociété.

Tout hommage, diſent ſouvent les déiſtes, eſt reçu, parce que Dieu, qui nous juge ſur nos intentions, n'exige pas que nous lui rendions un hommage digne de lui, mais tel que nous ſommes capables de le rendre : par quelle raiſon s'acharnent-ils donc à décrier une religion qu'ils ne croient pas déſagreable à Dieu, & qui eſt utile à leurs concitoyens ? s'ils ne peuvent dire le bien qu'ils ſe propoſent, & ſi leur témérité eſt propre à porter le relâchement dans les mœurs & le

trouble dans la ſociété, les loix ne ſont-elles pas en droit de les réprimer ?

Je vous l'avoue, Mylord ; n'eſt-ce pas une des plus grandes calamités de l'Europe, que cette licence avec laquelle on attaque ouvertement la religion qu'on y profeſſe ? Je ne ſuis point théologien, mais, quand cette religion ſeroit auſſi fauſſe que toutes les autres, n'eſt-il pas vrai que dans la ſituation actuelle des choſes, c'eſt preſque la ſeule regle de morale qu'aient la plupart des hommes, & que, ſi elle leur manque, ils ne connoîtront plus aucun frein ? Que ſignifient donc toutes ces rapſodies impertinentes qu'on nous débite comme autant de leçons & de préceptes de philoſophie ! Puiſque nous n'avons point de déiſte qui ne ſe compare modeſtement à Socrate, je voudrois, au moins, que tous ces déclamateurs ſongeaſſent à l'imiter. Ce ſage, qui parloit de l'être ſuprême avec toute la dignité & la grandeur où peut atteindre l'eſprit humain, vivoit au milieu des ſuperſtitions les plus groſſieres. Le voyoit-on inſulter à la religion publique ? Invitoit-il les Athéniens à fermer leurs temples & à briſer leurs autels ? Penſez-vous que ce fut par ſon conſeil qu'Alcibiade mutila les ſtatues de Mercure ? Je crois bien qu'en raiſonnant avec Platon, ou quelque autre philoſophe, il ne rejettoit pas une plaiſanterie qui ſe préſentoit à lui ; mais, pour corriger

le peuple de ſes erreurs, il ne prit jamais le parti inſenſé de ſe déclarer l'ennemi de Jupiter ou de Minerve. Il ne déclamoit pas contre les dieux d'Athenes; il ſe contentoit de montrer la vérité, en parlant de la ſageſſe & de tous les autres attributs de l'être ſuprême. Avant que d'abandonner le culte de Saturne, de Jupiter, d'Apollon, &c, & de renoncer à toutes ces fables que l'imagination des poëtes avoit créées, il vouloit que les Grecs commençaſſent à connoître & reſpecter le dieu que l'univers doit adorer. Pour tout dire, en un mot, il aimoit, il chériſſoit dans ſes concitoyens le ſentiment de piété qui les attachoit à leurs pratiques ſuperſtitieuſes; & il eſpéroit d'en profiter, pour leur faire embraſſer ſans ſcandale, ſans trouble, ſans danger pour les mœurs, une religion plus raiſonnable.

Quoi qu'il en ſoit, tout déiſte qui veut détruire les rites d'une religion pour ramener les hommes à un culte intérieur & purement ſpirituel, doit être contenu comme un viſionnaire & un illuminé dont la doctrine ne convient pas à la ſociété. Je vous laiſſe le ſoin de porter la loi que vous croirez la plus propre à le guérir; mais ſongez qu'il vaut mieux lui faire prendre de l'ellébore que de la ciguë. La loi doit infliger une peine à l'impie qui inſulte publiquement la religion par des actions ſacrileges, & au déiſte qui l'outrage & l'avilit

par ſes diſcours. Je crois que nous ſerons bientôt d'accord ſur la nature de ce châtiment; car vous ſavez que je n'aime pas les légiſlateurs barbares; & une retraite de quelques mois, dans une priſon, peut ſuffire.

Nos penſées, ou nos ſentiments ſecrets, ne doivent pas être ſoumis aux loix humaines, ſi vous ne voulez pas établir la tyrannie la plus révoltante. Que les hommes jugent les actions: Dieu ſeul juge les penſées. Mais ſi ce qu'on appelle *philoſophie* éclate publiquement & profane avec mépris le culte rendu à la divinité, vous devez être d'autant plus indulgent, que le public, ſcandaliſé & révolté, montrera plus de zele à venger la religion. S'il eſt tiede dans un pareil événement, s'il en plaiſante, connoiſſez tout le danger dont vous êtes menacé; mais n'irritez pas le mal par une ſévérité déplacée. Si vos loix ſont trop ſéveres, vous inſpirerez de la pitié pour le coupable, & de l'indignation contre les magiſtrats & les miniſtres de la religion. D'abord, on ne vous obéira qu'à regret, & bientôt l'impunité augmentera le déſordre que vous vouliez empêcher. Prévenez l'impiété, pour n'être pas dans le cas de la punir. Cherchez alors par quels moyens vous pouvez rendre à la religion ſon ancienne dignité. Soyez plus attentif à la conſervation des mœurs. Veillez avec plus de ſoin à ce

que les athées & les déiſtes n'oſent publier leur doctrine ; & forcez, ſur-tout, les miniſtres de la religion, non pas à avoir un zele amer & indiſcret qui les feroit haïr, mais à prendre une conduite qui les faſſe reſpecter.

Quand un déiſte ſera enfermé pour avoir violé la loi du ſilence qui lui eſt impoſée, qu'on n'oublie rien pour l'inſtruire & lui faire connoître ſa faute. Les magiſtrats doivent prendre la liberté de lui repréſenter qu'il a été très-imprudent, & que ſon imprudence eſt très-funeſte à la ſociété ? ſi c'eſt pour faire du bruit, & attirer ſur lui l'attention du public qu'il a répandu des opinions hardies, on lui fera voir le néant de la gloire & de la miſérable célébrité qu'il ſe propoſoit ; s'il prétend que l'amour de la vérité le tranſporte, & que ſa grande ame ne peut s'empêcher de montrer l'erreur quand il l'apperçoit, vous le féliciterez d'être le martyr de la philoſophie ; s'il feint quelque ſcrupule de pratiquer une religion qu'il ne croit pas vraie, faites-lui ſentir la différence qu'il y a entre un hypocrite qui ſe pare baſſement d'un zele menteur, & la ſageſſe d'un homme qui ſe contente de reſpecter une religion dont ſes concitoyens ne peuvent ſe paſſer ; que le coupable ne recouvre ſa liberté qu'en promettant de ſe conduire, à l'avenir, avec prudence & circonſpection : n'exigez point de lui une rétractation ;

vous ſeriez dupe ſi vous y comptiez, & vous accorderiez à une action déshonorante une grace qui ne peut être accordée qu'à un repentir ſincere : une rechûte doit être punie par deux ou trois ans de priſon : ſi, après cette longue correction, un déiſte a toujours la même ſoif de la célébrité & du martyre, il faudra bien, enfin, ſe réſoudre à le traiter comme un fou.

Vous voyez, Mylord, que je ne ſaurois approuver la loi de Cicéron, qui veut qu'on puniſſe de mort celui qui ne ſe ſera pas ſoumis à la déclaration par laquelle les augures auront décidé que telle choſe eſt faite contre le droit, les auſpices & les regles ; ou, celui qui aura dérobé par adreſſe, ou pris de vive force quelque choſe de ſacré, ou un dépôt mis dans un lieu ſaint. On ne ſauroit trop le répéter, la religion doit être humaine ; &, pour lui conſerver ſa dignité, ne ſuffit-il pas de ſéparer de la ſociété celui qui a profané les choſes ſaintes ?

Vous m'ébranlez, dit Mylord à notre philoſophe, mais vous ne m'avez pas entiérement convaincu. Je ſens que les hommes doivent avoir des temples & un culte public : il en réſulte, ſans doute, de grands avantages ; mais ces avantages ne ſont-ils pas balancés par des inconvénients à peu près égaux ? Dès que la religion ſera liée à des pratiques dont il ne ſera pas permis de s'écarter ;

dès qu'il ſera ordonné de les regarder comme ſacrées ; dès que les loix défendront d'examiner & de douter, ſoyez ſûr qu'on ne ſera pas loin de la ſuperſtition, & que la ſuperſtition détruira, en peu de temps, les principes de la morale : on attribuera quelque vertu ſublime & myſtérieuſe à des pratiques qu'il ne faut conſidérer que comme des cérémonies. Rappellez-vous, je vous prie, quel pouvoir les Grecs & les Romains attachoient à leurs initiations : on penſoit purifier ſon ame ſans ſe repentir du paſſé, & ſans ſe propoſer d'être à l'avenir plus homme de bien ; on croira que Dieu, déterminé par notre hommage, va changer, à notre gré, l'ordre immuable de la nature ; &, au lieu de nous étudier à avoir de la prudence & du courage, on attendra froidement des ſuccès qu'il eût fallu préparer. Prenez-y garde ; une ſuperſtition en entraîne toujours une autre à ſa ſuite ; &, quelles miſeres ne ſera-t-on pas enfin obligé de reſpecter ? on croira aux augures, aux ſonges de la nuit, aux jours heureux, aux jours malheureux ; tout deviendra un ſigne de la volonté du ciel ; & avec ces regles ridicules de conduite, que deviendra le genre humain & à quoi lui ſervira ſa raiſon ?

Je ne m'en tiens pas là ; & ſans vous parler de toutes les erreurs que des religions inſenſées ont répandues dans le monde, j'ajoute, pourſuivit

Mylord, qu'en condamnant la philoſophie au ſilence, vous favoriſez les abus que nos paſſions doivent introduire dans la religion même la plus ſainte & la plus reſpectable. Ses miniſtres, après tout, ne ſeront que des hommes. Vivant au milieu de nos vices, qu'ils ne pourront corriger, parce que toutes les inſtitutions politiques excitent notre avarice & notre ambition, auront-ils long-temps le courage de réſiſter à la tentation de nous imiter ? S'ils commencent une fois à ne pas mieux valoir que nous, les regles de la morale ne commenceront-elles pas à ſe courber entre leurs mains ? Rappellez-vous ce que Paſcal reproche à des caſuiſtes, qui, avec leur *probabilité* & leur *direction d'intention*, enſeignent l'art de pécher ſaintement ; ou qui, pour ſe rendre commodes & agréables, ſubſtituent aux devoirs les plus eſſentiels les pratiques les moins gênantes & les plus inutiles ; ſoyez ſûr que ces faux docteurs ſe ſerviront du reſpect dû à la religion pour faire reſpecter leurs erreurs ; & dès-lors, les ſuperſtitions les plus dangereuſes n'infecteront-elles pas la ſociété ?

On imaginera cent manieres différentes d'être à la fois religieux & mal-honnête homme. Ne me dites point que je cherche à m'inquiéter en prévoyant des malheurs chimériques : j'en appellerois à l'hiſtoire de l'Europe entiere. Quel eſt le

pays, pendant que la raiſon nous ordonne de nous aimer, où les hommes ne ſe ſont pas haïs & perſécutés, parce qu'ils adoroient Dieu d'une maniere différente ? Combien de fois la ſuperſtition n'a-t-elle pas voulu nous perſuader que Dieu eſt cruel & avare ? Combien de guerres l'ambition des prêtres n'a-t-elle pas allumées ! Combien.....

Fort bien, Mylord, reprit notre philoſophe : vous êtes en train de rapporter la chronique ſcandaleuſe des eccléſiaſtiques ; & quoique je fuſſe charmé, en qualité de bon proteſtant, de vous entendre raconter en détail tous les abus qui exciterent enfin la révolte de Luther & de Calvin contre le pape & ſon clergé, permettez-moi de vous interrompre, & de vous faire remarquer que tout ce que vous pourriez dire des vices des prêtres, ne prouve rien contre la néceſſité d'un culte public & d'une religion ; mais, avant que d'en venir là, il faut répondre à toutes vos objections ; & je vais les ſuivre dans l'ordre que vous les avez propoſées.

Vous avez donc peur que l'uſage des prieres & la confiance que nous avons dans les ſecours de Dieu, ne nous jettent dans une apathie groſſiere ? Raſſurez-vous. N'eſt-il pas ſûr que l'eſpérance d'un bien que nous deſirons, nous éleve le courage, & nous rend, pour ainſi dire, ſupérieurs à nous-mêmes ? Pourquoi donc l'homme religieux qui

implore la divinité, qui l'aſſocie à ſes entrepriſes, & qui a une eſpérance vive de réuſſir avec ſon ſecours, tomberoit-il dans une lâche & nonchalante puſillanimité ? C'eſt le philoſophe, froidement perſuadé qu'il n'eſt que le jouet d'une fatalité aveugle ou qui connoît l'incertitude des choſes humaines, qui doit reſter engourdi au milieu des événements ou éprouver une ſorte de timidité ſtupide. Plus on fait de ſacrifices & de prieres à Dieu, plus l'ame acquiert de cette chaleur qui développe & multiplie les talents, les reſſources & les moyens de réuſſir. Je n'en veux point d'autre preuve que l'attention des Romains à mettre les dieux dans leurs intérêts.

Il eſt fort ridicule, j'en conviens, de croire aux augures, aux ſonges, aux ſorts, aux oracles; cependant, je ne puis m'empêcher d'avoir quelque indulgence pour ces niaiſeries qui s'aſſocient, je ne ſais comment, avec de grandes qualités, que je chercherois inutilement dans ces philoſophes verbiageurs qu'on rencontre par-tout. Je voudrois bien ſavoir ſi la république de Bayle, quand meſſieurs tels & tels ſeroient ſes conſuls & ſes tribuns, ſe conduiroit avec cette ſupériorité de prudence & de courage qu'on ne ceſſera jamais d'admirer dans les Romains ? Ils étoient, cependant, aſſez ſots pour ne rien entreprendre ſans conſulter auparavant le vol des oiſeaux.

Leurs poulets ſacrés, qui devoient avoir appétit, pour qu'on oſât livrer bataille, ne les empêcherent pas de prendre les meſures les plus efficaces pour parvenir au but que ſe propoſoit leur ambition. Quoique Sylla ait écrit, dans ſes mémoires, qu'un général doit être fidelle à exécuter les choſes dont il eſt averti en ſonge, n'eſt-il pas mis au rang des plus grands capitaines ? Sa conduite n'offre-t-elle que les délires d'un cerveau appeſanti par le ſommeil & troublé par la ſuperſtition ? Qu'importe qu'on croie à des jours heureux ou malheureux ? Cent ſots n'y croient point, & font, cependant, tous les jours cent ſottiſes ; tandis que des hommes de génie, & entêtés de quelques erreurs ſuperſtitieuſes, ſont ſages & prudents. Du temps d'Ariſtide, de Thémiſtocle & de Cimon, les Grecs conſultoient ſcrupuleuſement l'oracle d'Apollon, avant que de former leurs entrepriſes : firent-ils alors de moins grandes choſes que quand des philoſophes leur eurent appris à dédaigner les trépieds de Delphes ?

Si je ne me trompe, il faut diſtinguer deux ſortes de ſuperſtitions. L'une, telle que celle des augures, des entrailles des victimes & des poulets ſacrés des Romains, trompe l'eſprit, mais ne le jette dans aucune erreur préjudiciable à la ſociété ; l'autre, en attribuant à de certaines pratiques la vertu de nous purifier & de nous rendre

agréables à la divinité, nous écarte des regles de la morale, & nous fait négliger tous nos devoirs. Il arrive alors que la religion qui doit nous porter au bien par les motifs les plus puiſſants, nous en détourne, au contraire, & nous jette dans le relâchement. Mais l'abus que les paſſions des prêtres font de la religion & de la crédulité populaire, n'eſt point la religion. Si la religion dégénere en ſuperſtition, ce n'eſt pas moins la faute du légiſlateur, que ſi le gouvernement tombe dans l'anarchie, ou devient tyrannique : dès que je vois un de ces deux excès dans la république, je m'en prends aux loix qui n'ont pas eu l'art d'établir de telle façon les magiſtratures, que, ni les magiſtrats ne puſſent abuſer de leur pouvoir, ni les citoyens de leur liberté. De même, quand je découvre des pratiques ſuperſtitieuſes dans une religion, j'accuſe le légiſlateur de négligence : je lui reproche de n'avoir pas été aſſez en garde contre les paſſions des prêtres. Pourquoi, lui dirai-je, n'avez-vous pas contenu les miniſtres de la religion dans leur devoir ? pourquoi avez-vous permis qu'ils oubliaſſent leurs propres regles ? pourquoi ne vous êtes-vous pas défié de leur avarice & de leur ambition ? pourquoi n'avez-vous pas été attentif à conſerver les principes de la morale dans leur pureté ? Mais comme les abus d'un gouvernement ne doivent point faire diſſou-

dre la ſociété, ceux de la religion ne doivent pas faire renoncer à un culte public.

Il faut établir, Mylord, une alliance étroite entre la religion & la philoſophie. Quelle alliance, me direz-vous, eſt-elle poſſible? Oui, elle eſt poſſible, & même elle ſeroit très-aiſée, ſi les prêtres & les philoſophes ne nous trompoient pas, quand ils diſent qu'ils aiment la vérité & notre bonheur. Voilà un intérêt commun qui doit les réunir; & j'entreprendrois avec empreſſement cette négociation, ſi j'étois perſuadé que les puiſſances belligerentes parlaſſent avec ſincérité, & vouluſſent la paix. Par malheur, l'amour de la vertu & du bien de la ſociété ne ſont plus que de grands mots que les hommes profanent, & avec leſquels ils tâchent de ſe tromper. La vraie philoſophie eſt auſſi rare que le vrai eſprit de religion; la charlatanerie s'eſt gliſſée par-tout, & c'eſt ce qui fait qu'avec tant de prêtres & de philoſophes tout va ſi mal dans ce monde. Je ne déſeſpérerois pas cependant de leur alliance, ou, du moins, de les voir vivre ſans diſſenſions, ſi un légiſlateur avoit la ſageſſe de porter les loix qu'on eſt en droit d'attendre de lui.

CHAPITRE IV.

Des Loix néceſſaires pour établir l'union entre la Religion & la Philoſophie, ou pour empêcher que l'une ne dégénere en ſuperſtition, & l'autre en impiété. Concluſion de cet Ouvrage.

Je ſerois aſſez curieux, dit Mylord en ſouriant, de connoître ces loix; car, à entendre les reproches que les prêtres & les philoſophes ſe font depuis ſi long temps, on ſeroit tenté de croire que leur haine eſt irréconciliable. Vous me rappellez je ne ſais quel préteur Romain dont j'ai oublié le nom & qui commandoit dans la Grece. Etourdi & ſcandaliſé des diſputes éternelles des philoſophes, il leur offrit ſa médiation pour faire la paix, & promit de défendre de toutes ſes forces les vérités dont on ſeroit convenu. La Grece & Rome rirent de la bonhommie du préteur, il ne réuſſit pas; & je craindrois que vous n'euſſiez pas aujourd'hui un ſuccès plus heureux dans l'entrepriſe que vous croyez aiſée. Peut-être que vous propoſerez des loix qui formeroient, en effet, une alliance entre les prêtres & les philoſophes, ſi on y obéiſſoit; mais on n'y obéira pas. Vous aurez beau marquer les limites reſpectives de la reli-

gion & de la philoſophie, & défendre de les paſſer ſous les peines les plus ſéveres, on les paſſera. Attendez-vous des deux côtés à des hoſtilités & à des incurſions. L'envie de dominer ſur les eſprits, ſans parler du reſte, n'eſt pas une paſſion dont il ſoit facile de corriger les hommes ; & quand ils ſont réſolus à ſe haïr, ils ne manquent jamais des raiſons les plus ſpécieuſes pour colorer leurs injuſtices.

Vous avez raiſon, répondit notre philoſophe, & je n'oſerois rien eſpérer, ſi dans cette grande affaire je me comportois comme de certains négociateurs qui croient qu'il ſuffit de ſigner un traité pour faire une paix ſolide ; ou comme de certains légiſlateurs qui penſent qu'un abus eſt réprimé quand ils ont porté une loi pour le proſcrire. Mais, avec votre permiſſion, il me ſemble que je procéderois différemment. Vous n'avez peut-être pas remarqué que dans tout le cours de notre entretien j'ai regardé comme le fondement d'une bonne légiſlation, le ſoin d'un légiſlateur à connoître ſes devoirs & à ſe preſcrire des regles à lui-même. Avant donc que d'intimer mes ordres aux miniſtres de la religion, je commencerois par me convaincre que je dois me borner à rendre les hommes heureux dans ce monde, & à regarder la religion comme le lien des citoyens, & comme le garant de leur probité.

En

En effet, Mylord, ſi je veux faire l'apôtre au lieu d'être légiſlateur, n'y a-t il pas mille à parier contre un, que confondant des idées différentes, & aveuglé par un zele indiſcret, je négligerai les choſes de cette vie ? J'abuſerai bientôt de mon pouvoir pour accréditer ma doctrine & mes opinions; je croirai que je réponds de l'ame de mes concitoyens; par amour pour eux, je les forcerai à faire leur ſalut à ma maniere; je préſiderai à des conciles; j'entreprendrai de régler les dogmes & les cérémonies de la religion. Que réſultera-t-il de ce fanatiſme ? Je révolterai les conſciences, je me rendrai odieux, pour intimider mes ennemis & me faire des partiſans; il faudra répandre d'une main les châtiments, & de l'autre les faveurs, c'eſt-à-dire, que je ferai des hypocrites, des parjures, que j'accréditerai pieuſement la plupart des vices que j'aurois dû détruire avec le ſecours de la religion. Ce ne ſont pas là les ſeuls inconvénients que je crains. Dès que j'aurai fait une ligue avec les prêtres pour contraindre les eſprits, au lieu de perſuader, je ne tarderai pas à obéir à toutes leurs paſſions. Comme j'aurai ceſſé d'être légiſlateur pour devenir théologien, ils ceſſeront, de leur côté, d'être théologiens pour devenir légiſlateurs. La religion mépriſée par ſes miniſtres mêmes, ne ſera plus un frein pour les citoyens. Les prêtres abuſeront de leur crédit &

de ma foibleſſe : bientôt ils ſeront aſſez hardis pour demander les loix les plus favorables à leur avarice & à leur ambition, & moi, aſſez imbécille pour me croire ſacrilege, ſi je ne leur obéis pas. La religion dégénérera alors en ſuperſtition. Si des gens ſenſés reclament les droits de la vérité & crient à l'abus, il faudra les punir comme des impies ; vous verrez, enfin, ſe former des intrigues, des cabales, des partis ; les cruautés, les violences, les fraudes ſeront appellées pieuſes ; & l'état tourmenté par tous les vices que la ſuperſtition & le fanatiſme traînent à leur ſuite, éprouvera les plus grands malheurs.

Je ne fais, Mylord, que vous montrer bien imparfaitement la marche, l'ordre & les progrès des paſſions humaines & de leurs abus ; mais s'il étoit néceſſaire, il me ſeroit bien facile de vous démontrer l'injuſtice des reproches que les athées & les déiſtes font à la religion. Quelle abſurdité d'accuſer une maniere de penſer qui ne prêche que l'union, l'ordre & la paix, la bienfaiſance d'avoir produit tous les maux qui ſont l'ouvrage du fanatiſme ! Je vous abandonne les prêtres, car ils ſont hommes, & capables, par conſéquent, des plus grands excès ; & je vous prie d'obſerver attentivement dans toutes les hiſtoires, ſi la corruption du ſacerdoce n'a pas pris ſon origine dans la faute qu'ont faite les légiſlateurs de

ne pas ſe borner à rendre les hommes heureux dans ce monde. Pour moi, je crois avoir remarqué que le vrai moyen de ne tirer aucun avantage de la religion, & de corrompre ſa morale, c'eſt d'avoir donné aux prêtres une autorité temporelle : il ſe fait alors un mêlange de la religion & de la politique & elles ſe dénaturent & ſe corrompent mutuellement. L'hiſtoire ancienne & l'hiſtoire moderne ne prouvent que trop cette triſte vérité. Que le légiſlateur, en ſe bornant à nous rendre heureux dans ce monde, force donc les miniſtres de la religion à ne s'occuper que de l'autre : qu'il y ait donc des loix fondamentales qui tiennent toujours ſéparées les choſes ſpirituelles & les choſes temporelles.

C'étoit une mauvaiſe loi que celle qui accordoit aux augures une ſi grande autorité dans l'adminiſtration de la république Romaine. Si le vol des oiſeaux & les entrailles des victimes ne leur paroiſſoient pas favorables, ils ſéparoient les comices, quel que fût le magiſtrat qui les eût aſſemblés; ils annuloient les actes & les loix que ces aſſemblées avoient portées : ils ordonnoient aux conſuls d'abdiquer leur magiſtrature, & décidoient, ajoute Cicéron, de tout ce qui ſe faiſoit au dedans & au dehors. C'étoit leur donner une conſidération politique ; & ils ne devoient avoir qu'une conſidération religieuſe; c'eſt-à-dire, que

les miniſtres de la religion doivent être reſpectés par leurs vertus & leur doctrine, & non par l'autorité dont ils jouiſſent. Cette loi devoit ſoumettre les Romains aux augures, comme les Gaulois le furent à leurs druides; elle devoit déranger l'ordre de leur haute deſtinée. Si elle ne produiſit aucun mal, ſi elle fut même utile à la république, c'eſt que les augures ne formant point un ordre diſtingué du reſte des citoyens, n'avoient point d'autre intérêt que celui des patriciens, & ne pouvoient en défendre & protéger les prérogatives qu'autant qu'ils n'abuſeroient pas de leur divination, pour exiger du peuple des ſacrifices incompatibles avec ſon amour extrême pour la liberté. C'eſt que dans une république qui avoit des mœurs, & où l'on aimoit, malgré la fureur des partis, la gloire & la patrie; leur qualité de citoyen contenoit leur pouvoir d'augure, c'eſt qu'ils craignoient les dieux, étoient pauvres, & avoient cette heureuſe ſimplicité qui accompagne la tempérance.

Si les augures ne s'emparerent pas du gouvernement, ou, du moins, ne le troublerent pas par leurs intrigues, quand il fut corrompu par ſes victoires, ne l'attribuez qu'aux paſſions des Romains qui étoient alors remués par de trop grands objets d'avarice & d'ambition, pour craindre encore les dieux, reſpecter la religion, & laiſſer à ſes

miniſtres quelque credit. Quand un augure, ſelon l'expreſſion d'un ancien, ne pouvoit rencontrer un autre augure ſans rire; quand il n'y avoit plus à Rome que quelques vieilles femmes qui cruſſent à Pluton, aux furies & aux enfers; ce temps n'étoit-il pas bien favorable aux augures pour avoir de l'ambition & gouverner la république? Ainſi Rome n'échappa d'abord à la tyrannie des prêtres que par des accidents qui ne pouvoient toujours ſubſiſter; & enſuite par des vices qui la précipiterent ſous le joug de ſes généraux.

Quelque ferme réſolution, continua notre philoſophe, que le légiſlateur ait priſe, de ne laiſſer aux prêtres aucune adminiſtration politique, pour conſerver à la religion ſa pureté & la confiance des citoyens; jamais il ne réuſſira dans ſon entrepriſe, s'il n'affermit l'ordre, & ne prend des meſures pour forcer, ſans violence, les miniſtres de la religion à ſe contenter d'une fortune qui peut s'allier avec de bonnes mœurs. Vous ſavez ce que les gens de bien & les ſavants qui regrettent les premiers ſiecles de l'égliſe, ont dit du pouvoir des richeſſes & de la corruption qui les accompagnent; voilà la ſource du mal, & c'eſt là qu'il faut remonter. L'état doit pourvoir à la ſubſiſtance des prêtres; mais il y doit pourvoir avec modeſtie. Qu'ils aient des ſalaires, comme en Hollande, & non pas des domaines comme en Allemagne

& en France : de petites terres donneroient envie d'en avoir de grandes, & de grandes terres corrompent leurs poſſeſſeurs. Si le prêtre manque des choſes dont un homme frugal & tempérant ne peut ſe paſſer, vous l'aviliſſez. S'ils manquent du néceſſaire, ils ſe plaindront de leur ſort; ils voudront le changer, ils ſe ſerviront de la religion en intrigants. S'ils ne réuſſiſſent pas, on aura pour eux le mépris qu'on a pour des pauvres qui eſtiment les richeſſes, & qui ſont des efforts inutiles pour s'enrichir. S'ils réuſſiſſent, les temples ſeront infectés par l'avarice, & vous y trouverez bientôt tous les vices qui accompagnent les richeſſes, le luxe & l'oiſiveté.

Ce n'eſt point ſans raiſon que les philoſophes les plus ſages de l'antiquité vouloient bannir les richeſſes des temples, & y ſubſtituer une ſimplicité auguſte. Dieu n'a que faire, dit Cicéron, de notre faſte, & c'eſt par les ſentiments de notre cœur qu'il nous juge. Peut-il ſouffrir qu'en exigeant de riches offrandes, on ferme l'entrée de ſes temples aux pauvres ? les impies, ajoute-t-il, n'ont qu'à écouter Platon, pour apprendre combien ils ſont inſenſés de prétendre appaiſer les Dieux par des préſents. Ce philoſophe leur demande ſi Dieu eſt plus foible & moins généreux que les gens de bien qui rejettent les bienfaits des méchants. L'or & l'argent, dit encore Platon, ne

ſont point employés impunément à la décoration des temples. L'ivoire qu'on tire d'un vil cadavre, ne paroît pas un préſent aſſez pur pour être offert aux dieux; & l'airain & le fer conviennent plus aux uſages de la guerre qu'au ſervice des temples. Si on veut dédier une ſtatue de bois ou de pierre, qu'elle ſoit toute de la même matiere. Ne donnez aux dieux que des vêtements faits ſans art, & réſervez les étoffes teintes pour les enſeignes militaires: en un mot, que toutes vos offrandes ſoient ſimples, mais préſentées par des mains pures.

Les prêtres voudront avoir des richeſſes & des palais, & quoique vous puiſſiez faire, ils les auront, ſi les temples ſont riches & ſomptueux. En effet, Mylord, on ne peut ſe déguiſer que les libéralités indiſcretes des premiers chrétiens n'aient corrompu les mœurs de leurs paſteurs, les charités des uns devinrent un piege pour la vertu des autres. Au milieu de l'or & de l'argent dont les eccléſiaſtiques étoient les dépoſitaires & les diſpenſateurs, ils commencerent à s'appercevoir qu'ils ne poſſédoient rien, & ils ſe dégoûterent de leur pauvreté. Ils ſe perſuaderent, tant les paſſions ſont propres à faire illuſion, que Dieu vend ſes graces & ſes faveurs, & que les dons qu'on faiſoit à ſes miniſtres lui étoient agréables. Ils eurent un patrimoine; &, l'égliſe déjà trop riche

pour conſerver ſon ancienne ſimplicité quand Conſtantin la fit triompher, touchoit au moment où elle alloit perdre la plupart de ſes vertus. Après avoir acquis des richeſſes, on voulut acquérir du pouvoir : & on ne ſe ſervit des richeſſes & du pouvoir que pour troubler le monde entier. Les évêques fréquenterent les cours, &, au lieu d'y répandre quelques vertus, ils y prirent eux-mêmes les vices des courtiſans. Il n'étoit plus temps pour le légiſlateur de les arrêter par ſes loix ; ils s'étoient ſouſtraits à ſon autorité ; & on devoit s'attendre que, formant un ordre indépendant & ſéparé de la ſociété, ils ne ſongeroient qu'à l'aſſervir. Il eſt juſte que les prêtres ſoient juges ſouverains dans les choſes qui regardent la religion ; mais il eſt pernicieux que leur perſonne ne reſte pas ſoumiſe aux loix civiles. En leur laiſſant des richeſſes & des honneurs qui les forçoient à être avares & ambitieux, il étoit impoſſible qu'ils renonçaſſent à leur avarice & à leur ambition.

Ces deux paſſions, Mylord, ont fait les mêmes plaies à la religion qu'elles ont faites à la ſociété. Je ne me contenterois donc pas dans ma nouvelle république, de borner la fortune des miniſtres de la religion ; je diminuerois leur nombre autant que peuvent le permettre leurs fonctions, afin qu'ils ſentiſſent leur foibleſſe, & ne formaſſent pas des projets trop hardis. En établiſſant entre

eux la ſubordination la plus exacte, je les rapprocherois, autant qu'il me ſeroit poſſible, de l'égalité la plus parfaite. Le clergé de Hollande me paroît établi ſur les plus ſages principes. Que voulez-vous attendre de vos lords ſpirituels ? Ils jouiſſent d'une dignité trop éminente dans leur ordre. C'eſt encore pis dans l'égliſe Romaine; le ſacerdoce y eſt à la fois & trop puiſſant & trop avili, pour que la religion ſoit reſpectée comme elle doit l'être.

Tant que les prêtres feront conſidérer leur doctrine par la ſageſſe de leurs mœurs & de leur conduite, vous ſentez, Mylord, que la religion ne peut être expoſée à aucune injure; car l'envie & la jalouſie ne lui feront point d'ennemis. Des hommes qui ne la regardent aujourd'hui que comme une invention humaine, n'oſeroient l'offenſer, quand même le légiſlateur n'auroit porté aucune loi contre les impies; la crainte ſeule de révolter les eſprits & de ſe rendre odieux, les retiendroit dans le devoir. Mais dès que des prêtres profanes incommoderont la ſociété par des prétentions injuſtes, par leur avarice, leur luxe, leur faſte, leur oiſiveté & leur gentilleſſe; dès que ne valant pas mieux que nous, ils nous choqueront également, & par leur indulgence relâchée, & par l'amertume de leur zele: comment ſera-t-il poſſible d'établir une ſorte d'alliance entre la re-

ligion & la philoſophie ? Tant qu'on aura du bon ſens, on ſera indigné & ſcandaliſé ; & comment empêchera-t-on de tourner en ridicule des hommes qui ordonnent, au nom de Dieu, d'avoir des vertus dont ils ont un ſoin extrême de ſe préſerver ? Quand leur conduite les aura rendu mépriſables, il n'y aura qu'un public hébêté & ſtupide qui puiſſe les reſpecter ; & ſi le public eſt hébêté & ſtupide, la république n'eſt-elle pas perdue ? S'il reſte quelque lumiere, il ne tardera pas à s'élever des hommes irréligieux qui auront l'audace d'attaquer la religion même, & de perſuader aux perſonnes peu attentives que les vices des prêtres appartiennent à la religion ; on dira qu'elle ne peut faire que du mal, parce que ſes miniſtres ſont devenus incapables de faire du bien.

Pour faciliter l'accord de la religion & de la philoſophie, j'ai encore quelques meſures à prendre ; & je vous avertis que la religion ſera obſcurcie & défigurée par des ſuperſtitions inſenſées, ſi la ſociété à laquelle vous donnez des loix, ne cultive pas ſa raiſon, & néglige de s'inſtruire par l'étude du droit naturel & de la morale dont nous parlions il n'y a qu'un moment. Si les laïques ſont ignorants, le clergé ſera tenté d'abuſer de ſes connoiſſances, & bientôt il ne ſe donnera pas la peine néceſſaire pour devenir ſavant ; l'ignorance va regner ; & avec quelle facilité les prati-

ques les plus indifférentes, les plus puériles & les plus ſuperſtitieuſes ne prendront-elles pas alors la place des devoirs les plus eſſentiels ? C'eſt alors que, pour ſatisfaire leur avarice & leur ambition, des prêtres oſeront vous dire que Dieu aime l'argent, & lui prêter leur colere, leur haine & leur emportement. Rien n'eſt plus aiſé que de ſe perſuader ce qu'on a intérêt de croire ; & bientôt des vices qu'on appellera des beaux noms de charité & de zele réſiſteront à toute la force des loix.

Voyez avec quelle fatalité tout s'altere & ſe corrompt dans l'ignorance : elle change, en quelque ſorte, la nature des choſes ; & je ne vous en citerai qu'un exemple, mais bien propre à vous faire ſentir l'importance de la vérité que je vous propoſe. C'étoit, ſans doute, bien fait d'autoriſer la piété qui portoit les fideles à viſiter les tombeaux des ſaints ; car il eſt naturel que, s'occupant des vertus des hommes célebres dont ils alloient viſiter les reliques, ils conçuſſent un deſir plus vif de les imiter. Ces ſortes de pélerinages produiſirent un effet ſalutaire, tant qu'on les fit dans l'eſprit qui les avoit établis ; mais la ferveur des fideles diminuant, enfin, de jour en jour, on ne jugea pas que ces pélerinages devenoient plus rares, parce qu'on étoit moins pieux, mais qu'on étoit moins pieux, parce qu'ils étoient moins fréquents. Des eccléſiaſtiques, peut-être zélés,

vraiſemblablement, intéreſſés, mais ſûrement ignorants, travaillerent donc à ranimer la foi des fideles: ils ſongerent à les tromper pour leur bien: on ne parla plus que des miracles qui s'opéroient ſur les tombeaux des ſaints; & ſans qu'on s'en apperçut on prêtoit à la religion, le ſecours du menſonge: cette ferveur ne fut encore que paſſagere; car il n'y a que la vérité dont on ne ſe laſſe jamais; &, pour ranimer la piété, il fallut donc enſeigner qu'avec le ſecours de ces pélerinages on obtenoit la rémiſſion de tous ſes péchés.

L'ignorance qui avoit établi ce beau principe, ne manqua pas d'en conclure que ſi les tombeaux des ſaints avoient le privilege de purifier les ames, la Terre-Sainte devoit avoir une vertu bien plus efficace & plus étendue: voilà donc les voyages d'outre-mer à la mode; & les prêtres les ordonnerent, comme les médecins ordonnent aujourd'hui les eaux de Spa & de Barege. De ce qu'il étoit ſi utile pour le ſalut d'aller viſiter les lieux ſaints, on en conclut aſſez naturellement qu'il ſeroit encore plus méritoire d'en chaſſer les infideles qui les profanoient: voilà donc la folie des croiſades établie, & tous les principes du droit des gens & des nations anéantis; mais ne croyez pas qu'on s'en tienne là: plus l'erreur à laquelle on s'abandonne eſt grande, plus les conſéquences qu'on en tirera ſeront nombreuſes. Puiſqu'on

efface les plus grands péchés en répandant le ſang des infideles, pourquoi la guerre contre les hérétiques ne ſeroit-elle pas agréable à Dieu ? pourquoi ne les dépouilleroit-on pas de leurs biens ? pourquoi les princes ſuſpects d'héréſie reſteroient-ils tranquillement ſur leur trône ? ſi les eccléſiaſtiques peuvent faire la guerre, pourquoi ne pourroient-ils pas faire des conquêtes ? puiſque tout appartient à Dieu, pourquoi ceux qui le repréſentent ne ſeroient-ils pas les maîtres de tout ?

Mais ſi l'ignorance avilit & dégrade la religion, il y a, Mylord, une ſcience qui ne lui eſt pas moins funeſte. Il falloit que les hommes qui ont établi des chaires & des docteurs en théologie, ignoraſſent parfaitement la nature de notre cœur & de notre eſprit. Ils ne connoiſſoient pas, ſans doute, notre curioſité, notre préſomption, notre audace, notre vanité, ni combien il nous paroît doux de regner ſur les opinions. La religion ne peut être enſeignée avec trop de ſimplicité ; &, comment a-t-on pu ſe flatter qu'en établiſſant des diſputes réglées entre les théologiens, on parviendroit à faire triompher la vérité, & n'établir qu'une même doctrine ? La véritable ſcience de la religion conſiſte à connoître ſes dogmes & ſes rites, & à les tranſmettre à ſes enfants comme on les a reçus de ſes peres. Dès que vous permettez aux théologiens de ne s'en pas tenir aux

leçons d'un ſimple catéchiſme, ſoyez ſûr que toutes les loix que vous ferez pour rendre utiles leurs controverſes, ne produiront que des querelles dangereuſes. Malgré vous, vos théologiens ſe diviſeront, ils ſe haïront, ils ſe perſécuteront pour la plus grande gloire de Dieu, ils ſe rendront mutuellement mépriſables; & tandis que leurs arguments troubleront le monde, il ne pourra plus y avoir aucune union entre la religion & la philoſophie. Plus les docteurs ſeront diviſés, plus la foi des gens d'eſprit s'affoiblira: il ſe formera des incrédules; & ils profiteront des diviſions des théologiens pour oſer ſe montrer.

Cicéron veut, dans ſon *Traité des Loix*, que perſonne n'ait des dieux à part, ſoit nouveaux, ſoit étrangers, pour leur rendre un culte particulier, à moins qu'ils n'aient été authentiquement reconnus. Il a raiſon; car, ſelon ſa remarque, ces dieux & ces cérémonies inconnues, qui ne ſont avoués ni des prêtres, ni du ſénat, doivent produire beaucoup de confuſion dans le culte, & rendront inutile un des reſſorts les plus puiſſants de la ſociété. Il défend encore qu'on ne puiſſe vaquer à des ſacrifices particuliers ſans y appeller les miniſtres publics de la religion. Le motif qu'il en donne, c'eſt que, n'y ayant aucune ſorte de religion, ſi elle eſt raiſonnable, qui ne ſoit relative à quelque college de prêtres pu-

blics, on ne doit point craindre d'y employer leur miniſtere. Ne pourroit-on pas ajouter qu'il ſeroit dangereux de ſouffrir dans la république des prêtres inconnus & clandeſtins, puiſqu'ils pourroient ſe ſouſtraire à la cenſure des loix & à la vigilance des magiſtrats, & faire des fanatiques & des illuminés ? D'ailleurs, les prêtres anciens, voyant diminuer leur conſidération par ces intrus, s'acquitteroient avec moins de zele de leur devoir, ou abuſeroient de leur crédit pour perſécuter les partiſans du culte nouveau. En effet, une religion telle que celle des anciens Romains, a beau être tolérante par ſa nature, les prêtres ne ſouffriront jamais patiemment qu'un nouveau dieu vienne leur débaucher leurs dévots : c'eſt à quoi le légiſlateur doit pourvoir ; & c'eſt en ménageant cette foibleſſe de l'humanité qu'on prévient les troubles.

Je dis donc que le gouvernement doit être intolérant ; mais ne ſoyez pas effrayé, Mylord, de cette expreſſion : par *intolérance*, je n'entends qu'une extrême attention à empêcher que la religion ne s'altere, ou qu'il ne s'en forme une nouvelle : & tout le monde ſait, à l'exception de nos philoſophes beaux-eſprits, que les Romains eurent cette intolérance, tant que leur république fut bien gouvernée. Mais une religion nouvelle s'eſt-elle formée ? Je dirai alors, avec l'auteur de

l'*Eſprit des Loix*, qu'il n'eſt plus temps de la proſcrire, & qu'il faut la tolérer. Si c'eſt une ſuperſtition qui puiſſe être dangereuſe, ne lui oppoſez que de la douceur; ſes abus mêmes éclaireront enfin les eſprits; & des loix trop ſéveres les attacheroient plus fortement à leurs erreurs. Si vous êtes aſſez mal-habile pour faire plaindre les novateurs, s'ils peuvent paſſer pour martyrs, vous augmenterez le nombre de leurs partiſans. Quel avantage, d'ailleurs, trouvera-t-on à forcer des citoyens de trahir leur religion? Des hommes qui n'obéiſſent pas à leur conſcience, obéiront-ils fidélement aux loix? Au lieu de proſcrire des malheureux qui s'égarent, voyez par quels moyens vous pouvez vous aſſocier la nouvelle religion, & lui faire aimer le gouvernement. Si vous m'ôtez quelqu'un des droits qui m'appartiennent comme citoyen, j'aurai lieu de me plaindre; je me méfierai de vous, parce que je croirai que vous vous méfiez de moi; je me rendrai vraiſemblablement coupable, parce que je verrai que vous me regardez déjà comme tel. Dès qu'un légiſlateur eſt aſſez éclairé pour me tolérer, il doit m'accorder tout ce qui ne bleſſe pas les bonnes mœurs & les principes du gouvernement. Il doit protéger la nouvelle religion auſſi ſincérement que l'ancienne: s'il ne le fait pas, il en naîtra, d'abord, des plaintes, des murmures, des reproches; les

ſcandales

ſcandales & les haines ſuccéderont, & les citoyens ſeront armés les uns contre les autres.

La religion chrétienne eſt, dit-on, intolérante par ſa nature ; mais, entendons-nous, je vous prie : ſi on veut dire qu'ayant été donnée aux hommes par Dieu-même, ſes miniſtres ne peuvent adopter des erreurs contraires aux vérités qui leur ſont révélées, ni admettre un nouveau culte, comme le pouvoient autrefois les Grecs & les Romains, on a raiſon ; mais, qu'il y a loin de cette intolérance eccléſiaſtique, à la tolérance civile & politique ! Quoi ! parce que les Papiſtes, les Luthériens, les Calviniſtes & les Sociniens ne peuvent s'admettre mutuellement à leur communion, doivent-ils s'égorger ? Dieu ſeul ſait quelle punition mérite l'erreur de l'eſprit ; mais la raiſon nous démontre que dans ce monde ce n'eſt point un crime digne de mort. Le légiſlateur peut-il ſe rendre coupable, quand il obéira à la loi éternelle, qui ordonne aux hommes de s'aimer ? Je l'avoue : j'aurois quelque peine à croire que le gouvernement fît une faute en imitant la bonté & la patience de Dieu.

Plus le zele que les miniſtres de la religion chrétienne ont pour le ſalut des ames eſt propre à leur faire illuſion, plus le légiſlateur doit être attentif à réſiſter à cette ſorte de ſéduction. Vous êtes deſtinés, doit-il leur dire, à montrer aux hommes

le chemin qui conduit au ciel ; &, quand vous avez prié Dieu d'éclairer par ſa grace ceux qui refuſent de vous croire, votre miſſion eſt remplie. Voilà votre devoir : je vous exhorte à le remplir, & vous prie de me permettre de ne pas manquer au mien : je ſuis magiſtrat, & non pas apôtre. La paix, la tranquillité ; en un mot, le bonheur de la ſociété, voilà les objets que je dois me propoſer ; & je vous demande ſi je ſuis armé de l'épée pour punir des citoyens qui rempliſſent tous les devoirs que la patrie exige d'eux, & qui pratiquent la religion qu'ils croient la plus agréable à Dieu ? Que chacun s'en tienne aux devoirs de ſon état, & tout le monde ſera heureux. Ne croyez pas que nos obligations ſoient oppoſées : ſi je me livrois à votre zele, je ferois haïr une doctrine que vous devez faire aimer ; je ferois une folie, puiſque la vérité ne ſe perſuade point par la force ; je ſervirois mal Dieu puiſque l'hommage d'un hypocrite, qui trahit ſa conſcience, ne peut lui plaire : en aſſociant à vos myſteres des hommes qui en ſont indignes, je profanerois une religion que vous voulez conſerver dans toute ſa pureté ; & je me rendrois coupable de leur ſacrilege. Je vous dois, il eſt vrai, ma protection, mais, m'égarer avec vous & par vos conſeils imprudents, ſeroit-ce vous protéger ? Remarquez, au contraire, qu'en me bornant au

bonheur temporel de la ſociété, je vous donne une protection véritablement utile : c'eſt vous apprendre à ne pas obéir à un zele indiſcret qui vous rendroient coupables, & comme citoyens, & comme miniſtres de la religion. Quand j'aurai conſenti à vous faire déteſter & à me faire haïr moi-même par des loix inutiles, injuſtes & ſanguinaires, penſez-vous que la religion s'en trouvera mieux, & que ſes ennemis ne ſe multiplieront pas ?

Ces conſidérations ſont d'autant plus importantes, Myloid, & ſont des principes d'autant plus certains, qu'on ne peut s'en écarter une fois ſans tomber dans un abyme de maux d'où il eſt en quelque ſorte impoſſible de ſortir. Dès que le gouvernement aura été aſſez malheureux pour faire un acte de perſécution, vous verrez la religion dégénérer en fanatiſme. Ne mettez jamais en oppoſition les loix divines & les loix humaines ; car les gens de bien qui croient entendre les ordres de Dieu, n'obéiront pas à des hommes & comme on ſe croit en droit de les perſécuter, ils ſe croiront en droit de ſe défendre. Alors toutes les paſſions irritées & ſoulevées par les déſordres que produit l'injuſtice, ſe porteront aux violences les plus abominables. J'en appelle aux guerres de religion dont l'Europe a été déſolée : à quelles vengeances, à quelles

lâchetés, à quels crimes, à quels forfaits les mains des fanatiques ſe refuſerent elles?

La rivalité des princes du ſang & des Guiſes n'auroit produit que des tracaſſeries de cour, ſi les violences de François I, & de ſon fils, à l'égard des réformés, ne les euſſent invités à ſe précautionner contre les injuſtices du gouvernement. L'ambition du prince de Condé ne fut plus la baſſe & intriguante ambition d'un courtiſan, quand l'amiral de Coligny l'eut averti de joindre ſa cauſe à celle des calviniſtes mécontents. Il étonna alors ſon ennemi qui fut réduit à paroître plus catholique qu'il ne l'étoit, en effet, pour ſe faire un parti & prévenir ſa ruine. Le roi perdit tous ſes droits & tout ſon pouvoir, parce que ſa perſécution indiſcrete avoit allumé le fanatiſme. Perſonne ne voulut lui obéir; les uns l'accuſoient d'être trop catholique, les autres de ne l'être pas aſſez, & tous mépriſerent l'autorité royale. Vous vous rappellez dans quelle foibleſſe tomba le gouvernement, toujours obligé de faire la paix & la guerre, ſans jamais pouvoir concilier des hommes qui croyoient ne pouvoir ſubſiſter qu'en exterminant leurs ennemis.

Telle eſt la malheureuſe ſituation où ſe trouve un état, quand des religions ſe ſont fait d'aſſez grandes injures pour en venir aux armes. Le

paſſé donne des allarmes pour l'avenir, & la haine ſemble ſe reproduire inceſſamment. Il s'écoulera des ſiecles avant que le légiſlateur trouve les eſprits aſſez laſſés de leurs diſſenſions pour recevoir les principes d'une ſage tolérance qu'il eût été d'abord ſi facile de faire adopter. La ligue fut vaincue par Henri IV, & quelque envie qu'eût ce prince d'établir une paix ſolide, il ne put procurer à ſes ſujets qu'une treve. De combien de maux les hommes ont-ils donc beſoin pour apprendre à être ſages! L'édit de Nantes, qui, dans ces circonſtances, étoit ſans doute la loi la plus raiſonnable qu'on pût publier, ne contenta perſonne, & laiſſa ſubſiſter les anciennes haines & les anciens ſoupçons. La néceſſité où Henri IV avoit été de ſe faire catholique étoit une preuve évidente qu'il n'étoit pas poſſible de faire une paix ſolide entre les deux religions. En forçant Henri IV à faire une abjuration, les catholiques devoient ſe flatter qu'ils le forceroient encore, lui ou ſon ſucceſſeur, à ſervir leur haine; & les calviniſtes, témoins de ces ſentiments, devoient être toujours prêts à recommencer la guerre, parce qu'ils n'étoient point aſſez ſtupides pour croire qu'on reſpecteroit leurs privileges. S'il paroiſſoit facile de détruire les proteſtants, c'étoit une raiſon pour qu'on le tentât; ſi l'entrepriſe paroiſſoit

difficile, c'étoit une raiſon pour qu'on la crût néceſſaire. Ainſi la guerre civile étoit inévitable, ſi le gouvernement étoit encore auſſi foible qu'il l'avoit été ſous les fils de Henri II; ou bien il falloit s'attendre à la révocation de l'édit de Nantes, ſi le gouvernement avoit de la force & de la vigueur. Quoiqu'il arrivât, la France devoit donc encore ſe ſentir ſous les ſucceſſeurs de Henri IV, de la faute qu'avoient faite François I & ſon fils, en donnant l'exemple de la perſécution.

En Angleterre même, Mylord, où, ſous les auſpices d'un gouvernement tolérant, la raiſon a fait tant de progrès, combien ne retrouvez-vous pas encore de traces de vos haines théologiques ? combien n'a-t-il pas fallu de temps, de guerres & de déſaſtres avant que les Allemands aient pu réparer les torts que leur a faits leur intolérance ? peut-être même que le feu des diſſenſions n'eſt pas entiérement éteint; peut-être n'eſt-il que caché ſous la cendre : quelle longue ſuite de maux l'intolérance traine-t-elle donc après elle, s'il eſt vrai que le gouvernement établi par la paix de Weſtphalie, n'ait pu diſſiper entiérement les défiances & les haines des catholiques & des proteſtants ?

Nous voici à la fin de notre promenade, &, ſans doute, vous n'êtes pas fâché, Mylord, de

commencer à découvrir le ſommet de la tour qui couronne le château. Il y a aſſez long-temps que nous nous entretenons de légiſlation & de loix; converſation triſte, qui fait découvrir à chaque inſtant, tout ce que la ſociété pourroit être ſous la main d'un légiſlateur habile qui auroit étudié les vues de la nature; & qui nous montre dans quel abyme de maux, des loix faites ſans méthode nous ont jetés & nous retiennent. Quand je lis l'hiſtoire des nations, il me ſemble que des aveugles ont conduit d'autres aveugles; quand je lis les codes de leurs loix, je vois que les paſſions, les caprices, les préjugés & l'ignorance ont été les légiſlateurs du monde. Après une longue ſuite de générations, quelques peuples n'ont pas même pu réuſſir à donner une forme conſtante à leur gouvernement : on juge de ſon droit par ſon pouvoir; des révolutions éternelles ſe ſuccedent les unes aux autres, chacun avance quand on ne le force pas de reculer, &, en reculant, chacun conſerve l'eſpérance de recouvrer ce qu'il perd : ainſi les loix, toujours incertaines & flottantes, ſont ſans force & ſans activité.

Pourquoi nous plaindre de nos malheurs, après avoir fait tout ce que nous avons pu pour nous rendre malheureux? Après nous être rendus ſourds à la voix de la nature, il nous ſied bien

de l'accuſer d'injuſtice. Elle nous crie que nous ſommes égaux ; & il nous plaît, en faiſant des loix, de ſuppoſer qu'il n'y a point d'égalité, & de croire qu'il eſt ſage de ſacrifier le genre humain aux paſſions de quelques individus. La nature ne nous a fait ni avares, ni ambitieux ; & cependant nous voulons que l'avarice & l'ambition ſoient les deux principes de l'ordre & des mouvements de la ſociété. Eſt-il juſte que des fols pour récompenſe de leur folie, obtiennent le bonheur qui eſt promis aux ſages ?

Il faut enfin revenir ſur nos pas, Mylord ; il faut réparer nos fautes & prendre une route nouvelle, ſi nous voulons enfin former des ſociétés raiſonnables, & non pas des aſſociations de brigands. Pour ſavoir à quelles loix nous devons nous ſoumettre, il faut remonter à ces loix éternelles qui ſont, dit Cicéron, la raiſon même de Dieu, qui ont précédé la naiſſance des villes & des ſociétés, & que ni le ſénat ni le peuple ne peuvent changer. Il faut étudier notre cœur, nos paſſions, nos beſoins & les reſſources de notre eſprit. Nous ſommes, me direz-vous, à une diſtance immenſe du but que nous devons nous propoſer, & j'en conviens ; mais par quelle étrange logique en conclurez-vous, qu'au lieu de nous en rapprocher de quelques pas, nous devons nous en éloigner encore da-

vantage? Mes principes de légiſlation ne paroîtront à de certaines gens que des rêves chimériques; mais qui doit-on accuſer de ſe repaître de chimeres, moi qui cherche à pénétrer les intentions de la nature, & qui ne propoſe que des loix auxquelles les peuples les plus ſages & les plus heureux ont obéi, ou ces politiques profonds qui ſe flattent d'aſſujettir la nature à leurs caprices, qui s'opiniâtrent à courir après un bonheur qui les fuit, & qui eſperent de nous rendre bons citoyens, à force de multiplier & d'étendre nos vices?

F.I N.

TABLE

DES CHAPITRES

de la deuxieme Partie.

LIVRE TROISIEME.

Chap. I. Des précautions avec leſquelles le Légiſlateur doit préparer les Citoyens d'un État corrompu, à ſe rapprocher des vues de la Nature. Pag. 5.

Chap. II. Ce qu'on ne peut attendre, & ce qu'on peut eſpérer des divers Gouvernements connus en Europe, relativement à la Légiſlation. 32

Chap. III. Des regles générales que la Puiſſance Légiſlative doit ſe preſcrire à elle-même pour ne pas s'égarer. Principes généraux par leſquels elle doit juger de l'importance & de la néceſſité de chaque Loi. 51

Chap. IV. Que le Légiſlateur doit faire aimer ſes loix. Les châtiments doivent être doux. Du pouvoir des bonnes mœurs pour attacher les Citoyens au gouvernement. 78

LIVRE QUATRIEME.

CHAP. I. Des Loix rélativement à l'éducation que la République doit donner aux Citoyens. 110

CHAP. II. De la néceſſité de reconnoître un Être-ſuprême. Des maux que produit l'Athéiſme. Des Loix qu'on doit lui oppoſer. 136

CHAP. III. De la néceſſité d'un culte public. Que le Légiſlateur doit le faire reſpecter, & empêcher que la Religion ne dégénere en fanatiſme & en ſuperſtition. 172

CHAP. IV. Des Loix néceſſaires pour établir l'union entre la religion & la Philoſophie, ou pour empêcher que l'une ne dégénere en ſuperſtition, & l'autre en impiété. Concluſion de cet ouvrage. 192

Fin de la Table de la deuxieme & derniere Partie.

610326
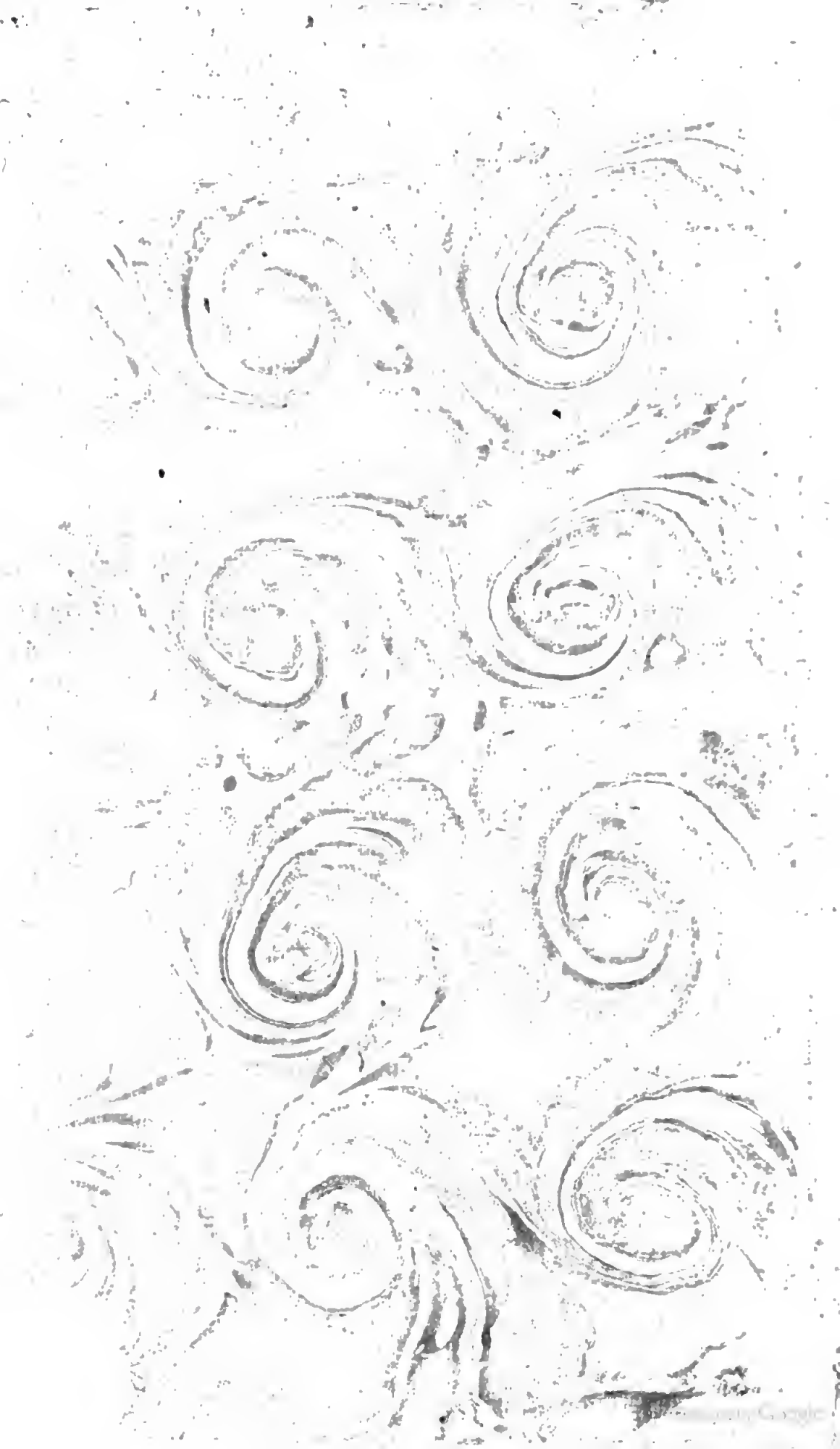
Biblioteca Nazionale V. E. NAPOLI